



---

*Document de séance*

---

**A10-0012/2025**

5.3.2025

# **RAPPORT**

sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique  
de l'Union européenne en la matière – rapport annuel 2024  
(2024/2081 (INI))

Commission des affaires étrangères

Rapporteure: Isabel Wiseler-Lima

## SOMMAIRE

|                                                                                                                              | <b>Page</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN .....                                                                        | 3           |
| EXPOSÉ DES MOTIFS .....                                                                                                      | 34          |
| ANNEXE I: ENTITÉS OU PERSONNES DONT LA RAPPORTEURE POUR AVIS A<br>REÇU DES CONTRIBUTIONS .....                               | 35          |
| ANNEXE II: CAS PARTICULIERS SUR LESQUELS LE PARLEMENT EUROPÉEN A<br>ATTIRÉ L'ATTENTION DE DÉCEMBRE 2023 À JANVIER 2025 ..... | 36          |
| ANNEXE III: LISTE DES LAURÉATS ET DES FINALISTES DU PRIX SAKHAROV<br>EMPRISONNÉS ET PRIVÉS DE LIBERTÉ .....                  | 57          |
| ANNEXE IV: LISTE DE RÉSOLUTIONS .....                                                                                        | 59          |
| AVIS DE LA COMMISSION DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ DES<br>GENRES .....                                              | 65          |
| INFORMATIONS SUR L'ADOPTION PAR LA COMMISSION COMPÉTENTE AU<br>FOND .....                                                    | 116         |
| VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL PAR LA COMMISSION COMPÉTENTE AU<br>FOND .....                                                   | 117         |

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

### sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière – rapport annuel 2024 (2024/2081 (INI))

Le Parlement européen,

- vu la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,
- vu la convention européenne des droits de l'homme,
- vu les articles 2, 3, 8, 21 et 23 du traité sur l'Union européenne (traité UE),
- vu les articles 17 et 207 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE),
- vu la déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que les autres traités et instruments des Nations unies en faveur des droits de l'homme,
- vu le pacte international relatif aux droits civils et politiques,
- vu le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,
- vu la convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre,
- vu la Convention des Nations unies de 1951 relative au statut des réfugiés et son protocole de 1967,
- vu la convention des Nations unies pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948 et la résolution 43/29 du 22 juin 2020 du Conseil des droits de l'homme des Nations unies sur la prévention du génocide,
- vu la convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes du 18 décembre 1979,
- vu la convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants du 10 décembre 1984, et son protocole facultatif adopté le 18 décembre 2002,
- vu la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées du 12 décembre 2006, et son protocole facultatif, adopté le 13 décembre 2006,
- vu la convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid de 1976,
- vu la déclaration sur l'élimination de toutes formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction, proclamée par la résolution 36/55 de l'Assemblée générale des Nations unies du 25 novembre 1981,

- vu la déclaration des Nations unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques du 18 décembre 1992,
- vu la déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l’homme adoptée par consensus par l’Assemblée générale des Nations unies, le 9 décembre 1998, dans sa résolution 53/144,
- vu la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones du 13 septembre 2007,
- vu la déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales du 28 septembre 2018,
- vu le programme d’action de la conférence internationale du Caire sur la population et le développement de 1994, ainsi que ses conférences d’examen,
- vu la convention des Nations unies relative aux droits de l’enfant du 20 novembre 1989 et ses deux protocoles facultatifs adoptés le 25 mai 2000,
- vu le traité des Nations unies sur le commerce des armes, entré en vigueur le 24 décembre 2014, et le code de conduite de l’Union européenne en matière d’exportation d’armements du 5 juin 1998,
- vu la déclaration et le programme d’action de Beijing des Nations unies de septembre 1995 et ses conférences d’examen,
- vu le programme de développement durable à l’horizon 2030 des Nations unies, adopté le 25 septembre 2015 et, en particulier, ses objectifs n° 1, 3, 4, 5, 8, 10 et 16,
- vu le pacte mondial des Nations unies pour des migrations sûres, ordonnées et régulières adopté le 19 décembre 2018 et le pacte mondial des Nations unies sur les réfugiés adopté le 17 décembre 2018,
- vu le statut de Rome sur la Cour pénale internationale adopté le 17 juillet 1998, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2002,
- vu l’accord de coopération et d’assistance entre la Cour pénale internationale et l’Union européenne du 10 avril 2006<sup>1</sup>,
- vu la convention du Conseil de l’Europe du 4 avril 1997 pour la protection des droits de l’homme et de la dignité de l’être humain à l’égard des applications de la biologie et de la médecine, et ses protocoles additionnels, la convention du Conseil de l’Europe du 16 mai 2005 sur la lutte contre la traite des êtres humains, et la convention du Conseil de l’Europe du 25 octobre 2007 sur la protection des enfants contre l’exploitation et les abus sexuels,
- vu la convention du Conseil de l’Europe du 11 mai 2011 sur la prévention et la lutte contre la violence à l’égard des femmes et la violence domestique (convention

---

<sup>1</sup> JO L 115 du 28.4.2006, p. 50, ELI: [http://data.europa.eu/eli/agree\\_international/2006/313/oj](http://data.europa.eu/eli/agree_international/2006/313/oj).

d'Istanbul), que tous les États membres n'ont pas ratifiée mais qui est entrée en vigueur pour l'Union le 1<sup>er</sup> octobre 2023,

- vu les protocoles n° 6 et n° 13 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du Conseil de l'Europe du 28 avril 1983, concernant l'abolition de la peine de mort,
- vu le règlement (UE) 2020/1998 du Conseil du 7 décembre 2020 concernant des mesures restrictives en réaction aux graves violations des droits de l'homme et aux graves atteintes à ces droits<sup>2</sup>,
- vu le règlement (UE) 2021/947 du Parlement européen et du Conseil du 9 juin 2021 établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde<sup>3</sup>,
- vu les conclusions du Conseil du 22 janvier 2024 sur les priorités de l'Union en 2024 dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme,
- vu le plan d'action de l'Union européenne en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024, adopté par le Conseil le 17 novembre 2020, et son examen à mi-parcours adopté le 9 juin 2023,
- vu les conclusions du Conseil du 27 mai 2024, relatives à l'alignement du plan d'action de l'Union européenne en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024 sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027,
- vu le troisième plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III) - un programme ambitieux pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure (JOIN(2020)0017),
- vu la stratégie de l'UE en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 (COM(2020)0152),
- vu la stratégie de l'UE en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025 (COM(2020)0698),
- vu la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant (COM(2021)0142),
- vu la stratégie de l'UE en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 (COM(2021)0101),
- vu le plan d'action de l'UE contre le racisme (COM(2020)0565),
- vu le cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms (COM(2020)0620),

---

<sup>2</sup> JO L 410 I du 7.12.2020, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2020/1998/oj>.

<sup>3</sup> JO L 209 du 14.6.2021, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/947/oj>.

- vu les orientations de l’Union européenne concernant les défenseurs des droits de l’homme adoptées par le Conseil le 14 juin 2004 et révisées en 2008, et la deuxième note d’orientation sur la mise en œuvre desdites orientations, approuvée en 2020,
- vu les lignes directrices de l’Union européenne sur les violences contre les femmes et la lutte contre toutes les formes de discrimination à leur encontre, adoptées par le Conseil le 8 décembre 2008,
- vu les lignes directrices de 2005 de l’Union européenne concernant la promotion du droit humanitaire international, telles que mises à jour en 2009,
- vu les orientations de l’Union européenne concernant la peine de mort, telles que mises à jour par le Conseil le 12 avril 2013,
- vu les lignes directrices de l’Union européenne visant à promouvoir et garantir le respect de tous les droits fondamentaux des personnes LGBTI, adoptées le 24 juin 2013,
- vu les orientations de l’Union relatives à la promotion et à la protection de la liberté de religion ou de conviction, adoptées par le Conseil le 24 juin 2013,
- vu les orientations de l’Union relatives à la liberté d’expression en ligne et hors ligne, adoptées par le Conseil le 12 mai 2014,
- vu les orientations de l’Union relatives à la non-discrimination dans l’action extérieure, adoptées par le Conseil le 18 mars 2019,
- vu les orientations de l’Union relatives à l’eau potable et à l’assainissement, adoptées par le Conseil le 17 juin 2019,
- vu les orientations révisées de l’Union sur la politique de l’Union à l’égard des pays tiers en ce qui concerne la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adoptées par le Conseil le 16 septembre 2019,
- vu les lignes directrices révisées de l’Union en matière de dialogues sur les droits de l’homme avec les pays tiers/partenaires, approuvées par le Conseil le 22 février 2021,
- vu les orientations révisées de l’Union sur les enfants face aux conflits armés, approuvées par le Conseil le 24 juin 2024,
- vu la communication de la Commission du 12 septembre 2012 intitulée «Les racines de la démocratie et du développement durable: l’engagement de l’Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures» (COM(2012)0492),
- vu les conclusions du Conseil du 10 mars 2023 sur le rôle de l’espace dévolu à la société civile dans la protection et la promotion des droits fondamentaux au sein de l’Union européenne,

- vu la directive (UE) 2024/1760 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et modifiant la directive (UE) 2019/1937 et le règlement (UE) 2023/2859<sup>4</sup>,
- vu la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union, présentée par la Commission le 14 septembre 2022 (COM(2022)0453),
- vu la proposition conjointe de règlement du Conseil instaurant des mesures restrictives contre les actes graves de corruption, présentée par la Commission et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité le 3 mai 2023 (JOIN(2023)0013),
- vu le rapport annuel de l'Union européenne sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2023,
- vu son prix Sakharov pour la liberté de l'esprit qui, en 2024, a été décerné à María Corina Machado, leader des forces démocratiques au Venezuela, et au président élu Edmundo González Urrutia, qui représentent tous les Vénézuéliens à l'intérieur et à l'extérieur du pays qui luttent pour restaurer la liberté et la démocratie,
- vu sa résolution du 15 janvier 2019 sur les orientations de l'Union européenne et le mandat de l'envoyé spécial de l'Union européenne pour la promotion de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union européenne<sup>5</sup>,
- vu sa résolution du 23 octobre 2020 sur l'égalité des genres dans la politique étrangère et de sécurité de l'Union<sup>6</sup>,
- vu sa résolution du 19 mai 2021 sur la protection des droits de l'homme et la politique migratoire extérieure de l'Union européenne<sup>7</sup>,
- vu sa résolution du 8 juillet 2021 sur le régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme (loi Magnitsky de l'UE)<sup>8</sup>,
- vu sa résolution du 28 février 2024 sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière – rapport annuel 2023<sup>9</sup>, et ses résolutions antérieures sur les rapports annuels précédents,
- vu ses résolutions sur les violations des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit (dites «résolutions d'urgence»), adoptées conformément à l'article 150 de son règlement intérieur, en particulier celles adoptées en 2023 et 2024,
- vu l'article 55 de son règlement intérieur,

<sup>4</sup> JO L, 2024/1760, 5.7.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dir/2024/1760/oj>.

<sup>5</sup> JO C 411 du 27.11.2020, p. 30.

<sup>6</sup> JO C 404 du 6.10.2021, p. 202.

<sup>7</sup> JO C 15 du 12.1.2022, p. 70.

<sup>8</sup> JO C 99 du 1.3.2022, p. 152.

<sup>9</sup> JO C, C/2024/6741, 26.11.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/6741/oj>.

- vu l’avis de la commission des droits des femmes et de l’égalité des genres,
  - vu le rapport de la commission des affaires étrangères (A10-0012/2025),
- A. considérant que l’Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d’égalité, d’état de droit et de respect des droits de l’homme, conformément aux articles 2 et 21 du traité sur l’Union européenne; que l’action de l’Union dans le monde entier doit être guidée par l’universalité et l’indivisibilité des droits de l’homme et par le fait que la protection et la défense efficaces des droits de l’homme et de la démocratie sont au cœur de l’action extérieure de l’Union;
- B. considérant que l’homogénéité et la cohérence des politiques internes et externes de l’Union sont essentielles pour mener une politique efficace et crédible de l’Union en matière de droits de l’homme et pour défendre et appuyer la liberté et la démocratie;
- C. considérant que les systèmes démocratiques sont les plus appropriés pour garantir à toute personne la possibilité de jouir de ses droits humains et de ses libertés fondamentales; que le multilatéralisme efficace fondé sur des règles est le meilleur système organisationnel pour défendre les démocraties;
- D. considérant que l’Union croit fermement, en les soutenant pleinement, dans le multilatéralisme, dans un ordre mondial fondé sur des règles et dans l’ensemble de valeurs, de principes et de normes universels qui guident les États membres des Nations unies et que les États membres des Nations unies se sont engagés à respecter conformément à la charte des Nations unies; qu’un monde composé de démocraties, c’est-à-dire un monde de systèmes politiques défendant et protégeant les droits de l’homme à travers le monde, est un monde plus sûr, car les démocraties ont d’importants systèmes de contre-pouvoirs en place, qui constituent un rempart contre l’imprévisibilité des autocraties;
- E. considérant que la montée de l’autoritarisme, du totalitarisme et du populisme menace l’ordre mondial fondé sur des règles, la protection et la promotion de la liberté et des droits de l’homme dans le monde, ainsi que les valeurs et les principes sur lesquels l’Union est fondée;
- F. considérant qu’en décembre 2023, la déclaration universelle des droits de l’homme a célébré son 75<sup>e</sup> anniversaire; qu’aujourd’hui, plus que jamais depuis la création des Nations unies, les régimes totalitaires remettent en cause les principes fondamentaux de la charte des Nations unies, tentent de réécrire les normes internationales, ébranlent les institutions multilatérales et menacent la paix et la sécurité dans le monde;
- G. considérant qu’en novembre 2024, la convention des Nations unies relative aux droits de l’enfant a célébré son 35<sup>e</sup> anniversaire;
- H. considérant que la déclaration et le programme d’action de Beijing des Nations unies sont considérés comme un tournant pour la promotion de l’égalité de genre au niveau mondial et qu’ils célébreront leur 30<sup>e</sup> anniversaire en 2025;
- I. considérant que la légitimité et le fonctionnement de l’ordre international fondé sur des règles dépendent du respect pour les instances internationales et de l’obéissance à leurs décisions, par exemple aux résolutions de l’Assemblée générale et du Conseil de

sécurité des Nations unies et aux ordonnances et décisions de la Cour internationale de justice et de la Cour pénale internationale (ci-après, la «CPI»); que le multilatéralisme est mis en cause par des menaces croissantes à l'échelle mondiale, telles que le terrorisme et l'extrémisme, qui mettent en péril le respect de ces ordonnances et décisions ainsi que, de manière générale, des dispositions du droit international, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les situations de conflit émergentes et en cours; que les institutions internationales, leurs fonctionnaires et les entités qui coopèrent avec elles sont la cible d'attaques et de menaces; que la communauté internationale, y compris l'Union européenne, a la responsabilité de défendre l'ordre international fondé sur des règles en faisant en sorte que celles-ci soient respectées par tous, y compris par ses partenaires;

- J. considérant que le statut de Rome de la CPI établit un cadre qui régit la responsabilité en matière de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre; que l'indépendance de la CPI est essentielle pour garantir que la justice est rendue de manière impartiale et sans ingérence politique;
- K. considérant que l'examen à mi-parcours, effectué en 2023, du plan d'action de l'Union européenne en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024, désormais prolongé jusqu'en 2027, a montré que, malgré les progrès accomplis à ce jour, il reste encore beaucoup à faire, en coopération avec des partenaires démocratiques partageant les mêmes valeurs, en particulier dans le contexte des défis sans précédent auxquels le monde a été confronté depuis son adoption;
- L. considérant que les défenseurs des droits de l'homme et les organisations de la société civile (ci-après, les «OSC») sont des partenaires essentiels de l'Union dans ses initiatives pour défendre et faire progresser les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit ainsi que pour éviter les conflits dans le monde; que des acteurs étatiques et non étatiques, à travers le monde, censurent, réduisent au silence et harcèlent de plus en plus, entre autres, les défenseurs des droits de l'homme, les OSC, les journalistes, les communautés religieuses, les dirigeants de l'opposition et d'autres groupes vulnérables dans leur travail, en réduisant davantage encore l'espace civil; que ce comportement se caractérise notamment par des mesures qui comprennent des poursuites stratégiques altérant le débat public (poursuites-bâillons), des politiques gouvernementales restrictives, la répression transnationale, des campagnes de diffamation, des discriminations, des intimidations et des violences, y compris des exécutions extrajudiciaires et extraterritoriales, des enlèvements ainsi que des arrestations et détentions arbitraires; que les attaques dirigées contre les défenseurs des droits de l'homme s'étendent de plus en plus à leur famille et à leur entourage, y compris aux personnes qui vivent en exil;
- M. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale de l'Union et que les droits humains des femmes et des filles, y compris leurs droits en matière de sexualité et de procréation, continuent d'être violés à travers le monde; que les femmes subissent les effets sans pareil et disproportionnés des conflits, du changement climatique et des migrations, et font notamment face à des risques accrus de violence sexiste et de marginalisation économique et à des obstacles dans l'accès aux ressources; que les défenseurs des droits de l'homme et les OSC continuent d'être confrontés à un rétrécissement de l'espace dévolu à leur travail critique, ainsi qu'à des menaces de violence, de harcèlement et d'intimidation;

- N. considérant que l'année écoulée a été marquée par une nouvelle prolifération de lois sur les «agents étrangers» ou sur l'influence étrangère, y compris dans des pays candidats à l'adhésion à l'Union, et que ces lois visent les OSC et les médias et cherchent à les empêcher de recevoir un soutien financier de l'étranger, y compris de la part de l'Union et de ses États membres, ce qui favorise un climat de peur et d'autocensure;
- O. considérant qu'en 2024, plus de la moitié de la population mondiale s'est rendue aux urnes et que nombre de ces élections ont été marquées par la manipulation, la désinformation et les tentatives d'ingérence internes ou externes au pays;
- P. considérant que le classement mondial de la liberté de la presse 2024 établi par Reporters sans frontières (RSF) alerte sur le fait que les États et les autres forces politiques sont de moins en moins enclins à protéger la liberté de la presse; que, selon RSF, 47 journalistes et professionnels des médias ont été tués, la plupart dans des zones de conflit, et 573 emprisonnés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024;
- Q. considérant que 251 millions d'enfants et de jeunes sont privés de leur droit fondamental à l'éducation et ne sont toujours pas scolarisés, selon le rapport mondial de suivi sur l'éducation 2024 de l'UNESCO; que les filles et les femmes ne sont pas seulement victimes de la pauvreté mais également de normes culturelles, de préjugés sexistes, du mariage d'enfants et de violence du fait de politiques discriminatoires officielles qui les empêchent d'accéder à l'éducation et au marché du travail et qui tentent de les effacer de la vie publique;
- R. considérant qu'au moins un million de personnes sont injustement emprisonnées pour des raisons politiques, parmi lesquelles plusieurs lauréats et finalistes du prix Sakharov du Parlement pour la liberté de l'esprit;
- S. considérant que les atteintes à l'environnement et les effets du changement climatique aggravent la précarité, la marginalisation et les inégalités, et poussent de plus en plus de personnes à quitter leur domicile ou les enferment dans des cadres dangereux, ce qui accroît leur vulnérabilité et met en péril leurs droits humains;

### ***Défis mondiaux pour la démocratie et les droits de l'homme***

1. réaffirme l'universalité, l'interdépendance, l'indissociabilité et l'indivisibilité des droits de l'homme et la dignité propre à chaque être humain; insiste sur le devoir qui incombe à l'Union et à ses États membres de promouvoir et de protéger la démocratie et l'universalité des droits de l'homme dans le monde; demande à l'Union et à ses États membres de montrer l'exemple, conformément à ses valeurs, de promouvoir et de défendre strictement les droits de l'homme et la justice internationale;
2. insiste sur le fait que le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et des libertés fondamentales doivent être la pierre angulaire de la politique extérieure de l'Union, conformément à ses principes fondateurs; encourage vivement l'Union et ses États membres, à cette fin, à s'engager de manière ambitieuse et constante à faire de la liberté, de la démocratie et des droits de l'homme ainsi que de leur protection un aspect central de toutes les politiques de l'Union, de façon rationalisée, ainsi qu'à renforcer la cohérence entre ses politiques internes et externes dans ce domaine, y compris au travers de la totalité de ses accords internationaux;

3. souligne que l'Union doit être pleinement préparée à contrer la montée de l'autoritarisme, du totalitarisme et du populisme ainsi que les violations croissantes du principe d'universalité des droits de l'homme, de la démocratie et du droit international humanitaire;
4. condamne la tendance croissante aux violations des droits de l'homme et des principes et valeurs démocratiques dans le monde, ainsi qu'aux atteintes à ces droits, principes et valeurs, avec, entre autres, les menaces de recul des droits humains, notamment des droits des femmes, ainsi que les exécutions, les exécutions extrajudiciaires, les arrestations et détentions arbitraires, la torture et les mauvais traitements, la violence sexiste, les répressions à l'encontre de la société civile, des opposants politiques, des groupes marginalisés et vulnérables, y compris les enfants et les personnes âgées, les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile, ainsi que les minorités ethniques et religieuses; condamne également l'esclavage et le travail forcé, le recours excessif à la violence par les autorités publiques, y compris la répression violente des manifestations pacifiques et autres rassemblements, la discrimination systématique et structurelle, l'instrumentalisation du pouvoir judiciaire, la censure et les menaces à l'encontre des médias indépendants, y compris les menaces dans la sphère numérique telles que la surveillance en ligne et les fermetures d'internet, les attaques politiques contre les institutions internationales et l'ordre international fondé sur des règles, et le recours croissant à des méthodes de guerre illégales en violation grave du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme; déplore l'affaiblissement de la protection des institutions et processus démocratiques et le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans le monde entier; dénonce la répression transnationale exercée par des régimes illibéraux sur des citoyens et des militants qui ont trouvé refuge à l'étranger, y compris sur le territoire de l'Union;
5. constate avec une profonde inquiétude la crise internationale qui sévit actuellement pour ce qui concerne l'obligation de rendre des comptes et les difficultés auxquelles se heurtent les actions visant à mettre un terme à l'impunité pour les violations des normes fondamentales du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les conflits mondiaux; réaffirme la neutralité et l'importance de l'aide humanitaire en cas de conflit ou de crise; souligne les graves conséquences que peut avoir le discrédit jeté sur les organisations et enceintes multilatérales, telles que les Nations unies, et les attaques menées contre elles, ce qui peut favoriser une culture de l'impunité et compromettre la confiance dans le système des Nations unies et son fonctionnement; demande à l'Union de préserver le système juridique international et de prendre des mesures efficaces pour le faire respecter;
6. constate avec satisfaction qu'il existe également des «éclaircies» en matière de droits de l'homme, en dépit du contexte de défis majeurs auxquels ils sont confrontés partout dans le monde; souligne, en particulier, le travail des OSC et des défenseurs des droits de l'homme; souligne la nécessité d'une communication plus stratégique sur les droits de l'homme et la démocratie, grâce à la diffusion d'informations sur les résultats positifs, les politiques et les bonnes pratiques; soutient l'initiative «Good Human Rights Stories»<sup>10</sup> en tant que moyen de promouvoir des récits encourageants sur les droits de l'homme, et recommande qu'elle soit mise à jour; souligne le rôle de la diplomatie publique et culturelle de l'Union ainsi que des relations culturelles internationales dans

---

<sup>10</sup> <https://goodhumanrightsstories.net/>.

la promotion des droits de l'homme et demande à la division de communication stratégique et prospective du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) d'accroître ses efforts à cet égard;

***Renforcer la boîte à outils de l'Union pour la promotion et la protection des droits de l'homme et de la démocratie dans le monde***

7. constate avec inquiétude les fractures croissantes dans le monde; souligne qu'il est de la responsabilité partagée de l'Union de continuer à défendre les valeurs et principes démocratiques ainsi que les droits de l'homme, la justice internationale, la paix et la dignité dans le monde, qu'il convient d'autant plus de protéger que la situation politique mondiale est actuellement instable; invite l'Union à maintenir les canaux de communication ouverts avec les différentes parties prenantes et à continuer de mettre au point une boîte à outils complète pour renforcer les droits de l'homme et la démocratie à l'échelle mondiale;

***Plan d'action de l'Union européenne en faveur des droits de l'homme et de la démocratie***

8. constate que l'Union et ses États membres ont accompli des progrès importants dans la mise en œuvre du plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, bien qu'ils n'aient pas atteint tous les objectifs du plan, en partie également en raison des difficultés sans précédent que le monde a connues depuis son adoption; se félicite, à cet égard, de la prolongation du plan d'action jusqu'en 2027, en vue de maximiser les synergies et la complémentarité entre les droits de l'homme et la démocratie aux échelons local, national et mondial;

***Représentant spécial de l'Union européenne (RSUE) pour les droits de l'homme***

9. soutient pleinement le travail du RSUE pour les droits de l'homme, qui contribue à la visibilité et à la cohérence des actions de l'Union en matière de droits de l'homme dans le cadre de ses relations extérieures; défend le rôle central du RSUE dans la promotion et la protection des droits de l'homme par l'Union, au moyen d'un dialogue avec les pays tiers et les partenaires partageant les mêmes valeurs; souligne la nécessité d'une coopération étroite entre le RSUE pour les droits de l'homme et les autres RSUE et envoyés spéciaux, afin d'améliorer encore cette cohérence, et appelle de ses vœux une meilleure visibilité du rôle du RSUE pour les droits de l'homme; demande que le RSUE bénéficie de ressources supplémentaires et d'une coordination renforcée avec les délégations de l'Union dans le monde afin de le soutenir dans son travail; déplore qu'en dépit d'appels répétés, le Parlement ait été exclu du processus de sélection du RSUE; insiste sur la nécessité pour le RSUE de rendre régulièrement compte au Parlement;

***Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde et programme thématique sur les droits de l'homme et la démocratie***

10. rappelle le rôle fondamental que joue l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI) – Europe dans le monde, notamment son programme thématique sur les droits de l'homme et la démocratie, en tant qu'instrument phare de l'Union dans la promotion et la protection des droits de l'homme et de la démocratie dans le monde; souligne la nécessité de nouer le dialogue avec la société civile dans toutes les activités extérieures pertinentes de l'Union, y compris dans le cadre de la stratégie «Global Gateway», qui est financée au titre de

l'instrument IVCDI – Europe dans le monde; réaffirme qu'il importe de rationaliser une approche fondée sur les droits de l'homme au sein des instruments d'action extérieure de l'Union; souligne le rôle du Parlement dans le processus de programmation de l'instrument et invite la Commission et le SEAE à partager en temps utile toutes les informations pertinentes afin de permettre au Parlement de jouer son rôle en conséquence, en particulier pendant les dialogues géopolitiques à haut niveau avec la Commission et lors du processus d'évaluation à mi-parcours ainsi que dans ses résolutions; invite le SEAE et la Commission à veiller à ce qu'une réponse soit apportée aux lettres de recommandations après chaque dialogue géopolitique et chaque résolution; demande instamment à la Commission de développer et de lancer un site web complet et centralisé consacré à l'instrument IVCDI – Europe dans le monde, comprenant des informations sur tous les programmes indicatifs pluriannuels et des détails sur leurs budgets respectifs, les actions connexes et les dotations financières prévues, organisés par pays et par thème; fait remarquer que l'instrument IVCDI – Europe dans le monde et tous les instruments futurs doivent se concentrer sur les causes fondamentales des difficultés actuelles, y compris la nécessité de renforcer la résilience des communautés locales et les activités d'appui à la démocratie via un soutien au développement économique;

11. préconise des évaluations ex ante indépendantes pour déterminer les implications et les risques potentiels liés aux projets en matière de droits de l'homme, conformément à l'article 25, paragraphe 5, du règlement (UE) 2021/947; préconise une surveillance indépendante des droits de l'homme tout au long de la mise en œuvre de projets dans des pays tiers, en particulier pour les projets comportant un risque élevé de violations; demande la suspension des projets qui contribuent directement ou indirectement aux violations des droits de l'homme dans des pays tiers; réaffirme l'interdiction d'allouer des fonds de l'Union à des activités contraires aux valeurs fondamentales de l'Union, telles que le terrorisme ou l'extrémisme; demande à la Commission de partager de manière proactive toutes les évaluations liées aux droits de l'homme avec le Parlement;

#### *Commerce et accords internationaux de l'Union*

12. réitère son appel en faveur de l'inclusion d'évaluations sur la situation des droits de l'homme et de clauses robustes en matière de droits de l'homme dans les accords entre l'Union et les pays tiers, assorties d'un ensemble clair de critères et de procédures à respecter en cas de violations; invite la Commission et le SEAE à veiller à ce que les clauses relatives aux droits de l'homme prévues dans les accords internationaux en vigueur soient activement surveillées et effectivement appliquées et à améliorer la communication avec le Parlement en ce qui concerne les considérations et les décisions relatives à l'application de ces clauses; réaffirme que, face aux violations persistantes des clauses relatives aux droits de l'homme par ses pays partenaires, notamment les pays concernés par le système de préférences généralisées plus, l'Union devrait réagir rapidement et avec détermination, y compris en suspendant les accords en question si d'autres options se révèlent inefficaces; demande que soit mise en œuvre la recommandation de la médiatrice de l'Union consistant à créer un portail de traitement des plaintes, dans le cadre des instruments commerciaux et financiers de l'Union, ou que le point d'entrée unique de la Commission soit adapté pour permettre le dépôt de plaintes en cas de non-respect de clauses relatives aux droits de l'homme; invite les institutions de l'Union à nouer un dialogue régulier avec les milieux d'affaires et la société civile afin de renforcer les liens qui existent entre le commerce international, les

droits de l'homme et la sécurité économique; demande à l'Union de veiller à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans le cadre de ses investissements et projets «Global Gateway», en s'assurant qu'ils ne causent aucun préjudice;

#### *Dialogues de l'Union sur les droits de l'homme*

13. souligne le rôle important que jouent les dialogues sur les droits de l'homme au sein de la boîte à outils de l'Union en matière de droits de l'homme et en tant que vecteur essentiel du déploiement du plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie; souligne que ces dialogues doivent traiter de la situation générale des droits de l'homme et de la démocratie avec les pays concernés; fait observer que les dialogues sur les droits de l'homme devraient être considérés comme un élément clé de l'engagement durable de l'Union et non comme un instrument autonome, et que l'incapacité persistante de pays tiers à dialoguer véritablement et à atteindre des objectifs clés devrait conduire à recourir à d'autres instruments appropriés de politique étrangère; rappelle que ces dialogues doivent être utilisés conjointement et en synergie avec d'autres instruments, en adoptant une approche «plus pour plus» et «moins pour moins»; réaffirme la nécessité d'attirer l'attention sur des cas individuels, en particulier ceux des lauréats du prix Sakharov et ceux que met en avant le Parlement dans ses résolutions, et d'assurer un suivi adéquat; demande au SEAE et aux délégations de l'Union européenne d'accroître la visibilité de ces dialogues et de leurs effets, en veillant à ce qu'ils soient orientés vers les résultats et se fondent sur un ensemble clair de critères qui puissent être inclus dans la publication d'un communiqué de presse conjoint, et de prendre les mesures de suivi qui s'imposent; appelle de ses vœux une participation accrue et significative de la société civile aux dialogues; souligne que les véritables OSC ne doivent pas être empêchées de participer aux dialogues sur les droits de l'homme et que tout dialogue doit inclure sans restriction l'ensemble des véritables OSC;

#### *Régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme (loi Magnitsky de l'Union européenne)*

14. se félicite du recours croissant au régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme en tant qu'outil politique essentiel pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie par l'Union dans le monde entier; regrette toutefois que son utilisation soit restée limitée, en particulier dans le contexte géopolitique actuel; relève toutefois les difficultés que pose l'exigence d'unanimité lors de l'adoption de sanctions et réitère son appel au Conseil en faveur de l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour les décisions relatives au régime mondial de sanctions en matière de droits de l'homme; rappelle, à cet égard, la demande formelle présentée par le Parlement au Conseil en 2023 concernant l'ouverture d'une convention sur la réforme de l'Union, en vue, entre autres, d'augmenter le nombre de décisions prises à la majorité qualifiée; demande que le régime mondial de sanctions de l'Union et d'autres régimes de sanctions ad hoc soient utilisés de manière renforcée à l'encontre des personnes qui sont responsables de graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international, y compris des hauts fonctionnaires; soutient pleinement la possibilité d'imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l'Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans le régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ou au moyen d'un

régime différent; souligne qu'il est nécessaire d'appliquer complètement les sanctions et de lutter contre leur contournement;

#### *Activités de soutien à la démocratie*

15. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux attaques croissantes que mènent des régimes autoritaires et illibéraux contre les principes, les valeurs et le pluralisme démocratiques; souligne que la défense et le soutien de la démocratie dans le monde revêtent de plus en plus un intérêt géopolitique et stratégique; souligne l'importance des initiatives du Parlement en faveur du renforcement des capacités des parlements partenaires, de la médiation et de l'encouragement d'une culture du dialogue et du compromis, y compris parmi les jeunes dirigeants politiques, ainsi que du renforcement de la position des femmes parlementaires, des défenseurs des droits de l'homme et des représentants de la société civile et des médias libres; demande une nouvelle fois à la Commission de poursuivre et d'étendre ses activités dans ces domaines en augmentant le financement destiné aux organes et organismes de l'Union et aux autres organisations recevant des subventions de l'Union et en apportant un soutien accru à ces organes, organismes et organisations; souligne qu'il est essentiel de soutenir directement la société civile et les personnes exprimant des opinions dissidentes, en particulier dans le contexte actuel d'intensification des tensions mondiales et de répression dans un nombre croissant de pays; insiste à nouveau sur l'importance des missions d'observation électorale déployées par l'Union et de la contribution du Parlement au développement et au perfectionnement de la méthode qui les guide; appelle de ses vœux l'élaboration d'une «boîte à outils» de l'Union à utiliser en cas de résultats électoraux contestés ou manquant de transparence, afin de prévenir les crises politiques et militaires dans l'environnement post-électoral; demande un renforcement de l'action de l'Union pour contrer les messages manipulateurs et fallacieux à son encontre lors des campagnes électorales, en particulier dans les pays qui bénéficient d'une aide humanitaire et au développement importante de la part de l'Union et dans les pays candidats à l'adhésion à l'Union; appelle de ses vœux une collaboration renforcée entre le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections du Parlement, les directions générales concernées de la Commission et le SEAE;

#### *Le soutien de l'Union aux défenseurs des droits de l'homme*

16. est extrêmement préoccupé par la restriction continue de l'espace dévolu à la société civile et par l'augmentation des menaces qui pèsent sur le travail des défenseurs des droits de l'homme et des membres des OSC, ainsi que sur leurs familles, entourages et avocats, et juge particulièrement préoccupants les moyens de plus en plus sophistiqués utilisés pour les persécuter; condamne fermement leur détention arbitraire et leur assassinat; déplore le harcèlement des OSC au moyen de dispositions législatives, telles que les lois sur les agents extérieurs et d'autres lois semblables, ainsi que d'autres restrictions auxquelles les OSC sont confrontées; déplore le fait que les défenseuses des droits de l'homme soient encore victimes de violations incessantes et de plus en plus sophistiquées, notamment d'assassinats ciblés, d'agressions physiques, de disparitions, de campagnes de diffamation, d'arrestations, de harcèlement judiciaire et d'intimidations; constate avec inquiétude que ces attaques semblent avoir pour but de réduire systématiquement au silence les défenseuses des droits de l'homme et de faire en sorte que leur voix ne soit plus entendue dans la sphère publique; soutient sans réserve le travail des défenseurs des droits de l'homme et l'action de l'Union visant à

garantir leur protection dans le monde entier; souligne l'urgence de procéder à une révision complète et en temps utile des orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme, en vue de répondre aux enjeux et menaces émergents et de garantir leur applicabilité et leur efficacité dans la protection des défenseurs des droits de l'homme à l'échelle mondiale, tout en intégrant des stratégies intersectionnelles et sensibles au genre dans les orientations mises à jour, afin de refléter les divers parcours et expériences des défenseurs des droits de l'homme et de prendre en compte les vulnérabilités spécifiques auxquelles ils peuvent être confrontés; demande l'application complète et cohérente des orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme par l'Union et ses États membres; demande que des efforts soient déployés pour améliorer les stratégies de communication visant à accroître la visibilité des mécanismes de soutien des défenseurs des droits de l'homme ainsi que des actions et des canaux de l'Union en faveur de leur protection;

17. s'inquiète vivement du phénomène croissant de la répression transnationale à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes et de la société civile; appelle de ses vœux l'élaboration d'une stratégie européenne pour harmoniser les mesures nationales de lutte contre la répression transnationale;
18. exprime sa profonde inquiétude face à la situation financière de plus en plus précaire à laquelle font face les défenseurs des droits de l'homme et les communautés qui militent pour les droits, en particulier dans un contexte mondial marqué par une répression croissante; constate qu'en raison du contexte géopolitique actuel, le besoin de soutien des défenseurs des droits de l'homme s'est accru; demande donc instamment à l'Union et à ses États membres de faire pleinement usage de leurs ressources financières en faveur des défenseurs des droits de l'homme et de garantir la création de mécanismes de financement souples, accessibles et durables qui permettent à ces défenseurs de poursuivre leur travail essentiel dans un contexte de difficultés croissantes;
19. insiste pour que le SEAE, la Commission et les délégations de l'Union accordent une attention particulière à la situation des lauréats et finalistes du prix Sakharov en danger et prennent des mesures résolues, en coordination avec les États membres et le Parlement, pour garantir leur bien-être, leur sécurité ou leur libération;
20. salue la mise à jour du manuel du code des visas de l'Union relative aux défenseurs des droits de l'homme et invite les États membres à l'utiliser pleinement et de manière cohérente; demande une nouvelle fois à la Commission de jouer un rôle proactif dans la mise en place d'une approche coordonnée entre les États membres en ce qui concerne les défenseurs des droits de l'homme en danger, par exemple en rationalisant les procédures de visa et en promouvant l'harmonisation de la procédure de demande de visa de l'Union;

#### *Lutte contre l'impunité et la corruption*

21. souligne que tant l'impunité que la corruption rendent possibles et aggravent les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, ainsi que le recul des principes démocratiques; se félicite des actions de lutte contre la corruption dans le cadre des politiques extérieures de l'Union qui figurent dans la communication conjointe de la Commission et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité du 3 mai 2023 sur la lutte contre la corruption

(JOIN(2023)0012); soutient les dispositions de lutte contre la corruption contenues dans les accords commerciaux de l'Union avec des pays tiers; souligne le rôle important de la société civile et des journalistes au sein des pays tiers dans le contrôle de la lutte contre l'impunité et la corruption; demande à l'Union et à ses États membres d'intensifier leurs efforts en matière de réforme de la justice, de lutte contre l'impunité ainsi que d'amélioration de la transparence et des institutions de lutte contre la corruption dans les pays tiers; encourage l'Union et ses États membres à se coordonner plus étroitement avec leurs alliés et partenaires, dans la mesure du possible, pour lutter contre la corruption systémique qui permet aux autocrates de se maintenir au pouvoir, prive les sociétés de ressources essentielles et sape la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit;

22. insiste sur la nécessité pour l'Union de prendre des mesures claires en vue de reconnaître le lien étroit qui existe entre la corruption et les violations des droits de l'homme, et cibler ainsi les vecteurs économiques et financiers qui permettent aux auteurs des violations des droits de l'homme de sévir;

#### *Actions de l'Union au niveau multilatéral*

23. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principale enceinte qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; demande à l'Union et à ses États membres de persévérer dans leur soutien tant politique que financier au travail accompli par les Nations unies, ses agences et ses procédures spéciales, afin de veiller à ce que l'organisation soit à la hauteur de sa mission et de contrer l'influence des régimes autoritaires et totalitaires; souligne que l'ordre multilatéral actuel doit pleinement intégrer dans son architecture les nouveaux acteurs mondiaux, en particulier ceux qui empruntent la voie de la démocratie et des droits de l'homme; réaffirme qu'il est indispensable que l'Union et ses États membres parlent d'une seule voix au sein des Nations unies et des autres enceintes multilatérales afin de relever efficacement les défis mondiaux en matière de droits de l'homme et de démocratie dans les enceintes multilatérales, et qu'ils fassent preuve de la plus grande fermeté, conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme; demande, à cette fin, que des progrès soient réalisés pour que l'Union dispose d'un siège dans les organisations internationales, y compris le Conseil de sécurité de l'ONU, en plus des sièges des États membres existants; invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées;
24. se dit très préoccupé par les attaques lancées de plus en plus fréquemment contre l'ordre mondial fondé sur des règles par des régimes autoritaires et totalitaires, y compris au travers de l'agression non provoquée et injustifiée contre des voisins pacifiques et par l'affaiblissement du bon fonctionnement des organes des Nations unies, avec notamment l'utilisation abusive du pouvoir de veto au Conseil de sécurité des Nations unies; souligne que la diminution de l'efficacité de ces organes entraîne des coûts réels en termes de conflits, de pertes humaines et de souffrances, et affaiblit gravement la capacité générale des pays à affronter les difficultés qui se présentent au niveau

mondial; invite les États membres et les partenaires qui partagent leurs valeurs à élaborer une stratégie solide et à intensifier leurs efforts pour inverser cette tendance et envoyer un message uni et fort de soutien à ces organisations lorsqu'elles sont attaquées ou menacées; estime que les Nations unies, leurs organes et les autres organisations multilatérales ont besoin de réformes afin de relever ces défis et menaces croissants;

25. réaffirme le soutien résolu de l'Union à la Cour internationale de justice et à la CPI en tant qu'institutions juridictionnelles essentielles, indépendantes et impartiales en ces temps particulièrement difficiles pour la justice internationale; rappelle qu'une CPI bien financée est essentielle pour poursuivre efficacement les crimes internationaux graves; se félicite du soutien politique et financier apporté par l'Union à la CPI, y compris au bureau du procureur de la CPI, et du lancement de l'initiative mondiale de lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux, qui octroie un soutien financier aux OSC qui s'emploient à promouvoir la justice et l'obligation de rendre des comptes pour les crimes internationaux et les violations graves des droits de l'homme, notamment en facilitant la participation des survivants aux procédures juridiques; demande à l'Union et à ses États membres de poursuivre et d'intensifier leur soutien à la CPI - y compris au travers du Fonds de la CPI au profit des victimes - par les moyens nécessaires, y compris des ressources et un soutien politique, et d'utiliser tous les instruments à leur disposition pour lutter contre l'impunité dans le monde et permettre à la CPI de remplir efficacement son mandat; invite tous les États membres à respecter et mettre en œuvre les mesures et les décisions de la Cour pénale internationale et de tous les organes de la CPI, y compris le bureau du procureur et les chambres, à inciter d'autres pays à y adhérer et à coopérer avec la Cour, y compris à exécuter les mandats d'arrêt de la CPI, et à soutenir leur travail en tant qu'organes d'une institution de justice internationale indépendante et impartiale partout dans le monde; regrette que certains États membres de la CPI n'exécutent pas les mandats d'arrêt de cette dernière, ce qui compromet le travail de la Cour; invite l'Union à exhorter les pays tiers, y compris ses principaux partenaires, à reconnaître la CPI et à devenir partie au Statut de Rome;
26. souligne l'importance de ne pas politiser la CPI, étant donné que la confiance dans la Cour est érodée en cas d'utilisation abusive de son mandat; condamne en particulier et avec la plus grande fermeté les attaques politiques, les sanctions et autres mesures coercitives introduites ou envisagées à l'encontre de la CPI elle-même et de son personnel; invite les États membres et les institutions de l'Union à coopérer pour trouver des solutions afin de protéger l'institution de la CPI et son personnel contre toute sanction future susceptible de menacer le fonctionnement de la Cour;
27. reconnaît que la compétence universelle est un outil important du système de justice pénale internationale pour prévenir et combattre l'impunité et promouvoir l'obligation de rendre des comptes à l'échelle internationale; demande aux États membres d'appliquer la compétence universelle dans la lutte contre l'impunité;
28. exhorte l'Union et ses États membres à prendre la tête du combat mondial contre toutes les formes d'extrémisme et salue l'adoption d'une stratégie de l'Union dans ce domaine; demande que la lutte contre le terrorisme soit une priorité de l'agenda intérieur et extérieur de l'Union;

*Défense du droit international humanitaire*

29. prend acte avec inquiétude du mépris croissant pour le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, en particulier dans le cadre des conflits en cours dans le monde; condamne fermement la multiplication des attaques délibérées, aveugles et disproportionnées contre les civils et les biens civils dans de multiples situations de conflit; souligne qu'il est de la plus haute importance que l'ensemble des organismes humanitaires et des agences des Nations unies puissent prêter une assistance complète, en temps utile et sans obstacle à toutes les personnes en situation de vulnérabilité et exhorte toutes les parties aux conflits armés à respecter pleinement le travail de ces agences et à veiller à ce qu'elles puissent répondre aux besoins fondamentaux des civils sans interférence; dénonce les tentatives de saper les agences des Nations unies qui fournissent une aide humanitaire; demande instamment à toutes les parties aux conflits armés de protéger les populations civiles, les travailleurs humanitaires et médicaux, les journalistes et le personnel des médias; invite toutes les parties aux conflits armés à respecter la légitimité et l'inviolabilité des missions de maintien de la paix des Nations unies; invite tous les États à se conformer pleinement et sans condition au droit international humanitaire; invite la communauté internationale et les États membres en particulier à promouvoir l'obligation de rendre des comptes et la lutte contre l'impunité en cas de violations graves du droit international humanitaire; appelle de ses vœux la mise en place systématique de couloirs humanitaires dans les régions en guerre et dans les situations de combat, dès lors que cela est nécessaire, afin de permettre aux civils menacés d'échapper aux conflits, et condamne avec fermeté toute attaque lancée contre eux; exige un accès sans entrave pour les organisations humanitaires qui surveillent et assistent les prisonniers de guerre, comme le prévoit la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre; attend des organisations internationales qu'elles respectent le droit international en ce qui concerne le traitement des prisonniers de guerre; appelle de ses vœux la coopération et l'assistance internationales pour assurer le retour des personnes déportées de force, en particulier des enfants et des otages;
30. demande une nouvelle fois aux États membres de contribuer à endiguer les conflits armés et les violations graves des droits de l'homme ou du droit international humanitaire en respectant strictement les dispositions de l'article 7 du traité des Nations unies sur le commerce des armes du 2 avril 2013 relatif à l'exportation et à l'évaluation des demandes d'exportation ainsi que la position commune 2008/944/PESC du 8 décembre 2008 du Conseil définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires;
31. regrette, vu les conséquences sexospécifiques des conflits armés, le peu d'importance et d'intérêt suscité par les violences sexuelles et sexistes ainsi que la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans la réponse de l'Union aux crises humanitaires et des réfugiés; souligne une nouvelle fois que les crises humanitaires accentuent les menaces liées au genre et pesant sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, et rappelle que, dans les zones de crise, en particulier au sein des groupes vulnérables que sont les réfugiés et les migrants, les femmes et les filles sont particulièrement exposées aux violences sexuelles, aux maladies sexuellement transmissibles, à l'exploitation sexuelle, au viol comme arme de guerre et aux grossesses non désirées; demande à la Commission européenne et aux États membres d'accorder une large priorité à l'égalité des sexes et à la santé et aux droits sexuels et génésiques dans leur réponse aux crises humanitaires et des réfugiés, ainsi qu'à la responsabilité, à la poursuite en justice, à la réparation des violations des droits sexuels

et génésiques et des violences sexistes, y compris en termes de formation des acteurs humanitaires et de financement actuel et futur;

### *Stratégie de l'Équipe Europe*

32. reconnaît la possibilité d'une meilleure harmonisation des approches en matière de protection et de promotion des droits de l'homme entre les institutions de l'Union, les ambassades des États membres et les délégations de l'Union dans les pays tiers, notamment en encourageant ces pays à respecter leurs obligations internationales et à s'abstenir de tout harcèlement et de toute persécution à l'encontre des voix critiques; souligne l'occasion offerte aux ambassades des États membres de jouer un rôle de plus en plus actif dans la promotion et la protection des droits de l'homme, tout en soutenant la société civile dans ces pays; invite l'Union et ses États membres à utiliser tous les moyens possibles pour presser les pays de libérer les prisonniers politiques; insiste sur l'importance d'une responsabilité partagée entre les États membres et les délégations de l'Union dans ces efforts; invite l'Union et ses États membres à intensifier leurs efforts collectifs pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et pour soutenir la démocratie dans le monde entier; encourage une évaluation et un suivi minutieux des capacités des délégations de l'Union afin de s'assurer que chacune d'entre elles dispose d'un point de contact désigné pour les cas de violations des droits de l'homme et que des ressources suffisantes sont allouées dans le cadre de ce mandat pour permettre une réaction efficace et opportune; rappelle, dans ce contexte, l'importance que revêtent pour les délégations de l'Union les lignes directrices existantes de l'Union relatives à des domaines spécifiques des droits de l'homme;

### ***Relever les défis dans le domaine des droits de l'homme universels et de la démocratie***

*Droit de ne pas être soumis à la torture ni à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*

33. condamne toute mesure ou tentative de légalisation ou d'autorisation de la torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou d'incitation, de consentement ou d'acquiescement à de telles pratiques, en toutes circonstances; condamne l'utilisation - de plus en plus signalée - de la torture par des acteurs étatiques dans de nombreux contextes différents, y compris en milieu carcéral et extra-carcéral - sur des prisonniers politiques, entre autres - et dans des situations de conflit dans le monde entier, notamment en violation de la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre, ainsi que l'assassinat de prisonniers de guerre, qui constitue un crime de guerre, et réaffirme le caractère indérogeable du droit de ne pas être soumis à la torture ni à d'autres formes de traitements inhumains ou dégradants; réaffirme la politique de tolérance zéro de l'Union à l'égard de la torture et des autres mauvais traitements et invite les institutions compétentes, dont la Cour européenne des droits de l'homme, à prendre position sur la base d'un examen approfondi dans toute affaire de ce type;
34. réitère ses appels à la ratification universelle de la convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et de son protocole facultatif, et réaffirme qu'il est nécessaire que les États mettent leurs dispositions nationales en conformité avec les normes internationales; réaffirme, conformément aux orientations révisées sur la politique de l'Union à l'égard des pays

tiers en ce qui concerne la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adoptées par le Conseil le 16 septembre 2019, qu'il importe de s'engager avec les parties prenantes concernées dans la lutte pour l'éradication de la torture et de surveiller les lieux de détention;

#### *Droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques*

35. réaffirme la nécessité de protéger l'espace démocratique de l'Union et l'exercice des libertés fondamentales dans cet espace, en particulier des libertés de réunion et d'association; met l'accent sur la répression de plus en plus violente des manifestations et des rassemblements pacifiques au sein de l'espace de l'Union dévolu à la société civile, avec des cas de torture et de mauvais traitements ayant entraîné des décès et d'autres violations graves; souligne la nécessité de renforcer ce droit fondamental en combinaison avec l'interdiction absolue de la torture et des mauvais traitements;

#### *Droit à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement*

36. rappelle que le droit à l'alimentation, y compris l'accès physique et économique à une alimentation adéquate ou aux moyens de se la procurer, est un droit fondamental; est extrêmement préoccupé par les difficultés qui pèsent sur le droit à l'alimentation dans le monde entier, en particulier dans les situations de guerre et de conflit; condamne l'instrumentalisation des denrées alimentaires, dont il est de plus en plus souvent fait état, dans des situations de conflit armé; invite l'Union et ses États membres à promouvoir des lignes directrices obligatoires sur le droit à l'alimentation sans discrimination au sein du système des Nations unies; demande instamment à l'Union européenne et aux États membres de soutenir pleinement – politiquement et financièrement – les organisations et les agences qui œuvrent pour garantir le droit à l'alimentation dans les zones de conflit; rappelle l'importance de la déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales pour atteindre la sécurité alimentaire; salue le travail du Programme alimentaire mondial des Nations unies à cet égard;
37. réaffirme les droits à l'eau potable et à l'assainissement en tant que droits de l'homme, ces deux droits étant complémentaires; souligne que l'accès à l'eau potable est indispensable à une vie saine et digne et qu'il est essentiel à la préservation de la dignité humaine; souligne que le droit à l'eau est une condition préalable fondamentale à la jouissance d'autres droits et que, par conséquent, il doit être guidé par une logique fondée sur l'intérêt public et sur des biens communs publics et mondiaux; souligne l'importance des orientations de l'Union relatives à l'eau potable et à l'assainissement et invite instamment les institutions et les États membres de l'Union à les mettre en œuvre et à promouvoir leur application dans les pays tiers et dans les enceintes multilatérales;

#### *Changement climatique et environnement*

38. souligne que le changement climatique et son incidence sur l'environnement ont des effets directs sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme; reconnaît le travail important des OSC, des autochtones et des communautés locales, des défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et à la terre et des militants autochtones en faveur de la protection d'un environnement propre, sain et durable, y compris l'accès à la terre et aux sources d'eau; déplore les risques auxquels sont

exposés les défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et les militants autochtones et demande que leur protection effective soit garantie; constate que les communautés qui contribuent le moins au changement climatique sont les plus susceptibles d'être concernées par les risques climatiques et les catastrophes naturelles, et demande, à cet égard, d'accroître le soutien aux groupes les plus vulnérables; rappelle que les peuples autochtones et les communautés locales jouent un rôle important dans la gestion durable des ressources naturelles et dans la préservation de la biodiversité; rappelle que la transition vers les énergies propres doit être juste et respecter les droits fondamentaux de chacun; réaffirme l'importance de la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies pour la protection des droits de l'homme des générations actuelles et futures;

39. constate avec une profonde inquiétude les menaces croissantes que le déploiement d'armes de destruction massive et d'autres formes de guerre, qui ont une incidence négative et disproportionnée sur l'environnement, font peser sur un environnement propre, sain et durable; insiste sur la nécessité de remédier efficacement aux déplacements de personnes provoqués par la destruction de l'environnement et le changement climatique, qui augmentent le risque de violations des droits de l'homme et les vulnérabilités face à différentes formes d'exploitation; reconnaît que les enfants sont exposés à des risques plus importants en cas de catastrophes liées au climat et qu'ils constituent également l'un des plus grands groupes touchés; demande à l'Union de se concentrer sur les effets du changement climatique sur la jouissance des droits de l'enfant;

#### *Droits de l'enfant*

40. demande la mise en place d'une approche systématique et cohérente de la promotion et de la défense des droits de l'enfant, notamment pour les enfants les plus marginalisés et ceux qui se trouvent dans les situations les plus vulnérables, dans toutes les politiques extérieures de l'Union; demande que des efforts mieux concertés soient déployés pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'enfant dans les situations de crise ou d'urgence; condamne la dégradation du respect des droits de l'enfant, les violations et atteintes croissantes à ces droits, notamment par la violence, les mariages précoces et forcés, les abus sexuels, y compris les mutilations génitales, la traite des êtres humains, le travail des enfants, les meurtres d'honneur, le recrutement d'enfants soldats, le manque d'accès à l'éducation et aux soins de santé, la malnutrition et l'extrême pauvreté; condamne en outre l'augmentation du nombre de décès d'enfants dans des situations de conflit armé et souligne la nécessité d'une protection efficace des droits de l'enfant dans le cadre de guerres actives; demande de nouvelles initiatives de l'Union pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant, en vue de rééduquer et réinsérer les enfants touchés par les conflits, en veillant à ce qu'ils aient un environnement protégé, familial et communautaire comme cadre naturel de vie, dans lequel l'assistance et l'éducation sont des éléments fondamentaux; demande à nouveau la mise en place d'une approche systématique et cohérente de la promotion et de la défense des droits de l'enfant dans l'ensemble des politiques extérieures de l'Union; demande à tous les pays de ratifier la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, d'urgence afin de permettre la ratification universelle de cet instrument fondamental;

41. souligne l'importance de combler le déficit de financement pour permettre aux pays d'atteindre les cibles de l'objectif de développement durable (ODD) 4 visant à assurer une éducation de qualité et de garantir l'accès à l'éducation pour tous les enfants et les jeunes; réitère ses appels à lutter contre les normes culturelles et les préjugés sexistes qui empêchent les filles et les femmes de recevoir une éducation, et demande instamment la création de systèmes éducatifs tenant compte de la dimension de genre dans le monde entier;
42. souligne que l'enseignement constitue le point de départ pour cultiver des principes et des valeurs qui contribuent au développement personnel des enfants, ainsi qu'à la cohésion sociale, à la démocratie et à l'état de droit dans le monde; invite, à cette fin, l'Union à promouvoir ses valeurs en soutenant l'accès à l'enseignement et à l'apprentissage des femmes et des filles;

#### *Droits des femmes et égalité de genre*

43. souligne que les droits des femmes et l'égalité de genre sont des droits humains indispensables et indivisibles, et servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, de situations d'après-conflit et de déplacements, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie; condamne l'impunité avec laquelle les auteurs commettent des violations à l'encontre des défenseuses des droits de l'homme; est consterné par l'utilisation du viol et de la violence sexuelle comme arme de guerre, et souligne la nécessité de faire la lumière sur ces cas et d'améliorer la coopération internationale pour lutter contre l'impunité de ces crimes; invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles, et à inclure une approche d'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques en tenant compte des effets différenciés des enjeux mondiaux, tels que le changement climatique ou les conflits; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence sexiste; déplore vivement les cas de mutilations génitales féminines, les crimes d'honneur, les mariages d'enfants et les mariages forcés; salue l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul et encourage vivement les États membres restants de l'Union à ratifier ladite convention sans plus tarder; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne l'importance de préserver les droits des femmes, en veillant à ce que leur santé, leur sécurité et leur dignité soient protégées, en particulier dans le contexte de l'accès aux soins de santé et de la protection sur le lieu de travail; souligne la nécessité de continuer à combattre et à condamner, dans les termes les plus forts, les lois antiavortement qui punissent les femmes et les filles de peines d'emprisonnement de plusieurs décennies, même en cas de viol, d'inceste ou lorsque la vie de la femme enceinte est en danger; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales féminines; soutient pleinement le rôle de l'ambassadeur de l'Union européenne pour le genre et la diversité;
44. reconnaît que l'apartheid des sexes constitue une forme systématique et institutionnalisée d'oppression, qui prive les femmes et les filles de leurs droits

fondamentaux sur la seule base de leur sexe; note avec une profonde inquiétude l'enracinement de l'apartheid des sexes dans certaines régions, où les femmes sont confrontées à d'importantes restrictions en matière d'éducation, d'emploi, de soins de santé et de liberté de circulation, souvent étayées par des cadres juridiques et culturels qui renforcent les discriminations sexistes; invite instamment l'Union européenne et ses États membres à s'attaquer de manière proactive à l'apartheid des sexes en renforçant les efforts diplomatiques, en prenant des mesures économiques ciblées et en mettant en place des mécanismes de reddition de comptes qui soutiennent les organisations de la société civile qui défendent l'égalité entre femmes et hommes; appelle à reconnaître officiellement l'apartheid des sexes comme une violation distincte des droits de l'homme et à soutenir les initiatives internationales visant à le qualifier de crime contre l'humanité, en contribuant ainsi à l'établissement d'une norme mondiale en matière de responsabilité;

#### *Droits des réfugiés et des demandeurs d'asile*

45. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; souligne l'importance de l'identification et de l'enregistrement des personnes, y compris des enfants, en tant qu'outil essentiel pour protéger les réfugiés et garantir l'intégrité des systèmes de protection des réfugiés, et prévenir la traite des êtres humains et l'enrôlement d'enfants dans des milices armées; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; déplore la montée de la xénophobie, du racisme et de la discrimination à l'égard des migrants, ainsi que les différentes formes de violence auxquelles ils sont confrontés, y compris lors de leur déplacement, et les nombreux obstacles qu'ils rencontrent, notamment en matière d'accès aux soins de santé; condamne l'instrumentalisation de la migration aux frontières de l'Union par des acteurs étrangers, qui constitue une attaque hybride contre les États membres ainsi qu'une déshumanisation des migrants; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de la migration clandestine et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et ses États membres à maintenir et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant le plus de réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers, dans le plein respect des droits fondamentaux, restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques liés au trafic de migrants, ainsi sur les lois en matière de migration des pays de destination, afin d'éviter que les personnes ne pouvant pas prétendre à l'asile entament des voyages inutilement dangereux; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission

intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»<sup>11</sup>, y compris la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires; invite à respecter le principe de non-refoulement vers des pays où la vie et la liberté des personnes seraient menacées; demande à l'Union et à ses États membres d'aborder le phénomène de la migration instrumentalisée orchestrée par des régimes autoritaires et des groupes criminels organisés, et souligne la nécessité d'effectuer une analyse globale de ce phénomène, d'élaborer des contre-mesures efficaces et d'examiner ses conséquences pour le cadre des droits de l'homme;

46. réaffirme qu'aucun accord avec un pays tiers désigné comme pays de transit ne devrait être conclu sans le contrôle du Parlement et invite la Commission et les États membres à y inclure des clauses, des mécanismes de suivi et des analyses d'impact solides en matière de droits de l'homme; demande une nouvelle fois à la Commission d'intégrer des analyses d'impact ex ante sur les droits de l'homme dans ces accords;

#### *Droits des personnes LGBTIQ+*

47. déplore les violations des droits humains, y compris la discrimination, la persécution, la violence et le meurtre, commises envers des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, non binaires, intersexuées et queer (LGBTIQ+) dans le monde entier; est extrêmement préoccupé par la diffusion de discours haineux et de législations anti-LGBTIQ+ qui prennent pour cible les personnes LGBTIQ+ et les défenseurs des droits de l'homme; demande l'adoption de politiques qui protègent les personnes LGBTIQ+ et leur donnent les outils leur permettant de signaler en toute sécurité une violation de leurs droits, conformément aux lignes directrices de l'UE visant à promouvoir et garantir le respect de tous les droits fondamentaux des personnes LGBTI; s'inquiète particulièrement au sujet des personnes LGBTIQ+ vivant sous des régimes non démocratiques ou dans des situations de conflit, et préconise des mécanismes de réponse rapide pour protéger ces personnes ainsi que leurs défenseurs; demande à nouveau la mise en œuvre intégrale de la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025 en tant qu'outil de l'Union pour améliorer la situation des personnes LGBTIQ+ dans le monde; demande le rejet du recours à la peine de mort quelles que soient les circonstances, ainsi que de tout texte de loi qui imposerait la peine de mort pour homosexualité; invite l'Union et ses États membres à engager une nouvelle fois les pays dotés d'une telle législation à reconsidérer leur position sur la peine de mort; relève en outre que prononcer la peine de mort sur la base d'une telle législation équivaut en soi à une exécution arbitraire et constitue une violation de l'article 6 du pacte international relatif aux droits civils et politiques;

#### *Droits des personnes handicapées*

48. est préoccupé par les difficultés qui entravent la pleine jouissance des droits des personnes handicapées; demande une nouvelle fois à l'Union d'aider les pays partenaires à élaborer des politiques en faveur des aidants des personnes handicapées; invite à la sensibilisation de la société et à la lutte contre les comportements discriminatoires à l'égard des personnes handicapées; souligne les complications supplémentaires auxquelles sont confrontées les personnes handicapées dans des

---

<sup>11</sup> Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).

situations de conflit et de catastrophes naturelles, car elles sont plus vulnérables à la violence et ne bénéficient souvent pas de soutien adéquat; invite instamment toutes les parties à des situations de conflit dans le monde entier à prendre des mesures adéquates pour atténuer autant que possible les risques auxquels elles sont exposées; insiste sur la nécessité de protéger les enfants handicapés contre toute forme d'exploitation; demande que l'Union, dans sa politique extérieure, ait recours à la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 en tant qu'outil permettant d'améliorer la situation des personnes handicapées, en particulier en ce qui concerne la pauvreté et la discrimination, mais aussi les problèmes d'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi ainsi que la participation à la vie politique; encourage l'Union à soutenir les pays partenaires dans l'élaboration de politiques économiques inclusives qui favorisent les formations professionnelles accessibles et les possibilités d'emploi pour les personnes handicapées, en encourageant leur participation économique pleine et active;

#### *Droits des personnes âgées*

49. réitère sa demande à l'Union et à ses États membres de développer de nouvelles voies pour renforcer les droits des personnes âgées en tenant compte des multiples défis auxquels elles sont confrontées, tels que la discrimination fondée sur l'âge, la pauvreté, la violence et le manque de protection sociale, de soins de santé et d'autres services essentiels, ainsi que les obstacles à l'emploi; demande la mise en œuvre de mesures spécifiques pour lutter contre le risque de pauvreté des femmes âgées grâce à une aide sociale accrue; salue l'action du groupe de travail à composition non limitée des Nations unies sur le vieillissement en vue de l'élaboration d'un nouvel instrument juridique destiné à renforcer la protection des droits fondamentaux des personnes âgées, et demande à l'Union et à ses États membres d'envisager de participer activement à ces travaux; souligne la nécessité d'une approche intergénérationnelle transversale dans les politiques de l'Union, afin de bâtir et d'encourager la solidarité entre les jeunes et les personnes âgées;

#### *Droit à l'égalité et à la non-discrimination*

50. condamne une nouvelle fois toutes les formes de racisme, d'intolérance, d'antisémitisme, d'islamophobie, de persécution des chrétiens, de xénophobie et de discrimination fondées sur la race, l'origine ethnique, la nationalité, la classe sociale, le handicap, la caste, la religion, les convictions, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre; condamne la menace internationale croissante que représentent les discours de haine et les discours incitant à la violence, y compris en ligne; rappelle l'importance capitale de l'éducation et du dialogue pour la promotion de la tolérance, de la compréhension et de la diversité; prône l'adoption ou le renforcement de mécanismes de signalement des comportements discriminatoires ainsi que l'accès à des voies de recours effectives, afin de contribuer à mettre un terme à l'impunité de ceux qui se livrent à ces comportements;

#### *Droit à la vie: vers l'abolition universelle de la peine de mort*

51. rappelle son opposition de principe à la peine de mort, qui est irréversible et incompatible avec le droit à la vie et avec l'interdiction de la torture et des traitements cruels, inhumains et dégradants; souligne que l'Union doit se battre sans relâche pour l'abolition totale de la peine capitale, objectif majeur de sa politique en matière de droits

de l'homme; constate qu'en dépit de la tendance de certains pays tiers à prendre des mesures en vue de l'abolition de la peine de mort, d'importantes difficultés subsistent à cet égard; déplore que, dans d'autres pays tiers, le nombre de condamnations à mort prononcées ait atteint son niveau le plus élevé au cours des cinq dernières années; invite de nouveau tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à abolir complètement la peine de mort ou à instaurer un moratoire immédiat sur le recours à la peine de mort (condamnations et exécutions) comme première étape en vue de son abolition; invite instamment, à cet égard, l'Union à intensifier ses rapports diplomatiques avec les pays qui continuent de pratiquer la peine de mort, en encourageant le dialogue et la coopération sur les questions relatives aux droits de l'homme et en apportant son soutien à l'élaboration de réformes judiciaires qui pourraient, à terme, conduire à son abolition;

*Droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction*

52. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; est préoccupé par la montée, à l'échelle mondiale, de l'intolérance à l'égard des différentes communautés religieuses; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion des personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses, y compris de la participation politique, ainsi que la destruction et le vandalisme de sites et d'œuvres d'art de valeur culturelle et historique, dans certains pays tiers; souligne que la liberté de choisir ou non une religion et d'être croyant ou non est un droit de l'homme qui ne peut être puni; condamne par conséquent l'existence et la mise en œuvre de lois en matière d'«apostasie» et de «blasphème» qui conduisent à des peines sévères, à des traitements dégradants et même, dans certains cas, à des condamnations à mort; demande l'abolition des lois sur l'apostasie et sur le blasphème; insiste sur la nécessité d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer efficacement son mandat; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétents de l'ONU; invite l'Union à demander aux délégations de l'Union des rapports sur l'état de la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction et à consolider ces rapports;
53. rappelle que la plupart des conflits violents dans le monde tiennent à des griefs d'exclusion, de discrimination et d'inégalités exprimés par des minorités en lien avec des violations de leurs droits humains, comme l'a fait remarquer le rapporteur spécial de l'ONU sur les questions relatives aux minorités; souligne qu'il faut systématiser la protection des droits des minorités et l'élaboration de mécanismes de protection au niveau de l'ONU; rappelle l'obligation des États de protéger les droits de leurs minorités nationales, ethniques, culturelles, religieuses ou linguistiques sur leurs territoires respectifs; exige de la Commission qu'elle soutienne la protection des droits des personnes appartenant à des minorités dans le monde entier, notamment en tant que

priorité dans le cadre du programme thématique sur les droits de l'homme et la démocratie de l'instrument IVCDI – Europe dans le monde;

*Droit à la liberté d'expression, liberté académique, liberté de la presse et droit à l'information*

54. souligne l'importance capitale de la liberté d'expression et de l'accès à diverses sources d'informations fiables pour pérenniser la démocratie et un espace civique prospère; rappelle que les démocraties ne peuvent fonctionner que lorsque les citoyens ont accès à des informations indépendantes et fiables, ce qui fait des journalistes des acteurs clés de la protection de la démocratie; se déclare dès lors vivement préoccupé par les restrictions croissantes à la liberté d'expression imposées dans de nombreux pays du monde, en particulier pour les journalistes, au moyen de la censure et de l'autocensure forcée, de lois qualifiées de «lois sur les agents étrangers», ainsi que par le recours abusif aux lois antiterroristes ou de lutte contre la corruption pour museler les journalistes et les groupes de la société civile; s'inquiète du recours aux discours de haine contre des journalistes, tant en ligne que hors ligne, et de leur effet dissuasif; s'inquiète, en outre, de la sécurité physique des journalistes et des professionnels des médias et du fait qu'ils soient pris pour cibles dans les zones de conflit; prend acte du fait que le nombre de journalistes tués dans des situations de conflit en 2023 a, selon le Comité pour la protection des journalistes, augmenté de manière alarmante – de 85 % – depuis 2022;
55. demande instamment à l'Union d'apporter son soutien à des médias et à des organes d'information fiables qui favorisent la responsabilisation des autorités et qui soutiennent les transitions démocratiques, tout en insistant sur la nécessité de préserver les principes du pluralisme, de la transparence et de l'indépendance; souligne le rôle que jouent les vérificateurs de faits dans le paysage médiatique, en veillant à ce que le public puisse se fier aux informations qu'il reçoit; est préoccupé par le fait qu'ils constituent donc des cibles majeures pour les attaques perpétrées par les régimes illibéraux qui diffusent, et en sont à l'origine, de la désinformation, de la propagande et des fausses informations; condamne le recours massif aux poursuites-bâillons pour réduire au silence les journalistes, les militants, les syndicalistes et les défenseurs des droits de l'homme dans le monde; se félicite, dans ce contexte, de la directive visant à protéger les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme contre les actions en justice abusives et les poursuites-bâillons; encourage les législateurs des pays tiers à définir des dispositions législatives ayant le même objectif, dans le cadre d'efforts plus larges visant à promouvoir et à protéger la liberté et le pluralisme des médias; demande que les atteintes à la liberté des médias ainsi que l'érosion persistante et systématique du droit à l'information soient prises en compte dans le contrôle par l'Union du respect des accords internationaux;
56. se félicite de l'intention formulée par la Commission de financer des initiatives de soutien juridique et pratique aux journalistes, y compris au-delà de l'Union, au moyen du plan d'action pour la démocratie européenne; demande à l'Union de redoubler d'efforts pour venir en aide aux journalistes pris pour cible dans le monde et rappelle que les journalistes indépendants sont en première ligne dans la lutte contre la désinformation qui sape les démocraties; prend acte de la contribution de programmes tels que Media4Democracy, qui n'a plus cours aujourd'hui, et d'autres activités financées par l'Union, y compris celles du Fonds européen pour la démocratie, à la

réalisation de cet objectif; demande instamment à l'Union de contribuer à mettre des sources d'information fiables à la disposition d'un plus grand nombre de personnes vivant dans des pays qui restreignent la liberté de la presse;

57. demeure profondément préoccupé par la détérioration de la liberté de la presse dans le monde; condamne la censure exercée sur les journalistes, les défenseurs des droits de l'homme et les OSC au moyen de lois visant de prétendus «agents de l'étranger», ainsi que d'autres mesures législatives et non législatives adoptées par des régimes autoritaires et illibéraux;
58. réaffirme son engagement à protéger et à promouvoir la liberté académique en tant que composante essentielle des sociétés ouvertes et démocratiques; attire l'attention sur les attaques contre la liberté académique provenant non seulement de régimes autoritaires et totalitaires, mais aussi de forces extrémistes et populistes dans le monde entier; demande de développer des critères de référence pour la liberté académique dans les classements, procédures et critères universitaires, et d'intégrer ces critères de référence dans les mécanismes institutionnels d'assurance de la qualité;
59. constate avec inquiétude que plus de la moitié de la population mondiale vit dans des environnements où la liberté académique est totalement ou gravement restreinte, ce qui a de graves conséquences sur le droit à l'éducation, la jouissance des bienfaits du progrès scientifique et la liberté d'opinion et d'expression; invite instamment l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour mettre un terme à la censure, aux menaces ou aux attaques dirigées contre la liberté académique, et en particulier à l'emprisonnement d'intellectuels dans le monde; se félicite de l'inclusion des universitaires menacés dans le mécanisme de l'Union pour les défenseurs des droits de l'homme; invite la Commission à garantir un soutien de haut niveau constant au Global Campus of Human Rights (campus mondial pour les droits de l'homme), qui offre un endroit sûr aux étudiants et aux universitaires ayant dû fuir leur pays parce qu'ils y défendaient la démocratie et les droits de l'homme;

#### *Droits des peuples autochtones*

60. regrette que les peuples autochtones continuent d'être victimes de discriminations et de persécutions généralisées et systématiques dans le monde entier, y compris de déplacements forcés; condamne les arrestations arbitraires et les assassinats de défenseurs des droits de l'homme et des terres qui luttent pour les droits des peuples autochtones; souligne que la promotion des droits des peuples autochtones et de leurs pratiques traditionnelles est essentielle pour parvenir à un développement durable, lutter contre le changement climatique et préserver la biodiversité; prie instamment les gouvernements d'appliquer des politiques en matière de développement et d'environnement qui respectent les droits économiques, sociaux et culturels et incluent les peuples autochtones et les populations locales, conformément aux ODD des Nations unies; demande une nouvelle fois à l'Union, aux États membres et à leurs partenaires au sein de la communauté internationale d'adopter toutes les mesures nécessaires en vue de garantir la reconnaissance, la protection et la promotion des droits des peuples autochtones, y compris au regard de leurs terres, de leurs langues, de leurs territoires et de leurs ressources, comme le stipule la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, y compris le principe du consentement préalable, libre et éclairé; invite tous les États à veiller à ce que les populations autochtones et les communautés

locales soient associées aux délibérations et aux processus décisionnels de la diplomatie climatique internationale; engage la Commission à continuer de promouvoir le dialogue et la collaboration entre les peuples autochtones et l'Union;

#### *Droit à la participation publique*

61. déplore que le droit de participer à des élections libres et régulières ne soit pas respecté dans les régimes autoritaires, illibéraux et totalitaires; souligne que ces régimes organisent des élections factices dans le but de consolider leur pouvoir, en l'absence d'une vraie opposition politique et d'un véritable pluralisme; s'inquiète des tendances actuelles dans les processus électoraux, telles que le déclin croissant de la participation électorale et des performances démocratiques ou les conflits de plus en plus nombreux concernant la crédibilité des élections; souligne avec une vive inquiétude l'ingérence croissante de certains États dans les élections d'autres pays au moyen de tactiques hybrides; réaffirme la nécessité d'accroître la représentation politique des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables ainsi que de garantir la participation publique des minorités; souligne que la méfiance à l'égard du processus électoral peut être exacerbée non seulement par des irrégularités, mais également par des déclarations publiques, y compris de la part de participants; insiste sur le fait que la perception des processus électoraux par le public est aussi cruciale que les processus eux-mêmes, car leur manipulation peut conduire à une polarisation ou à des attaques ciblées; invite les pays tiers à redoubler d'efforts pour communiquer clairement sur toutes les étapes de leurs processus et systèmes électoraux respectifs, ainsi que sur les mécanismes existants d'établissement des responsabilités en cas d'irrégularités; invite le SEAE et la Commission à analyser les initiatives visant à relever les défis posés par l'intelligence artificielle (IA) dans les processus électoraux et à en rendre compte au Parlement;

#### *Droits de l'homme, entreprises et commerce*

62. souligne le rôle du commerce en tant qu'instrument majeur pour promouvoir et améliorer la situation des droits de l'homme dans les pays partenaires de l'Union; prie instamment la Commission d'améliorer la coordination entre les politiques de l'Union en matière de commerce, d'investissement et de développement, ainsi que de donner la priorité au développement des droits de l'homme et de promouvoir le développement des droits de l'homme au moyen des politiques commerciales de l'Union, y compris le système de préférences généralisées Plus; fait cependant observer qu'aucune amélioration ou presque n'a été constatée dans certains des pays concernés; met l'accent sur les responsabilités des États et d'autres acteurs, y compris les sociétés, en matière d'atténuation des effets du changement climatique, de prévention de leurs répercussions négatives sur les droits de l'homme et de promotion de politiques appropriées qui soient respectueuses des obligations en matière de droits de l'homme; déplore les effets néfastes de certaines activités commerciales excessives et abusives sur les droits de l'homme et la démocratie; salue l'harmonisation résultant de l'adoption de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, assortie de règles européennes contraignantes en matière de comportement responsable des entreprises en ce qui concerne les droits de l'homme, les droits du travail et les droits environnementaux; se félicite en outre du règlement relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union<sup>12</sup> et demande sa mise en œuvre rapide au

---

<sup>12</sup> Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union (COM(2022)0453).

niveau des États membres; demande que soit mise en œuvre la recommandation de la médiatrice de l'Union consistant à créer un portail de traitement des plaintes, dans le cadre des instruments commerciaux et financiers de l'Union, et à adapter le point d'entrée unique de la Commission pour permettre le dépôt de plaintes dans les cas de non-respect de clauses relatives aux droits de l'homme, lequel point d'entrée unique devant être facile d'accès, tourné vers les citoyens et transparent; invite l'Union à poursuivre ses efforts pour éliminer le travail des enfants et le travail forcé et en servitude; insiste sur l'importance de mesures de réparation et d'accès à la justice qui soient conformes aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris des mesures financières et non financières concertées avec les victimes; demande au Conseil d'adopter un mandat ambitieux pour que l'Union s'engage dès que possible dans les négociations en cours sur l'instrument juridiquement contraignant des Nations unies relatif aux entreprises et aux droits de l'homme;

63. signale que, dans de nombreuses régions du monde, les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) sont souvent le moteur de l'économie locale et qu'un nombre croissant de femmes les dirigent; souligne que, dans le monde, elles représentent 90 % des entreprises, 60 à 70 % des emplois et 50 % du PIB; souligne l'importance de la contribution des MPME au programme à l'horizon 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable, à savoir ceux relatifs à l'éradication de la pauvreté et à des conditions de travail décentes pour tous;

#### *Droits de l'homme et technologies numériques*

64. est préoccupé par la menace que l'intelligence artificielle (IA) peut faire peser sur la démocratie et les droits de l'homme, en particulier si elle n'est pas dûment réglementée; souligne la nécessité d'un contrôle, d'une transparence stricte et de protections appropriées pour les technologies nouvelles et émergentes, ainsi que d'une approche fondée sur les droits de l'homme; se félicite des conclusions du Conseil sur la diplomatie numérique du 26 juin 2023 visant à renforcer le rôle et le leadership de l'Union dans la gouvernance numérique mondiale, en particulier son positionnement consistant à façonner un cadre réglementaire mondial sur le numérique fondé sur des principes démocratiques; accueille favorablement, à cet égard, l'adoption du règlement de l'Union sur l'intelligence artificielle (IA), qui vise à harmoniser les règles relatives à l'IA en vue de protéger les droits de l'homme, ainsi que les avantages que l'IA peut offrir au bien-être humain; est profondément préoccupé par les conséquences néfastes de l'utilisation abusive de l'IA et des trucages ultra-réalistes, en particulier pour les femmes et les enfants; constate avec inquiétude les effets négatifs de «l'industrie du simulacre» sur le droit à l'information et à la liberté de la presse, notamment en raison du développement rapide de l'IA et de l'essor du pouvoir de l'industrie de la désinformation qui s'ensuit<sup>13</sup>; condamne l'utilisation de nouvelles technologies émergentes, telles que la technologie de reconnaissance faciale et la surveillance numérique, comme instruments de coercition et leur utilisation dans le cadre du harcèlement, de l'intimidation et de la persécution croissants des défenseurs des droits de l'homme, des militants, des journalistes et des avocats; invite le Conseil à inscrire sur la liste des acteurs étatiques et non étatiques qui se livrent à ces pratiques dans le cadre du régime mondial de sanctions de l'Union européenne en matière de droits de

<sup>13</sup> Reporters sans frontières, «Classement mondial de la liberté de la presse 2023: les dangers de l'industrie du simulacre», <https://rsf.org/fr/classement-mondial-de-la-liberte-C3%A9-de-la-presse-2023-les-dangers-de-l-industrie-du-simulacre>.

l'homme; constate avec inquiétude le développement rapide de l'IA dans les applications militaires ainsi que le développement et le déploiement potentiels de systèmes autonomes qui pourraient décider de la vie ou de la mort d'un être humain sans intervention humaine;

65. rappelle que le commerce international de logiciels espions vers des pays tiers où ces outils sont utilisés contre les militants des droits de l'homme, les journalistes et les opposants au gouvernement constitue une violation des droits fondamentaux inscrits dans la charte;
66. salue l'adoption en mai 2024 de la première convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, qui vise à garantir que les activités menées tout au long du cycle de vie des systèmes d'IA soient pleinement conformes aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'état de droit; rappelle qu'il est nécessaire d'accorder une attention législative accrue aux profonds changements découlant des activités tout au long du cycle de vie des systèmes d'IA, qui ont le potentiel de promouvoir la prospérité humaine, le bien-être individuel et social, le développement durable, l'égalité de genre et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, mais qui risquent également de créer ou d'exacerber les inégalités et d'encourager la cyberviolence et la violence physique, y compris la violence subie par les femmes et les personnes en situation de vulnérabilité;
67. souligne que l'internet devrait être un lieu où prévaut la liberté d'expression; estime néanmoins que les droits des personnes doivent être respectés; est d'avis que, le cas échéant, ce qui est considéré comme illégal hors ligne devrait également être considéré comme illégal en ligne; exprime son inquiétude face au nombre croissant de coupures de l'internet; souligne que les coupures de l'internet sont souvent utilisées par les régimes autoritaires, entre autres, pour réduire au silence la dissidence politique et restreindre la liberté politique; demande instamment à l'Union de lutter contre ce phénomène alarmant, notamment en envisageant de permettre aux fournisseurs de services de communication basés dans l'Union de proposer des outils sûrs aux personnes qui ont ainsi été privées d'accès à l'internet; prie instamment l'Union d'adopter une position ferme contre toute tentative des géants de la technologie de contourner ou de mettre à mal les systèmes juridiques nationaux et les décisions de justice indépendantes, de protéger les principes démocratiques et de mettre en œuvre des mesures visant à préserver l'intégrité des élections, ainsi que de protéger le droit à l'information, en particulier pendant les périodes électorales;  

◦  
  
◦   ◦
68. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme, aux gouvernements et aux parlements des États membres, au Conseil de sécurité des Nations unies, au secrétaire général des Nations unies, au président de la 79e session de l'Assemblée générale des Nations unies, au président du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, au haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme ainsi qu'aux chefs des délégations de l'Union européenne.



## EXPOSÉ DES MOTIFS

Chaque année, le Parlement européen adopte trois rapports annuels sur les politiques de l'Union en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense et de droits de l'homme.

Les trois rapports portent sur:

- la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune – rapport annuel 2024 (fondé sur le rapport au Parlement européen du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères sur la politique étrangère et de sécurité commune) – compétence de la commission AFET,
- les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière – rapport annuel 2024 (fondé sur le rapport annuel de l'Union sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde) – compétence de la sous-commission DROI, et
- la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune – rapport annuel 2024 (fondé sur le rapport au Parlement européen du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères sur la politique étrangère et de sécurité commune) – compétence de la sous-commission SEDE.

Ces rapports suivent et évaluent la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris la politique de l'Union en matière de droits de l'homme et la politique de sécurité et de défense commune. Ils constituent un élément essentiel de la contribution du Parlement européen à l'élaboration de la politique étrangère de l'Union, notamment en ce qui concerne le droit de regard renforcé conféré au Parlement européen par le traité de Lisbonne. Il est essentiel que le Parlement européen réponde aux rapports annuels des autres institutions dès leur publication.

## **ANNEXE I: ENTITÉS OU PERSONNES DONT LA RAPPORTEURE POUR AVIS A REÇU DES CONTRIBUTIONS**

Conformément à l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur, la rapporteure déclare avoir reçu des contributions des entités ou personnes suivantes pour l'élaboration du rapport, préalablement à son adoption en commission:

| <b>Entité et/ou personne</b>                                              |
|---------------------------------------------------------------------------|
| European Partnership for Democracy/International Dalit Solidarity Network |
| Clean Clothes Campaign                                                    |
| Protection International                                                  |
| Race & Equality                                                           |
| FIDH - International Federation for Human Rights                          |
| International Partnership for Human Rights                                |
| Cairo Institute for Human Rights Studies                                  |
| Front Line Defenders                                                      |
| Save the Children                                                         |
| Avocats Sans Frontières                                                   |
| Center for Reproductive Rights                                            |
| Reporters without Borders                                                 |
| End FGM European Network                                                  |

La liste ci-dessus est établie sous la responsabilité exclusive de la rapporteure.

Lorsque des personnes physiques sont identifiées dans la liste par leur nom, leur fonction ou les deux, la rapporteure déclare avoir soumis aux personnes physiques concernées l'avis du Parlement européen relatif à la protection des données n° 484 (<https://www.europarl.europa.eu/data-protect/index.do>), qui définit les conditions applicables au traitement de leurs données à caractère personnel et les droits liés à ce traitement.

**ANNEXE II:**  
**CAS PARTICULIERS SUR LESQUELS LE PARLEMENT EUROPÉEN A ATTIRÉ**  
**L'ATTENTION DE DÉCEMBRE 2023 À JANVIER 2025**

| <b>PAYS</b><br><b>Particulier</b>                                                                                                                           | <b>CONTEXTE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>MESURES PRISES PAR</b><br><b>LE PARLEMENT</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>AFGHANISTAN</b><br><br><b>Manizha Seddiqi</b><br><b>Ahmad Fahim Azimi</b><br><b>Sediqullah Afghan,</b><br><b>Fardin Fedayee</b><br><b>Ezatullah Zwab</b> | <b>Manizha Seddiqi, Ahmad Fahim Azimi, Sediqullah Afghan, Fardin Fedayee and Ezatullah Zwab</b> sont des défenseurs des droits de l'homme qui sont en détention en Afghanistan.                                                                                                                                                                                                                                               | Dans sa résolution du 14 mars 2024, le Parlement européen:<br><br>– condamne la détention arbitraire de défenseurs des droits de l'homme, dont Manizha Seddiqi, Ahmad Fahim Azimi, Sediqullah Afghan, Fardin Fedayee et Ezatullah Zwab;<br><br>– demande la libération des victimes de violences faites aux femmes et aux filles, qui sont détenues dans des conditions inhumaines au détriment de leur santé mentale et physique.                        |
| <b>ALGÉRIE</b><br><br><b>Boualem Sansal</b>                                                                                                                 | L'écrivain franco-algérien <b>Boualem Sansal</b> a été placé en détention le 16 novembre 2024 par les autorités algériennes, et on a perdu sa trace pendant plus d'une semaine, période pendant laquelle il n'a pas pu voir sa famille ni son avocat; il a par la suite été inculpé pour des infractions liées à la sécurité nationale en vertu de l'article 87 bis du code pénal algérien, et il est en attente de jugement. | Dans sa résolution du 23 janvier 2025, le Parlement européen:<br><br>– condamne l'arrestation et la détention de Boualem Sansal et réclame sa libération immédiate et inconditionnelle;<br><br>– condamne également les arrestations de tous les autres militants, prisonniers politiques, journalistes, défenseurs des droits de l'homme et autres personnes détenues ou condamnées pour avoir exercé leur droit à la liberté d'opinion et d'expression, |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <p>dont le journaliste Abdelwakil Blamm et l'écrivain Mohamed Tadjadit, et demande leur libération;</p> <p>– rappelle, comme le garantissent les priorités du partenariat UE-Algérie, l'importance que revêt l'état de droit afin de renforcer la liberté d'expression; – souligne que le renouvellement de cet accord doit se fonder sur la réalisation de progrès constants et substantiels dans les domaines précités et que les futurs versements de fonds de l'Union devraient tous tenir compte des progrès accomplis en la matière.</p>                                                                         |
| <p><b>AZERBAÏDJAN</b></p> <p><b>Dr Gubad Ibadoghlu</b><br/> <b>Ilhamiz Guliyev</b><br/> <b>Ulvi Hasanli Sevinj</b><br/> <b>Vagifgizi</b><br/> <b>Nargiz Absalamova</b><br/> <b>Hafiz Babali,</b><br/> <b>Elnara Gasimova Aziz</b><br/> <b>Orujov</b><br/> <b>Rufat Muradli</b><br/> <b>Avaz Zeynalli</b><br/> <b>Elnur Shukurov</b><br/> <b>Alasgar Mammadli</b><br/> <b>Farid Ismayilov</b></p> | <p><b>Gubad Ibadoghlu</b>, économiste politique et figure de l'opposition, a été arrêté par les autorités azerbaïdjanaises en juillet 2023 et est resté en détention jusqu'au 22 avril 2024, date à laquelle il a été assigné à résidence; son état de santé s'est considérablement détérioré depuis son arrestation, à la suite de tortures, de conditions de détention inhumaines et du refus de soins médicaux adéquats, mettant sa vie en danger;</p> <p><b>Ilhamiz Guliyev</b>, défenseur des droits de l'homme, a été arrêté arbitrairement le 4 décembre 2023 sur des accusations douteuses de trafic de drogue après avoir témoigné en tant que lanceur d'alerte au sujet de la manipulation par la police de preuves contre des détracteurs du gouvernement; il encourt jusqu'à 12 ans de prison;</p> | <p>Dans sa résolution du 25 avril 2024, le Parlement européen:</p> <p>– exhorte l'Azerbaïdjan de libérer immédiatement et sans condition Ilhamiz Guliyev; constate que Gubad Ibadoghlu a été libéré et assigné à résidence et demande aux autorités de lever l'interdiction de voyager, et d'abandonner tous les chefs d'accusation à son encontre; demande à l'Azerbaïdjan de garantir d'urgence à ce qu'il reçoive un examen médical indépendant par un médecin de son choix et de lui permettre de recevoir un traitement à l'étranger;</p> <p>– prie instamment l'Azerbaïdjan de libérer immédiatement et sans</p> |

|                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                     | <p><b>Tofig Yagublu, Akif Gurbanov, Bakhtiyar Hajiye</b>v sont des prisonniers politiques, et <b>Ulvi Ulvi Hasanli, Sevinj Vagifgizi, Nargiz Absalamova, Hafiz Babali, Elnara Gasimova, Aziz Orujov, Rufat Muradli, Avaz Zeynalli, Elnur Shukurov, Alasgar Mammadli et Farid Ismayilov</b> sont des défenseurs des droits de l’homme et des journalistes.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <p>condition tous les autres prisonniers politiques, y compris <b>Tofig Yagublu, Akif Gurbanov, Bakhtiyar Hajiye</b>v, les défenseurs des droits de l’homme et les journalistes <b>Ulvi Hasanli, Sevinj Vagifgizi, Nargiz Absalamova, Hafiz Babali, Elnara Gasimova, Aziz Orujov, Rufat Muradli, Avaz Zeynalli, Elnur Shukurov, Alasgar Mammadli, Farid Ismayilov</b>, ainsi que les ressortissants de l’Union européenne et les ressortissants de pays tiers;</p>                                                                                                                                                                                                                               |
| <p><b>AZERBAÏDJAN</b></p> <p><b>Gubad Ibadoghlu, Anar Mammadli, Kamran Mammadli, Rufat Safarov et Meydan TV</b></p> | <p><b>Gubad Ibadoghlu</b>, prisonnier politique et finaliste du prix Sakharov 2024, est toujours assigné à résidence; la Cour européenne des droits de l’homme a jugé que son état de santé était critique, et qu’il devait être hospitalisé et subir une opération cardiaque en urgence.</p> <p><b>Anar Mammadli</b>, personnalité éminente de la société civile, se trouve en détention provisoire depuis avril 2024 pour de faux chefs d’accusation; que sa santé se détériore parce qu’il se voit refuser des soins.</p> <p>Au début du mois de décembre 2024, les autorités azerbaïdjanaises ont arrêté <b>Aynur Ganbarova, Aytaj Ahmadova, Khayala Agayeva, Natig Javadli et Aysel Umudova</b>, journalistes de MeydanTV, ainsi que les journalistes <b>Ramin Jabrayilzade et Ahmad Mukhtar</b>; elles ont</p> | <p>Dans sa résolution du 19 décembre 2024, le Parlement européen:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– exhorte les autorités azerbaïdjanaises à mettre immédiatement fin à la répression contre tous les groupes dissidents, à libérer sans condition les défenseurs des droits de l’homme, journalistes, militants politiques et autres individus socialement engagés qui ont été poursuivis pour des chefs d’accusation fabriqués de toutes pièces et motivés par des considérations politiques; réclame l’abandon de toutes les charges qui pèsent sur eux;</li> <li>– exige que les autorités lèvent immédiatement l’interdiction de voyager qui frappe Goubad Ibadoghlu,</li> </ul> |

|                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                      | <p>également arrêté <b>Ulvi Tahirov</b>, directeur adjoint de l'école de <b>journalisme de Bakou</b>, <b>Azer Gasimli</b>, dirigeant politique, et <b>Rufat Safarov</b>, défenseur des droits de l'homme; ces personnes font toutes l'objet d'accusations infondées et motivées par des considérations politiques.</p> | <p>qu'elles abandonnent sans condition toutes les charges retenues contre lui et qu'elles lui permettent de recevoir des soins d'urgence à l'étranger; déplore que Gubad Ibadoghlu n'ait pas été autorisé à assister, même à distance, à la cérémonie de remise du prix Sakharov;</p> <p>– invite l'Azerbaïdjan à lever les restrictions imposées injustement aux médias indépendants et à suivre les recommandations de la Commission de Venise en ce qui concerne sa législation sur l'enregistrement et le financement des groupes non gouvernementaux et des médias; demande aux autorités de mettre un terme à la répression exercée contre MeydanTV, ToplumTV, Abaz Media et Kanal13;</p> <p>– souhaite que l'Union adopte des sanctions, au titre de son régime mondial de sanctions en matière de droits de l'homme, contre les fonctionnaires azerbaïdjanais responsables de graves violations des droits de l'homme, notamment Fuad Alasgarov, Vilayat Eyvazov et Ali Naghiyev.</p> |
| <p><b>BIÉLORUSSIE</b></p> <p><b>Marina Adamovitch, Mikalaï Statkevitch Tatsiana Seviarynets,</b></p> | <p><b>Marina Adamovitch</b>, épouse de <b>Mikalaï Statkevitch</b> (prisonnier politique), <b>Tatsiana Seviarynets</b>, mère de <b>Pavel Seviarynets</b> (prisonnier politique), et <b>Daria</b></p>                                                                                                                    | <p>Dans sa résolution du 8 février 2024, le Parlement européen:</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Pavel Seviarynets</b><br/> <b>Daria Losik</b><br/> <b>Ihar Losik</b><br/> <b>Mikalaï Kazlou</b><br/> <b>Ryhor Kastousiou</b><br/> <b>Mikalaï Statkevich</b><br/> <b>Pavel Seviarynets</b></p>                                                                                                                                | <p><b>Losik</b>, épouse d'<b>Ihar Losik</b> (prisonnier politique), ont subi des interrogatoires et des détentions de la part du KGB.</p> <p><b>Mikalai Kazlou, Ryhor Kastousiou, Mikalaï Statkevitch</b> et <b>Pavel Seviarynets</b>, tous prisonniers politiques, subissent isolement, torture, refus de soins médicaux et travail forcé.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <p>– condamne fermement la récente vague d'arrestations de masse en Biélorussie, exhorte le régime illégitime de Loukachenka à cesser sa répression, et en particulier toute persécution fondée sur le genre, et rappelle au régime ses obligations internationales;</p> <p>– demande la libération immédiate et inconditionnelle des plus de 1 400 prisonniers politiques, ainsi que des membres de leur famille et des personnes détenues arbitrairement, et la restauration intégrale de leurs droits;</p>                                                                                                                              |
| <p><b>BIÉLORUSSIE</b></p> <p><b>Mikalaï Statkevitch</b><br/> <b>Ales Bialiatski</b><br/> <b>Maria Kalesnikava</b><br/> <b>Siarheï Tsikhanouski</b><br/> <b>Viktar Babaryka</b><br/> <b>Maksim Znak</b><br/> <b>Pavel Seviarinets</b><br/> <b>Palina Charenda-Panasiouk</b><br/> <b>Andrzej Poczobut</b><br/> <b>Ihar Losik</b></p> | <p><b>Mikalaï Statkevitch</b>, ancien candidat à la présidence et lauréat du prix Sakharov 2020, est emprisonné pour des motifs politiques depuis 14 ans; il est maintenu à l'isolement sous très haute surveillance; sa santé se détériore et que ses avocats et sa famille sont privés d'informations et de contact depuis plus de 300 jours.</p> <p>Des prisonniers politiques biélorusses de premier plan, notamment <b>Ales Bialiatski, Maria Kalesnikava, Siarheï Tsikhanovski, Viktar Babaryka, Maksim Znak, Pavel Seviarinets, Palina Charenda-Panasiouk, Andrzej Poczobut</b> et <b>Ihar Losik</b>, sont soumis à un isolement similaire.</p> | <p>Dans sa résolution du 14 décembre 2023, le Parlement européen:</p> <p>– exige la libération immédiate et inconditionnelle de Mikalaï Statkevitch et de l'ensemble des 1 500 prisonniers politiques; demande l'abandon de toutes les charges retenues à leur encontre, leur réhabilitation totale et une indemnisation financière du préjudice subi du fait de leur privation de liberté;</p> <p>– insiste sur le fait que les prisonniers doivent bénéficier de soins médicaux appropriés et d'un accès à leurs avocats, à leur famille, aux diplomates et aux organisations internationales, qui peuvent évaluer leur état et leur</p> |

|                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <p>fournir de l'aide; déplore l'inaction du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en Biélorussie;</p> <p>– condamne fermement les peines injustifiées, motivées par des considérations politiques, et la répression continue dont font l'objet les forces démocratiques, la société civile, les défenseurs des droits de l'homme, les syndicalistes, les journalistes, le clergé ainsi que les militants politiques biélorusses et les membres de leur famille.</p>                                                                                                                                                                                                                                      |
| <p><b>CHINE</b></p> <p><b>Ding Yuande</b><br/><b>Ma Ruimei</b></p> | <p>Le 12 mai 2023, <b>M. Ding Yuande</b> et sa femme, <b>Mme Ma Ruimei</b>, pratiquants du Falun Gong, ont été arrêtés sans mandat; Mme Ma a été remise en liberté sous caution, mais a ensuite subi des intimidations policières en réaction à une campagne de sauvetage menée par le fils du couple à l'étranger.</p> <p>M. Ding a été maintenu en détention pendant huit mois sans que sa famille ne soit autorisée à lui rendre visite; le 15 décembre 2023, il a été condamné à trois ans de réclusion et à 15 000 CNY d'amende.</p> | <p>Dans sa résolution du 18 janvier 2024, le Parlement européen:</p> <p>– invite instamment la Chine à mettre immédiatement un terme à la persécution des pratiquants du Falun Gong et d'autres minorités, notamment des Ouïgours et des Tibétains; réclame la remise en liberté immédiate et sans condition de M. Ding et de tous les pratiquants du Falun Gong en Chine;</p> <p>– demande à la Chine de mettre un terme à la surveillance et au contrôle sur son territoire comme au-delà de ses frontières ainsi qu'à la répression de la liberté de religion; invite instamment la Chine à honorer les obligations de respect et de protection des droits de l'homme qui lui incombent en vertu du droit</p> |

|                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | international et de sa propre Constitution.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>CHINE</b><br><br><b>Ilham Tohti</b><br><b>Gulshan Abbas</b> | <p>En 2014, <b>Ilham Tohti</b> a été condamné à la réclusion à perpétuité pour des motifs politiques de «séparatisme»; il a œuvré à la promotion du dialogue entre les Ouïghours et les Chinois han; il a reçu le prix Sakharov 2019; Gulshan Abbas purge une peine de 20 ans pour des accusations fallacieuses de terrorisme liées aux activités de sa sœur, défenseuse des droits de l'homme des Ouïghours persécutés en République populaire de Chine.</p> <p><b>Gulshan Abbas</b>, est une médecin ouïghoure à la retraite, qui a été victime d'une disparition forcée en représailles aux critiques publiques de ses sœurs sur le traitement des Ouïghours. En 2020, elle a été condamnée à une peine de 20 ans pour participation à une organisation terroriste.</p> | <p>Dans sa résolution du 10 octobre 2024, le Parlement européen:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– condamne fermement les violations par la République populaire de Chine des droits de l'homme des Ouïghours et de la population au Tibet, à Hong Kong, à Macao et en Chine continentale;</li> <li>– prie instamment la République populaire de Chine de libérer immédiatement et sans condition Ilham Tohti et Gulshan Abbas, ainsi que les personnes détenues arbitrairement en Chine et celles mentionnées par l'Union européenne lors de la 57e session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, de garantir leur accès aux soins médicaux et à des avocats, de fournir des informations sur leur localisation et de garantir le droit de visite de leur famille; demande à l'Union et aux États membres d'exercer des pressions à cet égard lors de tous les contacts de haut niveau;</li> <li>– demande aux autorités de la République populaire de Chine de mettre un terme à leur répression et à leur ciblage à l'encontre des Ouïghours au moyen de politiques abusives, y compris la surveillance intense, le travail forcé, la</li> </ul> |

|                                                            |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                            |                                                                                                                                                                        | <p>stérilisation, les mesures de prévention des naissances et la destruction de l'identité ouïghoure, qui constituent des crimes contre l'humanité et un risque grave de génocide; demande la fermeture de tous les camps d'internement;</p> <p>– condamne fermement la République populaire de Chine pour ne pas avoir mis en œuvre les recommandations du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH); invite la République populaire de Chine à permettre au HCDH d'accéder de manière indépendante à la région autonome ouïghoure du Xinjiang et invite le HCDH à publier une mise à jour complète de la situation et un plan d'action pour que la République populaire de Chine soit tenue responsable;</p> <p>– se félicite du règlement de l'Union sur le travail forcé et insiste pour qu'il soit pleinement mis en œuvre; invite les entreprises exerçant leurs activités en République populaire de Chine, en particulier dans la XUAR, à respecter leurs obligations de diligence en matière de droits de l'homme.</p> |
| <p><b>CUBA</b></p> <p><b>José Daniel Ferrer Garcia</b></p> | <p><b>José Daniel Ferrer García,</b> défenseur des droits de l'homme et chef de l'opposition, a été arrêté le 11 juillet 2021 en marge de manifestations de grande</p> | <p>Dans sa résolution du 19 septembre 2024, le Parlement européen:</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p>ampleur à Cuba et qu'il est détenu à l'isolement depuis le 14 août 2021; le régime cubain l'a emprisonné, harcelé et intimidé pendant plus de dix ans pour son activisme politique pacifique; depuis mars 2023, il est détenu au secret; que sa famille n'a reçu aucune information sur son état de santé et s'est vu refuser le droit de lui rendre visite.</p> | <p>considère que le régime cubain détient les prisonniers politiques dans les conditions les plus déplorables; que José Daniel Ferrer García est apparemment dans un état critique et qu'il a été détenu sans avoir accès à des traitements médicaux, qu'il ne reçoit qu'une alimentation inadéquate et vit dans des conditions insalubres, et qu'il fait donc l'objet de formes de torture et de traitement inhumain ou dégradant;</p> <p>– considère que la situation des droits de l'homme à Cuba est alarmante, en particulier pour les dissidents, qui sont soumis à des niveaux inquiétants de surveillance et de détention arbitraire; que le nombre de prisonniers politiques est inconnu, mais que selon des sources fiables, le régime détient plus d'un millier de prisonniers, y compris des mineurs; que l'on compte, parmi les nombreux prisonniers politiques, Luis Manuel Otero Alcántara et Lizandra Gongora, dont l'état de santé est critique;</p> <p>– prie instamment le régime cubain de libérer immédiatement et sans condition José Daniel Ferrer García et toutes les personnes détenues arbitrairement au nom de motifs politiques pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique;</p> |
|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <p>– condamne la torture et les traitements inhumains et dégradants perpétrés par les autorités cubaines à l'encontre de José Daniel Ferrer García et des autres prisonniers politiques; demande que les familles des victimes de persécutions du régime puissent immédiatement les voir, dans l'attente de leur libération, et que les victimes reçoivent des soins médicaux.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <p><b>CRIMÉE</b><br/> <b>Irina Danilovitch,</b><br/> <b>Tofik Abdoulgaziev et</b><br/> <b>Amet Suleïmanov</b></p> | <p><b>Irina Danilovitch</b>, journaliste et défenseuse des droits de l'homme, a été enlevée en 2022, accusée de détenir des explosifs et condamnée à six ans et onze mois de détention;<br/> <b>Tofik Abdoulgaziev</b>, militant au sein d'une organisation non gouvernementale, a été arrêté en 2019 et condamné à douze ans de détention dans une prison de très haute sécurité pour des accusations forgées de toutes pièces et qu'il est détenu depuis 2023 dans une prison située à quelque 2 700 kilomètres de la Crimée; en 2021, <b>Amet Suleïmanov</b>, journaliste citoyen, a été condamné à douze ans de détention;</p> | <p>Dans sa résolution du 19 décembre 2024, le Parlement européen:</p> <p>– condamne les actes de la Russie consistant à cibler de façon permanente l'ethnie ukrainienne et à persécuter de façon systématique les Tatars autochtones de Crimée afin d'effacer l'identité, le patrimoine et la culture de ces deux populations, ce qui rappelle, concernant les Tatars de Crimée, les déportations perpétrées en 1944 à des fins génocidaires; estime que l'avenir de la Crimée est lié à la reconnaissance de ce territoire comme patrie historique des Tatars de Crimée;</p> <p>– réproouve la persécution de journalistes, de militants issus de la société civile et de défenseurs des droits de l'homme ainsi que la déportation de civils, dont des prisonniers politiques, de la Crimée vers des établissements</p> |

|                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <p>pénitentiaires situés dans toute la Russie, au rebours du droit international;</p> <p>– exige la libération immédiate et inconditionnelle d'Irina Danilovitch, de Tofik Abdoulgaziev, d'Amet Suleïmanov et des autres prisonniers politiques; demande que des soins médicaux soient immédiatement prodigués; dénonce les confirmations de verdicts concernant des personnes gravement malades, ces confirmations constituant une violation flagrante des normes internationales en matière de droits de l'homme; prie le Comité international de la Croix-Rouge et les Nations unies d'établir où se trouvent les détenus civils de Crimée.</p> |
| <p><b>CONGO (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE)</b></p> <p><b>Jean-Jacques Wondo</b></p> | <p><b>Jean-Jacques Wondo</b>, expert en sécurité, militaire et politique belgo-congolaise, a été arrêté à la suite d'un coup d'État manqué le 19 mai 2024, dont il a été accusé d'être l'«auteur intellectuel»; le 13 septembre 2024, M. Wondo et 36 autres personnes ont été condamnés à mort par un tribunal militaire.</p> | <p>Dans sa résolution du 23 janvier 2025, le Parlement européen:</p> <p>– condamne fermement la condamnation à mort de Jean-Jacques Wondo et d'autres personnes ainsi que les graves violations de leur droit à un procès équitable;</p> <p>– demande instamment au gouvernement de la République démocratique du Congo d'annuler immédiatement les condamnations à mort, de rétablir un moratoire sur les exécutions et de prendre des mesures en vue de l'abolition totale de la peine de mort;</p>                                                                                                                                              |

|                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <p>– se déclare profondément préoccupé par la détérioration de la santé de Jean-Jacques Wondo, demande qu’il ait immédiatement accès à un traitement médical et insiste pour qu’il soit libéré immédiatement;</p> <p>– demande la mise en œuvre de réformes systémiques en République démocratique du Congo afin de faire du système judiciaire une institution indépendante, équitable et efficace qui garantisse le respect des procédures et la protection des droits fondamentaux.</p>                                                                                     |
| <p><b>HONG KONG</b></p> <p><b>Andy Li</b><br/><b>Joseph John</b></p> | <p><b>Andy Li</b>, militant pour la démocratie et témoin clé du procès de Jimmy Lai, aurait plaidé coupable, sous la torture, de conspiration et de collusion avec des entités étrangères.</p> <p><b>Joseph John</b>, qui possède la double nationalité hongkongaise et portugaise, est la première victime de l’application extraterritoriale de la loi sur la sécurité nationale à un citoyen de l’Union; Joseph John a été arrêté pour avoir prétendument publié des contenus anti-chinois sur les médias sociaux et incité à la «sécession» depuis l’Europe, et qu’il a été condamné pour cela à une peine de cinq ans de prison le 11 avril 2024.</p> | <p>Dans sa résolution du 25 avril 2024, le Parlement européen:</p> <p>– demande instamment au gouvernement de Hong Kong de libérer immédiatement et sans condition Andy Li, Joseph John, Jimmy Lai, Kok Tsz-lun et tous les autres représentants et militants pro-démocratie qui ont été arrêtés pour avoir exercé leurs libertés et leurs droits démocratiques, et d’abandonner toutes les charges retenues contre eux;</p> <p>– souligne que l’ordonnance sur la sauvegarde de la sécurité nationale met à mal la liberté de la presse; invite les autorités à cesser de</p> |

|                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | harceler les journalistes et de les poursuivre en justice.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>HONG KONG/CHINE</b><br><br><b>Jimmy Lai</b> | <p><b>Jimmy Lai</b> est détenu depuis 2020 sur la base d'accusations forgées de toutes pièces; son procès s'est ouvert en 2023 après plusieurs reports; il nie les charges qui pèsent contre lui et risque la réclusion à vie; son avocat britannique s'est vu refuser l'autorisation de le représenter. Jimmy Lai, de nationalité britannique depuis 1996, est un magnat des médias de Hong Kong et un partisan connu de la démocratie. Les prisonniers politiques de Hong Kong subissent des conditions difficiles, qui affectent souvent leur santé, au cours de longues périodes de détention provisoire, comme dans le cas de Lai, âgé de 76 ans, qui souffre de diabète et s'est vu refuser la communion en prison.</p> <p>Dans l'affaire appelée «Hong Kong 47», 45 responsables politiques, militants et journalistes pro-démocratie ont été condamnés pour subversion, pour avoir organisé des élections primaires non officielles; ces procès ont été les plus grands procès en matière de sécurité nationale à ce jour;</p> | <p>Dans sa résolution du 28 novembre 2024, le Parlement européen:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– dénonce la condamnation de militants pro-démocratie pour atteinte à la sécurité nationale, en violation du droit international; demande l'abrogation de la loi sur la sécurité nationale et de l'ordonnance sur la sauvegarde de la sécurité nationale; déplore la dégradation des libertés fondamentales à Hong Kong;</li> <li>– prie instamment le gouvernement de Hong Kong de libérer immédiatement et sans condition tous les militants pro-démocratie, y compris Lai et Chung, et d'abandonner toutes les accusations qui pèsent contre eux;</li> <li>– invite le SEAE et les États membres à avertir la Chine que ses actions à Hong Kong auront des répercussions sur les relations entre l'Union et la Chine; invite le Conseil à revoir ses conclusions de 2020 sur Hong Kong et à imposer des sanctions ciblées à John Lee et aux autres fonctionnaires chinois et de Hong Kong responsables de violations des droits de l'homme, à révoquer le traitement douanier favorable à Hong Kong et à revoir le</li> </ul> |

|                                                           |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                           |                                                                                                                                                                                                                | statut du bureau économique et commercial de Hong Kong à Bruxelles; prie instamment les États membres de saisir la Cour internationale de justice pour contester la décision chinoise d'imposer la loi sur la sécurité nationale à Hong Kong et à Macao.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>IRAN</b><br><br><b>Pakhshan Azizi et Wrisha Moradi</b> | Des militants kurdes, dont la travailleuse sociale <b>Pakhshan Azizi</b> et la défenseuse des droits des femmes <b>Verisheh (Wrisha) Moradi</b> ont été condamnés à mort pour «rébellion armée contre l'État». | <p>Dans sa résolution du 23 janvier 2025, le Parlement européen:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– dénonce la répression effrénée des droits de l'homme par le régime iranien, en particulier la prise pour cible des femmes militantes; condamne fermement les peines de mort prononcées à l'encontre de Pakhshan Azizi et de Wrisha Moradi; exige de l'Iran qu'il libère immédiatement et sans condition tous les défenseurs des droits de l'homme et prisonniers politiques injustement emprisonnés, y compris Pakhshan Azizi, Wrisha Moradi et au moins 56 autres prisonniers politiques se trouvant dans le couloir de la mort;</li> <li>– demande à l'Union européenne et à ses États membres d'accroître leur soutien aux défenseurs iraniens des droits de l'homme et exprime son soutien total et sa solidarité avec les Iraniens réunis au sein du mouvement «Femme, Vie, Liberté»;</li> </ul> |

|  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  | <p>– exhorte les autorités iraniennes de libérer immédiatement, de rapatrier en toute sécurité et d’abandonner toutes les charges retenues contre les ressortissants de l’Union européenne, notamment Olivier Grondeau, Cécile Kohler, Jacques Paris et Ahmadreza Djalali;</p> <p>condamne fermement le recours par l’Iran à la diplomatie des otages;</p> <p>demande à l’Union et à ses États membres de déployer des efforts diplomatiques conjoints et d’œuvrer collectivement à leur libération;</p> <p>– condamne fermement le meurtre de Jamshid Sharmahd; exhorte le régime islamique d’Iran de fournir des informations détaillées sur les circonstances de sa mort et de restituer sans délai sa dépouille à sa famille;</p> <p>– demande une nouvelle fois au Conseil d’ajouter le Corps des gardiens de la révolution islamique sur la liste des organisations terroristes et d’étendre la liste des sanctions de l’Union à toutes les personnes responsables de violations des droits de l’homme, y compris le Guide suprême Ali Khamenei, le président Masoud Pezeshkian, le chef du pouvoir judiciaire Gholam-Hossein Mohseni-Eje’i, le procureur général Mohammad Movahedi-</p> |
|--|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <p>Azad et le juge Iman Afshari;</p> <p>– exhorte le gouvernement iranien de permettre à la rapporteure spéciale des Nations unies sur la situation des droits de l’homme en Iran et à la mission d’information des Nations unies d’exercer pleinement et sans entrave leur mandat.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <p><b>KIRGHIZSTAN</b></p> <p><b>Temirlan Sultanbekov</b></p> | <p><b>Temirlan Sultanbekov</b> est le chef du social-démocrate du Kirghizistan (SDK), lui-même et d’autres fonctionnaires du parti ont été arrêtés sur la base d’allégations d’achat de voix, un enregistrement audio d’origine inconnue servant de preuve principale, enregistrement dont la recevabilité judiciaire n’est pas claire et dont on ne connaît pas le lien avec les personnes détenues.</p> | <p>Dans sa résolution du 19 décembre 2024, le Parlement européen:</p> <p>– prie instamment les autorités kirghizes de libérer immédiatement M. Sultanbekov et les autres responsables de son parti et d’adopter des mesures de substitution à la détention, en respectant leur droit à un procès équitable, conformément aux droits civils et politiques garantis par la constitution du Kirghizistan et à ses obligations internationales; demande aux autorités de garantir sa sécurité et son bien-être;</p> <p>– exhorte le gouvernement kirghize à cesser sa campagne d’intimidation et de harcèlement juridique à l’égard des partis d’opposition et des médias et journalistes indépendants; s’inquiète de l’adoption d’une loi sur les «agents étrangers» calquée sur celle de la Russie; demande instamment aux autorités kirghizes</p> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | d'abandonner toutes les poursuites contre les défenseurs des droits de l'homme, y compris Makhabat Tazhibek Kyzy, Azamat Ishenbekov, Aktilek Kaparov et Ayke Beishekeeva, journalistes des chaînes Temirov Live et Ait Ait Dese.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>RUSSIE</b><br><br><b>Alexeï Navalny</b><br><b>Vladimir Kara-Mourza</b><br><b>Youri Dmitriev</b><br><b>Ilia Iachine</b><br><b>Alexeï Gorinov</b><br><b>Lilia Tchanyшева</b><br><b>Ksenia Fadeeva,</b><br><b>Vadim Ostanine</b><br><b>Daniel Kholodny</b><br><b>Vadim Kobzev</b><br><b>Igor Sergounine</b><br><b>Alexeï Liptser</b><br><b>Viktoria Petrova</b><br><b>Maria Ponomarenko</b><br><b>Alexandra</b><br><b>Skotchilenko</b><br><b>Svetlana Petriïtchouk</b><br><b>Evguénia Berkovitch</b><br><b>Dmitri Ivanov</b><br><b>Ioann Kourmoïarov</b><br><b>Igor Barychnikov</b><br><b>Dmitri Talantov</b><br><b>Alexeï Moskalev</b><br><b>Oleg Orlov</b><br><b>Boris Kagarlitsky</b><br><b>Ivan Safronov</b> | <p><b>Alexeï Navalny</b>, éminente figure politique russe et lauréat du prix Sakharov pour la liberté de l'esprit 2021, a trouvé la mort dans une colonie pénitentiaire située au nord du cercle polaire en Sibérie, où il purgeait une peine d'emprisonnement infondée et motivée par des considérations politiques; Alexeï Navalny était en détention depuis le 17 janvier 2021, date à laquelle il était rentré en Russie après avoir bénéficié d'une rééducation médicale à la suite d'une tentative d'assassinat commanditée par l'État au moyen de l'agent neurotoxique Novitchok, interdit au niveau international; il avait déjà été arrêté et placé en détention à de nombreuses reprises et condamné à de longues peines d'emprisonnement pour des motifs forgés de toutes pièces et de nature politique, dans le cadre de tentatives évidentes de mettre un terme à ses activités politiques et à ses campagnes de lutte contre la corruption.</p> <p><b>Vladimir Kara-Mourza, Youri Dmitriev, Ilia Iachine, Alexeï Gorinov, Lilia Tchanycheva, Ksenia Fadeeva, Vadim Ostanine, Daniel Kholodny, Vadim Kobzev, Igor Sergounine, Alexeï Liptser, Viktoria Petrova, Maria Ponomarenko, Alexandra</b></p> | <p>Dans sa résolution du 29 février 2024, le Parlement européen:</p> <p>– condamne fermement l'assassinat d'Alexeï Navalny; présente ses plus sincères condoléances à sa famille, à ses collaborateurs et à ses collègues, ainsi qu'à ses innombrables partisans partout en Russie; exprime son soutien sans réserve à Ioulia Navalnaïa dans sa détermination à poursuivre l'œuvre qu'a entamée Alexeï Navalny avec son aide, ainsi qu'à la Fondation anticorruption fondée par M. Navalny, qui poursuit son œuvre dans ces circonstances nouvelles;</p> <p>– demande aux autorités russes d'abandonner toutes les accusations arbitraires et de libérer immédiatement et sans condition tous les prisonniers politiques et toutes les personnes détenues arbitrairement.</p> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>Skotchilenko, Svetlana</b><br><b>Petriïtchouk, Evguénia</b><br><b>Berkovitch, Dmitri Ivanov,</b><br><b>Ioann Kourmoïarov, Igor</b><br><b>Barychnikov, Dmitri Talantov,</b><br><b>Alexeï Moskalev, Oleg Orlov,</b><br><b>Boris Kagarlitsky et Ivan</b><br><b>Safronov</b> sont des prisonniers politiques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>TADJIKISTAN</b><br><br><b>Abdullo Ghurbati</b><br><b>Daler Imomali</b><br><b>Zavqibek Saidamini</b><br><b>Abdusattor</b><br><b>Pirmuhammadzoda</b><br><b>Ulfatkhonim</b><br><b>Mamadshoeva</b><br><b>Khushruz Jumayev</b><br><b>Khurshed Fozilov</b><br><b>Manuchehr</b><br><b>Kholiknazarov</b><br><b>Buzurgmehr Yorov</b> | <b>Abdullo Ghurbati, Daler</b><br><b>Imomali, Zavqibek Saidamini,</b><br><b>Abdusattor</b><br><b>Pirmuhammadzoda,</b><br><b>Ulfatkhonim Mamadshoeva,</b><br><b>Khushruz Jumayev et</b><br><b>Khurshed Fozilov</b> sont des journalistes qui ont été condamnés à des peines allant de sept à plus de vingt ans de prison en représailles à leur couverture des questions sociales et des violations des droits de l'homme, notamment dans la région autonome du Haut-Karabakh.<br><br><b>Manuchehr Kholiknazarov et</b><br><b>Buzurgmehr Yorov</b> sont des avocats des droits de l'homme qui sont en détention. | <p>Dans sa résolution du 18 janvier 2024, le Parlement européen:</p> <p>– condamne fermement la répression en cours, y compris la législation contre l'extrémisme, qui s'exerce à l'encontre des médias indépendants, des critiques du gouvernement, des militants des droits de l'homme et des avocats indépendants; condamne la fermeture de médias et de sites web indépendants, y compris les médias en ligne Pamir Daily News, New Tajikistan 2 et Akhbor.com;</p> <p>– condamne tous les procès motivés par des considérations politiques et l'absence d'audiences équitables et publiques devant des tribunaux indépendants; demande instamment aux autorités de cesser de persécuter les journalistes, de libérer immédiatement et sans condition ceux qui sont détenus arbitrairement et d'abandonner toutes les poursuites à leur encontre, de cesser la persécution des avocats défendant ceux qui critiquent le gouvernement et de libérer les avocats</p> |

|                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <p>spécialisés dans les droits de l'homme Manuchehr Kholiknazarov et Buzurgmehr Yorov;</p> <p>– prie instamment le gouvernement de veiller à ce que les détenus aient accès à des soins de santé convenables; demande qu'une enquête approfondie soit menée sur les allégations de mauvais traitements en détention et d'aveux forcés, et que les responsables soient traduits en justice.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <p><b>TURQUIE</b></p> <p><b>Bülent Mumay</b></p> | <p><b>Bülent Mumay</b>, journaliste turc et coordinateur du bureau d'Istanbul de la rédaction turque de Deutsche Welle, a été condamné à 20 mois de prison pour avoir publié sur les réseaux sociaux des messages concernant la saisie par une entreprise pro-gouvernementale des fonds du métro de la municipalité d'Istanbul sous l'administration de l'AKP; son appel a été rejeté et que ses tweets ont été supprimés.</p> | <p>Dans sa résolution du 10 octobre 2024, le Parlement européen:</p> <p>– déplore la peine prononcée contre Bülent Mumay, qui s'inscrit dans un contexte plus large de réduction au silence du journalisme critique; demande aux autorités turques d'abandonner les poursuites contre Bülent Mumay et tous les professionnels des médias et journalistes détenus arbitrairement, ainsi que contre les opposants politiques, les défenseurs des droits de l'homme, les fonctionnaires et les universitaires;</p> <p>– est profondément préoccupé par la dégradation continue des normes démocratiques en Turquie, la répression acharnée de toute voix critique et le ciblage de journalistes indépendants, de militants et de membres</p> |

|                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | de l'opposition, alors que des rapports fréquents font état d'intimidations juridiques, de censure et de coercition financière comme moyens d'étouffer la critique et le journalisme d'investigation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>VENEZUELA</b><br><br><b>Rocío San Miguel</b><br><b>General Hernández</b><br><b>Da Costa</b><br><b>Ronald Ojeda</b><br><b>María Corina</b><br><b>Machado</b><br><b>Juan Freites</b><br><b>Luis Camacaro</b><br><b>Guillermo Lopez Emil</b><br><b>Brandt</b> | <p>Le 9 février 2024, <b>Rocío San Miguel</b>, avocate et militante des droits de l'homme de nationalité espagnole, a été enlevée par le régime vénézuélien et condamnée pour des motifs politiques, soupçonnée de conspiration contre Nicolás Maduro et son régime; elle est actuellement détenue dans la prison d'El Helicoide, connue pour des violations des droits de l'homme, y compris la torture.</p> <p><b>Hernández Da Costa</b> est prisonnier politique depuis août 2018; le 19 février 2024, il a été transféré de force vers la prison El Rodeo 1, destinée à détenir des prisonniers politiques; un nombre inconnu de prisonniers, dont plusieurs citoyens de l'Union européenne, ont également été transférés; le général souffre de problèmes de santé nécessitant un traitement constant, qui lui est refusé.</p> <p><b>Ronald Ojeda</b> était un ancien prisonnier politique qui a fui le régime de Maduro et a été assassiné au Chili.</p> <p><b>Juan Freites, Luis Camacaro, Guillermo Lopez et Emil Brandt</b> sont quatre coordinateurs de campagne travaillant pour l'opposition au candidat à la présidence du régime et sont en détention pour des raisons politiques.</p> | <p>Dans sa résolution du 14 mars 2024, le Parlement européen:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– exige la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers politiques et des personnes détenues arbitrairement, ainsi que le rétablissement intégral de leurs droits; exhorte le régime à cesser sa politique de répression et d'attaques contre la société civile et l'opposition;</li> <li>– condamne fermement le régime Maduro pour avoir emprisonné des centaines de prisonniers politiques;</li> <li>– invite la communauté internationale à soutenir le retour à la démocratie au Venezuela, en particulier dans la perspective des prochaines élections, auxquelles la cheffe de l'opposition au régime, María Corina Machado, doit être autorisée à participer pleinement.</li> </ul> |

|                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>VENEZUELA</b></p> <p><b>Maria Corina Machado</b><br/> <b>Juan Freites</b><br/> <b>Luis Camacaro</b><br/> <b>Guillermo López</b></p> | <p><b>María Corina Machado</b> a été choisie comme candidate de l'opposition démocratique au régime pour l'élection présidentielle, remportant 92 % des voix lors des primaires. Elle a été condamnée à une peine de 15 ans d'inéligibilité.</p> <p>Depuis plusieurs mois, des membres de l'équipe de campagne de María Corina Machado, dont <b>Juan Freites, Luis Camacaro et Guillermo López</b>, ont été illégalement détenus et ont depuis été portés disparus.</p> | <p>Dans sa résolution du 8 février 2024, le Parlement européen:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– demande la libération immédiate et inconditionnelle de tous les leaders politiques et sociaux arrêtés arbitrairement, notamment les trois membres de l'équipe de campagne de la candidate à la présidence María Corina Machado, à savoir Juan Freites, Luis Camacaro et Guillermo Lopez;</li> <li>– condamne fermement les tentatives visant à interdire à la candidate de l'opposition démocratique au régime pour l'élection présidentielle, María Corina Machado, et à d'autres personnes telles qu'Henrique Capriles, d'exercer des fonctions publiques;</li> <li>– prie instamment le régime vénézuélien de mettre un coup d'arrêt immédiat à la persécution de María Corina Machado, la candidate ayant remporté les primaires et donc parfaitement légitime de l'opposition au régime, et d'autres responsables politiques de l'opposition.</li> </ul> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**ANNEXE III:  
LISTE DES LAURÉATS ET DES FINALISTES DU PRIX SAKHAROV  
EMPRISONNÉS ET PRIVÉS DE LIBERTÉ**

| <b>Année de remise du prix Sakharov</b> | <b>nom et prénom;</b>                                                                                           | <b>Lauréat/Finaliste</b>                  | <b>Pays</b> | <b>Situation (détention/assignation à résidence/libération temporaire)</b>                           | <b>Durée de la peine d'emprisonnement</b> | <b>Date d'incarcération</b>                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2024                                    | <b>Gubad Ibadoghlu</b>                                                                                          | Finaliste                                 | Azerbaïdjan | Sous le coup d'une interdiction de voyager                                                           |                                           | Un tribunal a rejeté le recours d'Ibadoghlu contre son interdiction de voyager le 3.12.2024                                                                                                                                                                                       |
| 2021                                    | <b>Alexeï Navalny</b>                                                                                           | Lauréat                                   | Russie      | Décédé en prison le 16.2.2024                                                                        | 3,5 + 9 + 19 ans                          | Dernière arrestation le 17.2.2021, dernière condamnation le 4.8.2023                                                                                                                                                                                                              |
| 2020                                    | <b>Siarheï Tsikhanouski</b><br><b>Maria Kalesnikava</b><br><b>Mikalai Statkevitch</b><br><b>Ales Bialiatski</b> | Lauréat<br>Lauréate<br>Lauréat<br>Lauréat | Biélorussie | Placement en rétention<br>Placement en rétention<br>Placement en rétention<br>Placement en rétention | 18 ans<br>11 ans<br>14 ans<br>10 ans      | Placement en rétention le 29.5.2020, condamnation le 14.12.2021<br>Placement en rétention le 7.9.2020, condamnation le 6.9.2021<br>Dernière arrestation le 31.5.2020, dernière condamnation le 14.12.2021<br>Dernière arrestation le 15.7.2021, dernière condamnation le 3.3.2023 |
| 2020                                    | <b>Porfirio Sorto Cedillo, José Avelino Cedillo, Orbin Naún Hernández, Kevin</b>                                | Finalistes                                | Honduras    | Placement en rétention                                                                               | Inconnu                                   | 1.9.2019, libération le 24.2.2022, à la suite d'un arrêt de la Cour suprême du Honduras                                                                                                                                                                                           |

|      |                                                                                                                 |           |                 |                                                                                                                                                |                  |                                                                                                       |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|      | <b>Alejandro Romero, Arnold Javier Aleman, Ever Alexander Cedillo, Daniel Marquez et Jeremías Martínez Díaz</b> |           |                 |                                                                                                                                                |                  |                                                                                                       |
| 2019 | <b>Ilham Tohti</b>                                                                                              | Lauréat   | Chine           | Placement en rétention                                                                                                                         | Inconnu          | 23/9/2014                                                                                             |
| 2018 | <b>Nasser Zefzafi</b>                                                                                           | Finaliste | Maroc           | Placement en rétention                                                                                                                         | 20 ans           | 5/4/2019                                                                                              |
| 2017 | <b>Dawit Isaak</b>                                                                                              | Finaliste | Érythrée        | Détention au secret                                                                                                                            | Inconnu          | 23/9/2001                                                                                             |
| 2015 | <b>Raïf Badawi</b>                                                                                              | Lauréat   | Arabie saoudite | Libération le 11.3.2022, depuis sous le coup d'une interdiction de voyager de dix ans                                                          | 10 ans           | Première peine prononcée le 17.12.2012 mais annoncée le 30.3.2013                                     |
| 2012 | <b>Nasrin Sotoudeh</b>                                                                                          | Lauréate  | Iran            | Détention, permission de sortir temporaire pour se faire soigner depuis juillet 2021, arrêtée à nouveau le 29.10.2023 et libérée le 15.11.2023 | 38 ans           | 6.3.2019 (en dernier lieu)                                                                            |
|      | <b>Jafar Panahi</b>                                                                                             | Lauréat   | Iran            | Arrêté en 2022, libéré le 3.2.2023 après une grève de la faim                                                                                  | 6 ans            | contraint le 11 juillet 2022 à purger une peine d'emprisonnement de 10 ans                            |
| 2011 | <b>Razan Zaitouneh</b>                                                                                          | Lauréate  | Syrie           | Enlevée en 2013<br>Présumée détenue et décédée                                                                                                 |                  | 9.12.2013                                                                                             |
| 2009 | <b>Memorial – Oleg Orlov</b>                                                                                    | Lauréat   | Russie          | Libéré le 1.8.2024 dans le cadre d'un échange de prisonniers avec les États-Unis et l'Allemagne                                                | deux ans et demi | Dernière condamnation en février 2024. Memorial en tant qu'entité juridique liquidée en janvier 2022. |

## ANNEXE IV: LISTE DE RÉOLUTIONS

Liste des résolutions adoptées par le Parlement européen de décembre 2023 à janvier 2025 et ayant un lien direct ou indirect avec des violations des droits de l'homme dans le monde

| Pays/région                      | Date de l'adoption en session plénière | Titre                                                                                                                                                                   |
|----------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><i>Afrique</i></b>            |                                        |                                                                                                                                                                         |
| Algérie                          | 23.1.2025                              | Le <a href="#">cas de Boualem Sansal en Algérie</a>                                                                                                                     |
| République démocratique du Congo | 23.1.2025                              | Le <a href="#">cas de Jean-Jacques Wondo</a>                                                                                                                            |
| Gambie                           | 25.4.2024                              | <a href="#">Sur la proposition d'abrogation de la loi interdisant les mutilations génitales féminines en Gambie</a>                                                     |
| Nigeria                          | 8.2.2024                               | <a href="#">Sur les récentes attaques du 24 décembre dans l'État du Plateau, au Nigeria</a>                                                                             |
| Soudan                           | 18.1.2024                              | <a href="#">Sur la menace de famine qui fait suite à l'extension du conflit au Soudan</a>                                                                               |
| Tanzanie                         | 14.12.2023                             | <a href="#">Sur les communautés massaï en Tanzanie</a>                                                                                                                  |
| <b><i>Amériques</i></b>          |                                        |                                                                                                                                                                         |
| Cuba                             | 29.2.2024                              | <a href="#">Sur la situation critique à Cuba</a>                                                                                                                        |
| Cuba                             | 19.9.2024                              | <a href="#">Le cas de José Daniel Ferrer García à Cuba</a>                                                                                                              |
| Guatemala                        | 14.12.2023                             | <a href="#">Sur la tentative de coup d'État au Guatemala</a>                                                                                                            |
| Venezuela                        | 8.2.2024                               | <a href="#">Sur les nouvelles répressions à l'encontre des forces démocratiques au Venezuela: attaques contre la candidate à la présidentielle María Corina Machado</a> |
| Venezuela                        | 14.3.2024                              | <a href="#">Sur le cas de Rocío San Miguel et du général Hernández Da Costa, parmi d'autres prisonniers politiques au Venezuela</a>                                     |
| Venezuela                        | 19.9.2024                              | <a href="#">La situation au Venezuela</a>                                                                                                                               |
| Venezuela                        | 23.1.2025                              | <a href="#">Situation au Venezuela à la suite de l'usurpation de la présidence le 10 janvier 2025</a>                                                                   |
| <b><i>Asie</i></b>               |                                        |                                                                                                                                                                         |
| Afghanistan                      | 14.3.2024                              | <a href="#">Sur l'environnement répressif en Afghanistan, notamment les</a>                                                                                             |

|                            |            |                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                            |            | <a href="#">exécution publiques et les violences à l'égard des femmes</a>                                                                                                                                            |
| Afghanistan                | 19.9.2024  | <a href="#">La détérioration de la situation des femmes en Afghanistan du fait de l'adoption récente de la loi sur «la promotion de la vertu et la prévention du vice»</a>                                           |
| Azerbaïdjan                | 25.4.2024  | <a href="#">Sur l'Azerbaïdjan, notamment la répression à l'égard de la société civile et le cas de Gubad Ibadoghlu et d'Ilhamiz Guliyev</a>                                                                          |
| Azerbaïdjan                | 19.12.2024 | <a href="#">Répression constante exercée contre la société civile et les médias indépendants en Azerbaïdjan, et le cas de Gubad Ibadoghlu, d'Anar Mammadli, de Kamran Mammadli, de Rufat Safarov et de Meydan TV</a> |
| Cambodge                   | 28.11.2024 | <a href="#">Le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile au Cambodge, en particulier le cas de l'organisation de défense des droits des travailleurs CENTRAL</a>                                         |
| Chine                      | 18.1.2024  | <a href="#">Sur la persécution persistante du Falun Gong en Chine, notamment le cas de M. Ding Yuande</a>                                                                                                            |
| Chine                      | 10.10.2024 | <a href="#">Les cas d'Ouïghours injustement emprisonnés en Chine, notamment Ilham Tohti et Gulshan Abbas</a>                                                                                                         |
| Chine/ Taïwan              | 24.10.2024 | <a href="#">Interprétation erronée de la résolution 2758 de l'ONU par la République populaire de Chine et les provocations militaires constantes de celle-ci autour de Taïwan</a>                                    |
| Hong Kong                  | 25.4.2024  | <a href="#">Sur la nouvelle loi sur la sécurité à Hong Kong et le cas d'Andy Li et de Joseph John</a>                                                                                                                |
| Hong Kong/ Chine           | 28.11.2024 | <a href="#">Hong Kong, notamment les cas de Jimmy Lai et des 45 militants récemment condamnés en vertu de la loi sur la sécurité nationale</a>                                                                       |
| Kirghizstan                | 19.12.2024 | <a href="#">La situation des droits de l'homme au Kirghizstan, en particulier le cas de Temirlan Sultanbekov</a>                                                                                                     |
| Tadjikistan                | 18.1.2024  | <a href="#">Sur le Tadjikistan:répression de l'État contre les médias indépendants</a>                                                                                                                               |
| Tibet                      | 14.12.2023 | <a href="#">Sur l'enlèvement d'enfants tibétains et les pratiques d'assimilation forcée dans des internats chinois au Tibet</a>                                                                                      |
| <b><i>Moyen-Orient</i></b> |            |                                                                                                                                                                                                                      |

|                                                        |            |                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Iran/Israël                                            | 25.4.2024  | <a href="#">Sur l'attaque sans précédent de l'Iran contre Israël et la nécessité d'une désescalade et d'une réponse de l'Union européenne</a>                                                          |
| Iran                                                   | 8.2.2024   | <a href="#">Sur l'augmentation du nombre d'exécutions en Iran, et notamment le cas de Mohammad Ghobadlou</a>                                                                                           |
| Iran                                                   | 28.11.2024 | <a href="#">La répression croissante et systématique contre les femmes en Iran</a>                                                                                                                     |
| Iran                                                   | 23.1.2025  | <a href="#">La répression systématique des droits de l'homme en Iran</a>                                                                                                                               |
| Iraq                                                   | 10.10.2024 | <a href="#">Iraq, notamment la situation des droits des femmes et la récente proposition de modification de la loi sur le statut personnel</a>                                                         |
| Palestine                                              | 18.1.2024  | <a href="#">Sur la situation humanitaire à Gaza, la nécessité de parvenir à un cessez-le-feu et les risques d'escalade régionale</a>                                                                   |
| Palestine                                              | 14.3.2024  | <a href="#">Sur le risque immédiat de famine généralisée à Gaza et attaques contre les livraisons d'aide humanitaire</a>                                                                               |
| <b><i>Pays d'Europe et du Partenariat oriental</i></b> |            |                                                                                                                                                                                                        |
| Azerbaïdjan/Arménie                                    | 13.3.2024  | <a href="#">Sur le resserrement des liens entre l'Union et l'Arménie et sur la nécessité de parvenir à un accord de paix entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie</a>                                          |
| Azerbaïdjan/ Arménie                                   | 24.10.2024 | <a href="#">Situation en Azerbaïdjan, violation des droits de l'homme et du droit international, et relations avec l'Arménie</a>                                                                       |
| Biélorussie                                            | 14.12.2023 | <a href="#">Sur l'absence d'informations sur la situation de Mikalaï Statkevitch et les récentes attaques contre des membres de la famille de personnalités politiques et de militants biélorusses</a> |
| Biélorussie                                            | 8.2.2024   | <a href="#">Sur la nouvelle vague d'arrestations de masse en Biélorussie contre les militants de l'opposition et les membres de leur famille</a>                                                       |
| Biélorussie                                            | 19.9.2024  | <a href="#">La gravité de la situation des prisonniers politiques en Biélorussie</a>                                                                                                                   |
| Biélorussie                                            | 22.1.2025  | <a href="#">Agir face à l'oppression et aux simulacres d'élection qui se poursuivent en Biélorussie</a>                                                                                                |
| Crimée                                                 | 19.12.2024 | <a href="#">La 11e année d'occupation de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol par la Fédération</a>                                                                           |

|          |            |                                                                                                                                                                                                                     |
|----------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|          |            | <a href="#">de Russie et la détérioration de la situation des droits de l'homme en Crimée occupée, notamment les cas d'Irina Danilovitch, de Tofik Abdoulgaziev et d'Amet Suleïmanov</a>                            |
| Géorgie  | 25.4.2024  | <a href="#">Proposition de résolution sur les tentatives de réintroduction d'une loi sur les agents de l'étranger en Géorgie et ses restrictions à l'égard de la société civile</a>                                 |
| Géorgie  | 9.10.2024  | <a href="#">Le recul démocratique et les menaces pesant sur le pluralisme politique en Géorgie</a>                                                                                                                  |
| Géorgie  | 28.11.2024 | <a href="#">L'aggravation de la crise démocratique en Géorgie à la suite des récentes élections législatives et des allégations de fraude électorale</a>                                                            |
| Moldavie | 9.10.2024  | <a href="#">Le renforcement de la résilience de la Moldavie face à l'ingérence russe dans la perspective des prochaines élections présidentielles et du référendum constitutionnel sur l'intégration européenne</a> |
| Russie   | 29.2.2024  | <a href="#">Proposition de résolution sur l'assassinat d'Alexeï Navalny et la nécessité d'une action de l'UE pour soutenir les prisonniers politiques et la société civile opprimée en Russie</a>                   |
| Russie   | 8.2.2024   | <a href="#">Sur le Russiagate:allégations d'ingérence russe dans les processus démocratiques de l'Union européenne</a>                                                                                              |
| Russie   | 25.4.2024  | <a href="#">Sur les nouvelles accusations d'ingérence russe au Parlement européen et dans les prochaines élections européennes, et les répercussions sur l'Union</a>                                                |
| Russie   | 25.4.2024  | <a href="#">Sur les élections présidentielles non démocratiques en Russie et leur extension illégitime aux territoires occupés</a>                                                                                  |
| Russie   | 14.11.2024 | <a href="#">Mesures de l'UE contre la flotte fantôme russe et pour garantir la pleine application des sanctions contre la Russie</a>                                                                                |
| Russie   | 23.1.2025  | <a href="#">Désinformation et falsification de l'histoire par la Russie pour justifier sa guerre d'agression contre l'Ukraine</a>                                                                                   |

|                                       |            |                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Russie/ Corée du Nord                 | 28.11.2024 | <a href="#">Renforcer le soutien indéfectible de l'UE à l'Ukraine contre la guerre d'agression menée par la Russie et la coopération militaire croissante entre la Corée du Nord et la Russie</a>                         |
| Serbie                                | 8.2.2024   | <a href="#">Sur la situation en Serbie à la suite des élections</a>                                                                                                                                                       |
| Turquie                               | 10.10.2024 | <a href="#">Résolution du Parlement européen du 10 octobre 2024 sur le cas de Bülent Mumay en Turquie</a>                                                                                                                 |
| <b><i>Questions transversales</i></b> |            |                                                                                                                                                                                                                           |
| Liberté des enfants                   | 13.12.2023 | <a href="#">Sur la situation des enfants privés de liberté dans le monde</a>                                                                                                                                              |
| Droits des personnes LGBTIQ           | 8.2.2024   | <a href="#">Sur la mise en œuvre de la stratégie de l'Union en faveur de l'égalité des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025</a>                                                                                     |
| Protection des journalistes           | 27.2.2024  | <a href="#">Sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives</a> |
| Droits de l'homme et démocratie       | 28.2.2024  | <a href="#">Les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière – rapport annuel 2023</a>                                                                            |
| Politique étrangère et de sécurité    | 28.2.2024  | <a href="#">Mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune - rapport annuel 2023</a>                                                                                                                      |
| Liberté des médias                    | 13.3.2024  | <a href="#">Sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre commun pour les services de médias dans le marché intérieur</a>                                                      |
| Travail forcé                         | 23.4.2024  | <a href="#">Sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'interdiction des produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union</a>                                                 |
| Droit à l'avortement                  | 11.4.2024  | <a href="#">Sur l'inscription du droit à l'avortement dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne</a>                                                                                                    |
| Devoir de vigilance                   | 24.4.2024  | <a href="#">Sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et modifiant la directive (UE) 2019/1937</a>                          |

|                                      |           |                                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Discours de haine                    | 18.1.2024 | <a href="#">Sur l'extension de la liste des infractions de l'UE aux discours de haine et aux crimes de haine</a>                                                                                                                                             |
| Entreprises et droits de l'homme     | 18.1.2024 | <a href="#">Sur le thème: façonner la position de l'Union sur l'instrument contraignant des Nations unies relatif aux entreprises et aux droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne l'accès aux voies de recours et la protection des victimes</a> |
| Citoyens, égalité, droits et valeurs | 16.1.2024 | <a href="#">Sur la mise en œuvre du programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» 2021-2027</a>                                                                                                                                                           |
| Violence à l'égard des femmes        | 24.4.2024 | <a href="#">Sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique</a>                                                                                           |
| Traite des êtres humains             | 23.4.2024 | <a href="#">Sur la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène, ainsi que la protection des victimes</a>                                                                                                                       |

16.12.2024

## **AVIS DE LA COMMISSION DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ DES GENRES**

à l'intention de la commission des affaires étrangères

sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière – rapport annuel 2024  
(2024/2081(INI))

Rapporteure pour avis: Abir Al-Sahlani

### **AMENDEMENTS**

La commission des droits des femmes et de l'égalité des genres présente à la commission des affaires étrangères, compétente au fond, ce qui suit:

#### **Amendement 1**

##### **Proposition de résolution**

##### **Visa 15**

###### *Proposition de résolution*

– vu le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, adopté le 25 septembre 2015 et, en particulier, ses objectifs n° 1, 4, 5, 8, 10 et 16,

###### *Amendement*

– vu le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, adopté le 25 septembre 2015 et, en particulier, ses objectifs n° 1, **3**, 4, 5, 8, 10 et 16,

#### **Amendement 2**

##### **Proposition de résolution**

##### **Visa 24 bis (nouveau)**

###### *Proposition de résolution*

###### *Amendement*

– ***vu la stratégie de l'Union européenne en faveur de l'égalité des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025,***

### Amendement 3

#### Proposition de résolution Visa 48 bis (nouveau)

*Proposition de résolution*

*Amendement*

- **vu sa résolution du 14 mars 2024 sur l’environnement répressif en Afghanistan, notamment les exécutions publiques et les violences à l’égard des femmes<sup>1 bis</sup>,**

---

<sup>1 bis</sup> **Textes adoptés de cette date, P9\_TA(2024)0160.**

### Amendement 4

#### Proposition de résolution Visa 48 ter (nouveau)

*Proposition de résolution*

*Amendement*

- **vu les conclusions du Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes concernant la loi polonaise sur l’avortement (2024/2867(RSP)),**

### Amendement 5

#### Proposition de résolution Considérant A

*Proposition de résolution*

*Amendement*

A. considérant que l’Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d’égalité, d’état de droit et de respect des droits de l’homme, conformément à l’article 2 du traité sur l’Union européenne; que l’action de l’Union dans le monde

A. considérant que l’Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d’égalité, d’état de droit et de respect des droits de l’homme, conformément à l’article 2 du traité sur l’Union européenne; **que la promotion de l’égalité de genre et**

entier est guidée par l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et par le fait que la protection et la défense efficaces des droits de l'homme et de la démocratie sont au cœur de l'action extérieure de l'Union;

***le soutien aux droits des femmes, en particulier celles qui vivent dans des zones rurales, sous-développées et reculées, renforcent l'engagement de l'Union en faveur de ces valeurs;*** que l'action de l'Union dans le monde entier est guidée par l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et par le fait que la protection et la défense efficaces des droits de l'homme et de la démocratie sont au cœur de l'action extérieure de l'Union;

## Amendement 6

### Proposition de résolution Considérant C

#### *Proposition de résolution*

C. considérant que les systèmes démocratiques sont les ***plus appropriés pour garantir*** à toute personne la possibilité de jouir de ses droits humains; que le multilatéralisme fondé sur des règles est le meilleur système organisationnel pour défendre les démocraties;

#### *Amendement*

C. considérant que les systèmes démocratiques sont les ***seuls qui garantissent*** à toute personne la possibilité de jouir de ses droits humains; que le multilatéralisme fondé sur des règles est le meilleur système organisationnel pour défendre les démocraties;

## Amendement 7

### Proposition de résolution Considérant E

#### *Proposition de résolution*

E. considérant que la montée de l'autoritarisme, de l'illibéralisme et du populisme ***menace*** l'ordre mondial fondé sur des règles, la protection et la promotion des droits de l'homme dans le monde, ainsi que les valeurs et les principes sur lesquels l'Union est fondée;

#### *Amendement*

E. considérant que la montée de l'autoritarisme, de l'illibéralisme et du populisme, ***ainsi que les réactions hostiles à l'égard de l'égalité de genre et des droits fondamentaux, notamment les droits des femmes, et la montée de la rhétorique homophobe et anti-transgenre, menacent*** l'ordre mondial fondé sur des règles, la protection et la promotion des droits de l'homme dans le monde, ***la défense de l'égalité des chances*** ainsi que les valeurs et les principes sur lesquels l'Union est fondée;

## **Amendement 8**

### **Projet de proposition de résolution Considérant E bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***E bis. considérant que la déclaration et le programme d'action de Beijing sont considérés comme un tournant pour la promotion de l'égalité de genre au niveau mondial et qu'ils célébreront leur 30<sup>e</sup> anniversaire en 2025;***

## **Amendement 9**

### **Projet de proposition de résolution Considérant E ter (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***E ter. considérant que la Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est tenue au Caire en 1994, et la stratégie mondiale de l'OMS en matière de santé génésique qui a suivi ont souligné le droit de tous les individus à jouir des normes les plus élevées en matière de santé et de droits génésiques et sexuels;***

## **Amendement 10**

### **Proposition de résolution Considérant E quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***E quater. considérant que l'égalité de genre est essentielle au développement de sociétés libres et égalitaires; que les droits fondamentaux des femmes, des filles et des personnes non binaires ne sont toujours pas garantis dans de nombreuses***

*régions du monde et que l'espace dévolu aux organisations de la société civile, notamment aux organisations de défense des droits des femmes, aux organisations autochtones et aux organisations de terrain, se réduit dans de nombreux pays;*

## **Amendement 11**

### **Proposition de résolution Considérant G bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*G bis. considérant que la convention d'Istanbul, à laquelle l'Union européenne a récemment adhéré, bien qu'elle ne soit ratifiée que par certains États membres, affirme que les conflits armés entraînent des violations répétées des droits de l'homme touchant les populations civiles, en particulier les femmes, qui sont victimes de viols et de violences sexuelles généralisés ou systématiques, ainsi que d'une intensification potentielle de la violence fondée sur le genre pendant et après les conflits; que la convention susmentionnée définit la violence à l'égard des femmes comme une violation des droits de l'homme;*

## **Amendement 12**

### **Proposition de résolution Considérant H bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*H bis. considérant que les droits en matière de sexualité et de procréation sont consacrés en tant que droits de l'homme dans le droit international et européen relatif aux droits de l'homme, notamment dans le pacte international relatif aux droits civils et politiques, le pacte international relatif aux droits*

*économiques, sociaux et culturels, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et la convention européenne des droits de l'homme, et constituent un élément essentiel d'une offre complète en matière de soins de santé; que les droits d'accès à la santé, en particulier la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, sont des droits fondamentaux des femmes qui devraient être renforcés et qui ne sauraient en aucun cas être réduits ni retirés; que l'exercice de la santé et droits en matière de sexualité et de procréation constitue un élément crucial de la dignité humaine et que cet aspect est intrinsèquement lié à la lutte contre les violences fondées sur le genre et à la réalisation d'un large éventail d'autres droits fondamentaux, tels que le droit à la vie, à la santé, à la vie privée, à la sûreté personnelle, à la non-discrimination et à l'égalité devant la loi et le droit à être préservé de la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;*

**Amendement 13**  
**Proposition de résolution**  
**Considérant I**

*Proposition de résolution*

I. considérant que les défenseurs des droits de l'homme et les organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires essentiels de l'Union dans ses initiatives pour défendre et faire progresser les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit ainsi que pour éviter les conflits dans le monde; que les gouvernements du monde entier censurent, réduisent au silence et harcèlent de plus en plus les défenseurs des droits de l'homme et les OSC dans leur travail; que ce comportement se caractérise notamment par des mesures qui comprennent des poursuites stratégiques

*Amendement*

I. considérant que les défenseurs des droits de l'homme, **les militants en faveur des droits des femmes** et les organisations de la société civile (OSC) sont des partenaires essentiels de l'Union dans ses initiatives pour défendre et faire progresser les droits de l'homme, **l'égalité des chances**, la démocratie et l'état de droit ainsi que pour éviter les conflits dans le monde; que les gouvernements **et les acteurs non étatiques** du monde entier censurent, réduisent au silence et harcèlent de plus en plus les défenseurs des droits de l'homme et les OSC dans leur travail; que

altérant le débat public (poursuites-bâillons), des politiques gouvernementales restrictives, des campagnes de diffamation, des discriminations, des intimidations et des violences, y compris des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements ainsi que des arrestations et détentions arbitraires; que les attaques dirigées contre les défenseurs des droits de l'homme s'étendent également de plus en plus à leur famille et à leur entourage;

ce comportement se caractérise notamment par des mesures qui comprennent des poursuites stratégiques altérant le débat public (poursuites-bâillons), des politiques gouvernementales restrictives, des campagnes de diffamation, des discriminations, des intimidations et des violences, y compris des exécutions extrajudiciaires, des enlèvements ainsi que des arrestations et détentions arbitraires; que les attaques dirigées contre les défenseurs des droits de l'homme s'étendent également de plus en plus à leur famille et à leur entourage; ***que les défenseuses des droits de l'homme et les OSC œuvrant en faveur de l'égalité de genre, du droit des femmes et de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation sont toujours confrontées au rétrécissement de l'espace dévolu à leur travail essentiel ainsi qu'à des menaces de violence, au harcèlement et à l'intimidation; que les attaques contre les droits des femmes, les défenseurs des droits des femmes, les militants et les journalistes constituent une tactique courante utilisée par les acteurs antidémocratiques pour porter davantage atteinte aux droits et aux libertés, tant dans l'Union qu'à l'échelle mondiale;***

#### **Amendement 14**

##### **Proposition de résolution Considérant I bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***I bis. considérant que, dans une déclaration conjointe à l'occasion de la journée internationale des défenseuses des droits de l'homme, plusieurs rapporteurs spéciaux des Nations unies ont souligné que «les défenseuses des droits de l'homme font face à des obstacles supplémentaires liés à la discrimination économique et structurelle et à des défis particuliers résultant d'une***

*discrimination profondément enracinée à l'égard des femmes et de stéréotypes liés au genre et à la sexualité, ancrés dans les sociétés patriarcales», et qu'il convient donc d'ériger leur sécurité au rang de priorité; que dans la déclaration d'ONU-Femmes à l'occasion de la journée internationale des défenseuses des droits de l'homme du 29 novembre 2022, il est indiqué que «nous devons de toute urgence défendre la vie et le travail des défenseuses des droits humains», que «leur droit à participer et à faire valoir leur point de vue en toute indépendance n'est pas négociable» et qu'il est essentiel de «garantir un environnement propice à leur travail, y compris une législation qui les protège et les soutient et qui oblige ceux qui les attaquent à rendre des comptes»;*

**Amendement 15**  
**Proposition de résolution**  
**Considérant J bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*J bis. considérant que s'il a été démontré que les nouvelles technologies, notamment les médias sociaux et l'intelligence artificielle (IA), ont une incidence négative sur la démocratie, l'égalité de genre et les droits de l'homme en général, en influençant par exemple les résultats d'élections démocratiques, ces technologies peuvent toutefois offrir une plateforme aux militants, et en particulier aux militantes, qui, sans celle-ci, ne pourraient pas défendre leurs causes ni poursuivre leur engagement civique; que la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit récemment adoptée vise à garantir le respect des droits de l'homme, de la démocratie, de l'égalité de genre et de l'état de droit lors de l'utilisation de systèmes d'IA; que ce*

*traité établit un cadre juridique concernant l'ensemble du cycle de vie des systèmes d'IA et présente les risques qui y sont associés, tes que la violence à l'égard des femmes, tout en encourageant l'innovation responsable;*

**Amendement 16**  
**Proposition de résolution**  
**Sous-titre 1**

*Proposition de résolution*

Défis mondiaux pour la démocratie **et** les droits de l'homme

*Amendement*

Défis mondiaux pour la démocratie, les droits de l'homme **et l'égalité de genre**

**Amendement 17**  
**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1**

*Proposition de résolution*

1. réaffirme l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et la dignité propre à chaque être humain; insiste sur le devoir qui incombe à l'Union et à ses États membres de promouvoir et de protéger la démocratie et l'universalité des droits de l'homme dans le monde;

*Amendement*

1. réaffirme l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et la dignité propre à chaque être humain; insiste sur le devoir qui incombe à l'Union et à ses États membres de promouvoir et de protéger la démocratie et l'universalité des droits de l'homme dans le monde; **souligne que l'égalité de genre est une valeur fondamentale de l'Union et l'un de ses principes communs et fondamentaux;**

**Amendement 18**  
**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**1 bis. met l'accent sur le fait qu'il importe de faire progresser les droits des femmes et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans le monde entier, qui sont des éléments essentiels pour concrétiser les droits humains;**

*souligne qu'en dépit des progrès réalisés, les femmes et les filles continuent de faire l'objet de discriminations et de violences, en particulier dans les pays sous le joug d'un régime islamique strict, et que ces sociétés ne garantissent pas aux femmes et aux filles l'égalité devant la loi ni l'égalité d'accès à l'éducation, aux soins de santé, à un travail décent et à une représentation politique et économique;*

**Amendement 19**  
**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*1 ter. souligne l'importance de renforcer la participation des femmes dans les systèmes démocratiques afin de remédier à l'écart quant à la représentation des femmes dans la prise de décision; demande à l'action extérieure de l'Union de permettre une participation accrue des femmes à la vie politique, aux affaires et à la société civile;*

**Amendement 20**  
**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

2. insiste sur le fait que le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et des libertés fondamentales doivent être la pierre angulaire de la politique extérieure de l'Union; encourage vivement l'Union, à cette fin, à s'engager de manière ambitieuse et constante à faire automatiquement des droits de l'homme un point central de toutes ses politiques, ainsi qu'à renforcer la cohérence entre ses politiques internes et externes dans ce domaine;

2. insiste sur le fait que le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et des libertés fondamentales doivent être la pierre angulaire de la politique extérieure de l'Union; encourage vivement l'Union, à cette fin, à s'engager de manière ambitieuse et constante à faire automatiquement des droits de l'homme un point central de toutes ses politiques, ***notamment des accords commerciaux***, ainsi qu'à renforcer la cohérence entre ses politiques internes et externes dans ce domaine;

**Amendement 21**  
**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. souligne que l'Union doit être pleinement préparée à contrer la montée de l'autoritarisme, de l'illibéralisme et du populisme ainsi que les attaques de plus en plus fréquentes contre l'universalité des droits de l'homme, la démocratie et le droit international humanitaire;

*Amendement*

3. souligne que l'Union doit être pleinement préparée à contrer la montée ***alarmante*** de l'autoritarisme, de l'illibéralisme et du populisme, ***les réactions hostiles à l'égard de l'égalité de genre et des droits fondamentaux, y compris les droits des femmes, et la montée de la rhétorique homophobe et anti-transgenre, qui portent atteinte aux droits des personnes les plus vulnérables,*** ainsi que les attaques de plus en plus fréquentes contre l'universalité des droits de l'homme, la démocratie et le droit international humanitaire; ***souligne l'interdépendance des droits des femmes, de la démocratie et de l'état de droit;***

**Amendement 22**  
**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Proposition de résolution*

4. condamne la tendance croissante aux violations des droits de l'homme et des principes et valeurs démocratiques et aux atteintes à ces droits, principes et valeurs dans le monde, telles que les arrestations et détentions arbitraires, la torture, les mesures répressives envers la société civile et les opposants politiques, le recours excessif à la violence par les autorités publiques, la censure et les menaces qui visent les médias indépendants, les attaques politiques contre les institutions internationales et le recours croissant à des méthodes illégales de guerre en violation grave du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, ***entre autres***; déplore l'affaiblissement de la protection des institutions et processus démocratiques et le rétrécissement de

*Amendement*

4. condamne la tendance croissante aux violations des droits de l'homme et des principes et valeurs démocratiques et aux atteintes à ces droits, principes et valeurs dans le monde, telles que les arrestations et détentions arbitraires, la torture, ***la mutilation génitale féminine***, les mesures répressives envers la société civile et les opposants politiques, le recours excessif à la violence par les autorités publiques, la censure et les menaces qui visent les médias indépendants, les attaques politiques contre les institutions internationales et le recours croissant à des méthodes illégales de guerre en violation grave du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme; déplore l'affaiblissement de la protection des institutions et processus démocratiques

l'espace dévolu à la société civile dans le monde entier;

et le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans le monde entier, y compris l'espace dévolu aux défenseurs de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation et aux journalistes, qui sont particulièrement menacés et constamment pris pour cibles; condamne en outre le recul continu des droits humains, et plus particulièrement des droits des femmes et de l'égalité de genre; exprime sa profonde inquiétude quant à la suppression ciblée des droits des femmes et des initiatives en faveur de l'égalité de genre dans le cadre de cette tendance;

**Amendement 23**  
**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*4 bis. déplore la crise de l'égalité de genre et la répression constante des femmes dans le monde entier; condamne sans réserve la répression permanente et les mauvais traitements graves infligés par les talibans aux femmes et aux filles en Afghanistan, qui les privent de leurs droits fondamentaux et de l'accès aux libertés fondamentales; attire en particulier l'attention sur la récente «loi sur la morale» en Afghanistan, qui exclut de manière effective les femmes de la vie publique; se déclare solidaire des femmes et des filles d'Afghanistan et d'ailleurs; invite l'Union à œuvrer pour rétablir et développer les droits des femmes en Afghanistan et dans le monde entier; condamne la politique dévastatrice d'apartheid de genre menée par les talibans en Afghanistan et exhorte les autorités de fait à rétablir immédiatement la participation pleine, égale et significative des femmes et des filles à la vie publique, en particulier en ce qui concerne l'accès à l'éducation, aux soins de santé et au travail; demande à l'Union*

*et à ses États membres de reconnaître l'apartheid de genre comme un crime au regard du droit international, afin que l'Afghanistan et les responsables de ce crime soient tenus de rendre des comptes;*

**Amendement 24**  
**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*4 ter. souligne que la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation constituent des droits fondamentaux qui doivent être respectés à l'échelle mondiale et dans les États membres de l'Union, et exprime sa profonde inquiétude face aux reculs mondiaux en matière d'égalité de genre et de santé et de droits en matière de sexualité et de procréation; réaffirme que le refus de services de santé en matière de sexualité et de procréation complets et de qualité constitue une forme de violence fondée sur le genre; souligne qu'il importe de donner l'exemple; exhorte l'Union à donner la priorité à l'accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation dans le cadre de la promotion des droits de l'homme et de la réalisation des objectifs de développement durable;*

**Amendement 25**  
**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*4 quater. rappelle que la promotion de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation est un principe clé du troisième plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes; demande de soutenir les défenseurs des droits de l'homme et les organisations de la société civile engagés dans la préconisation et*

*l'amélioration de l'accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, dont les initiatives sont menacées par le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile; demande que des cas tels que la condamnation de Justyna Wydrzynska en Pologne en mars 2023 soient évités; souligne qu'il est nécessaire que l'aide humanitaire tienne compte de la dimension de genre afin de garantir qu'elle parvienne aux personnes les plus vulnérables; plaide pour un accès universel aux services de santé et de droits en matière de sexualité et de procréation, en particulier à la planification familiale complète, à la contraception, à des informations impartiales, aux soins prénatals, durant l'accouchement et postnatals, ainsi qu'aux soins en matière de VIH, y compris la prophylaxie préexposition et la prophylaxie post-exposition; souligne que les femmes et les filles doivent avoir un accès continu à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation pendant les conflits et les déplacements, y compris à un accouchement sans risque, à des services de planification familiale, à un avortement légal et sûr et à une gestion clinique du viol; demande que des fonds soient alloués aux services essentiels et vitaux en matière de sexualité et de procréation, conformément au dispositif minimum d'urgence des Nations unies en la matière;*

**Amendement 26**  
**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4 quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*4 quinquies. exprime son inquiétude face à la prévalence mondiale de la violence fondée sur le genre, notamment les mutilations génitales féminines, les mariages d'enfants et les mariages forcés,*

*les féminicides, la violence commise au nom de l'honneur et la traite des femmes et des filles; invite les acteurs internationaux et les États membres à lutter sans faillir contre l'enfer de la traite des êtres humains et de l'exploitation sexuelle vécu par des femmes et des filles dans le monde entier; soutient les initiatives visant d'une part à secourir et à réhabiliter les victimes et d'autre part à poursuivre rigoureusement en justice les coupables, hommes ou femmes, et à les réformer; salue l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul; déplore la décision de la Turquie de se retirer de la convention et de rester en dehors de celle-ci; prie instamment les États membres de l'Union qui ne l'ont pas encore fait – la Bulgarie, la Tchéquie, la Hongrie, la Lituanie et la Slovaquie – de ratifier la convention et d'en mettre en œuvre les dispositions; souligne l'importance de reconnaître la violence fondée sur le genre comme un domaine de criminalité au sens de l'article 83, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne; réaffirme que le viol reste l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues dans le monde, souligne l'importance d'une législation en matière de viol fondée sur le consentement et d'une éducation complète à la sexualité et aux relations à cet égard, et réaffirme que le viol fondé sur l'absence de consentement doit être érigé en infraction pénale dans le droit de l'Union; exhorte à se conformer à la recommandation de la rapporteuse spéciale des Nations unies sur la violence à l'égard des femmes selon laquelle une initiative de surveillance des féminicides<sup>1 bis</sup> devrait être mise en place (là où elle n'existe pas encore) pour surveiller et mettre en évidence les féminicides comme ressource pour améliorer les politiques, et pour sensibiliser au fait que le meurtre de femmes en raison de leur genre constitue une manifestation funeste du cycle de la*

*violence contre les femmes; exige l'enregistrement des données dans les statistiques officielles sur les homicides;*

---

*<sup>1 bis</sup> WAVE, [https://wave-network.org/wp-content/uploads/WAVE\\_CountryReport2023.pdf](https://wave-network.org/wp-content/uploads/WAVE_CountryReport2023.pdf), p. 67.*

## Amendement 27

### Proposition de résolution Paragraphe 5

#### *Proposition de résolution*

5. constate avec une profonde inquiétude la crise internationale actuelle qui frappe l'obligation de rendre des comptes et les difficultés auxquelles se heurtent les actions visant à mettre un terme à l'impunité pour les violations des normes fondamentales du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les conflits modernes dans le monde;

#### *Amendement*

5. ***souligne que les femmes et les filles, y compris les personnes LGBTIQ+, sont plus vulnérables dans les conflits; condamne la guerre non provoquée et illégale menée par la Russie contre l'Ukraine ainsi que ses conséquences disproportionnées sur les femmes et les filles; reconnaît le courage dont font preuve les femmes déployées en première ligne de défense sur le terrain; demande que la Russie réponde de ses actes pour toutes les violations des droits de l'homme qu'elle a commises à l'égard des femmes et des filles, y compris, mais pas seulement, tous les cas de violence fondée sur le genre, tels que les violences sexuelles, la traite des êtres humains et les viols; demande que l'accès à la justice soit garanti à toutes les victimes;*** constate ***en outre*** avec une profonde inquiétude la crise internationale actuelle qui frappe l'obligation de rendre des comptes et les difficultés auxquelles se heurtent les actions visant à mettre un terme à l'impunité pour les violations des normes fondamentales du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les conflits modernes dans le monde, ***qui conduisent à la violation des droits des femmes et des filles et à l'existence permanente de zones où les filles et les femmes sont mariées***

*sans leur consentement ou sont victimes de la traite pour la prostitution ou le travail forcé;*

**Amendement 28**  
**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6**

*Proposition de résolution*

6. constate avec satisfaction qu'il existe également des «éclaircies» en matière de droits de l'homme, en dépit du contexte de défis majeurs auxquels ils sont confrontés partout dans le monde; souligne la nécessité d'une communication plus stratégique sur les droits de l'homme et la démocratie, grâce à la diffusion d'informations sur les résultats positifs, les politiques et les bonnes pratiques; soutient l'initiative «Good Human Rights Stories»<sup>9</sup> en tant que moyen de promouvoir des récits encourageants sur les droits de l'homme;

*Amendement*

6. constate avec satisfaction qu'il existe également des «éclaircies» en matière de droits de l'homme, en dépit du contexte de défis majeurs auxquels ils sont confrontés partout dans le monde; souligne la nécessité d'une communication plus stratégique sur les droits de l'homme et la démocratie, grâce à la diffusion d'informations sur les résultats positifs, les politiques et les bonnes pratiques; soutient l'initiative «Good Human Rights Stories»<sup>9</sup> en tant que moyen de promouvoir des récits encourageants sur les droits de l'homme; *souligne qu'il importe de reconnaître le travail des défenseuses des droits de l'homme et des militantes des droits de l'homme, de les célébrer et de les soutenir; soutient l'attribution par le Parlement européen du prix Sakharov pour la liberté de l'esprit, et relève qu'au cours des deux dernières éditions, ce prix a été décerné à des femmes qui militent pour la démocratie et les droits de l'homme, telles que Jina Mahsa Amini et le mouvement de protestation iranien «Femme, Vie, Liberté» en 2023, et María Corina Machado, dirigeante des forces démocratiques vénézuéliennes, en 2024;*

---

<sup>9</sup> <https://goodhumanrightsstories.net/>.

---

<sup>9</sup> <https://goodhumanrightsstories.net/>.

**Amendement 29**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

7. constate avec inquiétude les fractures croissantes dans le monde; souligne qu'il incombe à l'Union de continuer à défendre les valeurs et principes démocratiques ainsi que les droits de l'homme, la paix et la dignité dans le monde, qu'il convient d'autant plus de protéger que la situation politique mondiale est actuellement instable; invite l'Union à maintenir les canaux de communication **ouverts** avec les différentes parties prenantes et à continuer de mettre au point une boîte à outils complète pour renforcer les droits de l'homme et la démocratie à l'échelle mondiale;

**Amendement 30**  
**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 27**

*Proposition de résolution*

27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, **et** servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes; **déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie et même de leur vie;** invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté les attaques croissantes contre la santé et les droits en matière de sexualité et de

*Amendement*

7. constate avec inquiétude les fractures croissantes dans le monde **sur les plans économiques, éducatifs, culturels, sociaux et technologiques**; souligne qu'il incombe à l'Union de continuer à défendre les valeurs et principes démocratiques ainsi que les droits de l'homme, la paix et la dignité dans le monde, qu'il convient d'autant plus de protéger que la situation politique mondiale est actuellement instable; invite l'Union à maintenir **ouverts** les canaux de communication **et de négociation, le cas échéant**, avec les différentes parties prenantes et à continuer de mettre au point une boîte à outils complète pour renforcer les droits de l'homme et la démocratie à l'échelle mondiale;

*Amendement*

27. souligne que les droits des femmes et l'égalité des genres sont des droits humains indispensables et indivisibles, servent de fondement à l'état de droit et à des démocraties inclusives résilientes, **et constituent une valeur fondamentale de l'Union européenne et l'un de ses principes communs et fondamentaux**; déplore que des millions de femmes et de filles continuent d'être victimes de discriminations et de violences, en particulier dans le cadre de conflits, **de situations d'après conflit et de déplacements**, et qu'elles soient privées de leur dignité, de leur autonomie, **de leur voix, de leur capacité d'agir** et même de leur vie; **constate avec une inquiétude particulière que les femmes issues de communautés marginalisées, de zones**

procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul; invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et l'égalité de traitement avec les hommes; souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales;

***rurales et sous-développées, et celles qui sont confrontées à des formes multiples et intersectionnelles de discrimination sont particulièrement vulnérables;*** invite l'Union, ses États membres et les partenaires partageant les mêmes valeurs à intensifier leurs efforts pour garantir la pleine jouissance et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles; condamne avec la plus grande fermeté ***toutes les formes d'attaques*** contre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le monde, ainsi que la violence fondée sur le genre, ***y compris l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre;*** invite l'Union et les États membres à défendre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation en tant que droits de l'homme, à inscrire le droit à l'avortement légal et sans risque dans la charte des droits fondamentaux de l'Union et à donner la priorité à l'accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation pour faire progresser les droits de l'homme et les objectifs de développement durable; se réjouit de l'adhésion de l'Union européenne à la convention d'Istanbul ***et invite les États membres et les membres du Conseil de l'Europe qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ladite convention;*** souligne la nécessité de sa mise en œuvre ***complète et rapide;*** invite l'Union et ses partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour ***diffuser les normes de la convention d'Istanbul dans le monde entier*** et garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et ***à promouvoir l'égalité de genre dans toutes leurs actions;*** souligne la nécessité de poursuivre le combat pour éradiquer entièrement les mutilations génitales; ***souligne que la réalisation de l'égalité de genre et de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation fait partie intégrante de l'action extérieure de l'Union; préconise un plaidoyer constant dans les forums multilatéraux et bilatéraux pour garantir l'égalité des***

*droits et la protection des femmes et des filles à l'échelle mondiale;*

## Amendement 31

### Proposition de résolution Paragraphe 7 bis (nouveau)

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**7 bis.** *souligne que l'enseignement constitue le point de départ pour cultiver des principes et des valeurs qui contribuent au développement personnel des enfants, ainsi qu'à la cohésion sociale, à la démocratie et à l'état de droit dans le monde; invite, à cette fin, l'Union à promouvoir ses valeurs en soutenant l'accès à l'enseignement et à l'apprentissage des femmes et des filles;*

## Amendement 32

### Proposition de résolution Paragraphe 8

*Proposition de résolution*

*Amendement*

8. constate que l'Union et ses États membres ont accompli des progrès importants dans la mise en œuvre du plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, bien qu'ils n'aient pas atteint tous les objectifs du plan, notamment en raison des difficultés sans précédent que le monde a connues depuis son adoption; se félicite, à cet égard, de la prolongation du plan d'action jusqu'en 2027, en vue de maximiser les synergies et la complémentarité entre les droits de l'homme et la démocratie aux échelons local, national et mondial;

8. constate que l'Union et ses États membres ont accompli des progrès importants dans la mise en œuvre du plan d'action de l'Union en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, bien qu'ils n'aient pas atteint tous les objectifs du plan, notamment en raison des difficultés sans précédent que le monde a connues depuis son adoption, ***et constate donc l'ampleur du chemin qu'il reste à parcourir***; se félicite, à cet égard, de la prolongation du plan d'action jusqu'en 2027, en vue de maximiser les synergies et la complémentarité entre les droits de l'homme et la démocratie aux échelons local, national et mondial;

**Amendement 33**  
**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Proposition de résolution*

10. rappelle le rôle fondamental que joue l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde, notamment son programme thématique sur les droits de l'homme et la démocratie, en tant qu'instrument phare de l'Union dans la promotion et la protection des droits de l'homme et de la démocratie dans le monde; souligne la nécessité de nouer le dialogue avec la société civile dans toutes les activités extérieures pertinentes de l'Union; réaffirme qu'il importe de rationaliser une approche fondée sur les droits de l'homme au sein des instruments d'action extérieure de l'Union; souligne le rôle du Parlement dans le processus de programmation de l'instrument et invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à partager avec lui en temps utile toutes les informations pertinentes afin de lui permettre de jouer son rôle en conséquence, en particulier pendant les dialogues géopolitiques de haut niveau avec la Commission;

*Amendement*

10. rappelle le rôle fondamental que joue l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (***IVCDCI***) – Europe dans le monde, notamment son programme thématique sur les droits de l'homme et la démocratie, en tant qu'instrument phare de l'Union dans la promotion ***de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes et des filles*** et la protection des droits de l'homme et de la démocratie dans le monde; souligne la nécessité de nouer le dialogue avec la société civile dans toutes les activités extérieures pertinentes de l'Union; réaffirme qu'il importe de rationaliser une approche fondée sur les droits de l'homme au sein des instruments d'action extérieure de l'Union; souligne le rôle du Parlement dans le processus de programmation de l'instrument et invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à partager avec lui en temps utile toutes les informations pertinentes afin de lui permettre de jouer son rôle en conséquence, en particulier pendant les dialogues géopolitiques de haut niveau avec la Commission; ***rappelle que l'IVCDCI – Europe dans le monde promeut l'égalité de genre, les droits et l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi que la non-discrimination sous toutes ses formes, au moyen d'actions ciblées et intégrant les questions d'égalité de genre, dont au moins 85 % devraient avoir l'égalité de genre comme objectif principal ou significatif tel que défini par le marqueur de la politique d'aide à l'appui de l'égalité homme-femme établi par le comité d'aide au développement de l'OCDE;***

## Amendement 34

### Projet de proposition de résolution Paragraphe 13

#### *Projet de proposition de résolution*

13. se félicite du recours croissant au régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme en tant qu'outil politique essentiel pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie par l'Union dans le monde entier; relève toutefois les difficultés que pose l'exigence d'unanimité lors de l'adoption de sanctions et réitère son appel en faveur de l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour les décisions relatives à ce régime; soutient pleinement la possibilité d'imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l'Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans le régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ou au moyen d'un régime différent; souligne qu'il est nécessaire d'appliquer complètement les sanctions et de lutter contre les tentatives de les contourner;

## Amendement 35

### Proposition de résolution Paragraphe 14

#### *Proposition de résolution*

14. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux attaques croissantes que mènent les régimes autoritaires et illibéraux contre les principes et les valeurs démocratiques; souligne que la défense et le soutien de la démocratie dans le monde

#### *Amendement*

13. se félicite du recours croissant au régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme en tant qu'outil politique essentiel pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie par l'Union dans le monde entier, **y compris des sanctions récemment imposées aux personnes responsables de violences sexuelles et sexistes systématiques et généralisées**; relève toutefois les difficultés que pose l'exigence d'unanimité lors de l'adoption de sanctions et réitère son appel en faveur de l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour les décisions relatives à ce régime; soutient pleinement la possibilité d'imposer des sanctions anticorruption ciblées dans le cadre de l'Union à cet égard, priorité de longue date du Parlement, que ce soit par son inclusion dans le régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme ou au moyen d'un régime différent; souligne qu'il est nécessaire d'appliquer complètement les sanctions et de lutter contre les tentatives de les contourner;

#### *Amendement*

14. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux attaques croissantes que mènent les régimes autoritaires et illibéraux contre les principes et les valeurs démocratiques; souligne que la défense et le soutien de la démocratie dans le monde

revêtent de plus en plus un intérêt géopolitique et stratégique; souligne l'importance des initiatives du Parlement en faveur du renforcement des capacités des parlements partenaires, de la médiation et du développement d'une culture du dialogue et du compromis, y compris parmi les jeunes dirigeants politiques, ainsi que du renforcement de la position des femmes parlementaires, des défenseurs des droits de l'homme et des représentants de la société civile et des médias libres; demande une nouvelle fois à la Commission de poursuivre et d'étendre ses activités dans ces domaines en augmentant le financement destiné aux organes et organismes de l'Union et aux autres organisations recevant des subventions de l'Union et apportant un soutien accru à ces organes, organismes et organisations; souligne qu'il est essentiel de soutenir directement la société civile et les personnes exprimant des opinions dissidentes, en particulier dans le contexte actuel d'intensification des tensions mondiales et de la répression dans un nombre croissant de pays; insiste à nouveau sur l'importance des missions d'observation électorale déployées par l'Union et de la contribution du Parlement au développement et au perfectionnement de la méthode qui les guide; appelle de ses vœux une collaboration renforcée entre le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections du Parlement, les directions générales concernées de la Commission et le SEAE;

revêtent de plus en plus un intérêt géopolitique et stratégique; souligne l'importance des initiatives du Parlement, ***ainsi que le rôle joué par ses délégations et d'autres délégations de l'Union***, en faveur du renforcement des capacités des parlements partenaires, de la médiation et du développement d'une culture du dialogue et du compromis, y compris parmi les jeunes dirigeants politiques, ***de l'accès des femmes à la participation politique, tant au sein des institutions que dans les sphères publique, associative et civique***, ainsi que du renforcement de la position des femmes parlementaires, des défenseurs des droits de l'homme et des représentants de la société civile et des médias libres; ***rappelle l'importance du travail des militants, notamment dans la défense des droits fondamentaux et particulièrement des droits les plus menacés, tels que les droits des femmes, des minorités et des personnes LGBTQIA+***; demande une nouvelle fois à la Commission de poursuivre et d'étendre ses activités dans ces domaines en augmentant le financement destiné aux organes et organismes de l'Union et aux autres organisations recevant des subventions de l'Union et apportant un soutien accru à ces organes, organismes et organisations; souligne qu'il est essentiel de soutenir directement la société civile et les personnes exprimant des opinions dissidentes, en particulier dans le contexte actuel d'intensification des tensions mondiales et de la répression dans un nombre croissant de pays; insiste à nouveau sur l'importance des missions d'observation électorale déployées par l'Union et de la contribution du Parlement au développement et au perfectionnement de la méthode qui les guide; appelle de ses vœux une collaboration renforcée entre le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections du Parlement, les directions générales concernées de la Commission et le SEAE; ***invite l'Union à aborder les questions d'égalité de genre, y***

*compris la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, avec les pays tiers; demande d'accorder une plus grande visibilité aux dialogues sur les droits de l'homme et de veiller à ce que ceux-ci soient axés sur les résultats et se fondent sur un ensemble clair de critères permettant un suivi efficace, notamment au moyen de consultations ex ante et ex post efficaces avec la société civile, de la publication de communiqués de presse conjoints et de la prise de mesures de suivi qui s'imposent;*

## Amendement 36

### Proposition de résolution Sous-titre 10

#### *Proposition de résolution*

Le soutien de l'Union aux défenseurs des droits de l'homme

#### *Amendement*

Le soutien de l'Union aux défenseurs des droits de l'homme *et aux défenseurs de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation*

## Amendement 37

### Proposition de résolution Paragraphe 15

#### *Proposition de résolution*

15. est extrêmement préoccupé par la restriction continue de l'espace dévolu à la société civile et par l'augmentation des menaces qui pèsent sur le travail des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que sur leurs familles, entourages et avocats, et juge particulièrement préoccupants les moyens de plus en plus sophistiqués utilisés pour les persécuter; soutient sans réserve le travail des défenseurs des droits de l'homme et l'action de l'Union visant à garantir leur protection dans le monde entier; demande l'application complète et cohérente des orientations de l'Union concernant les

#### *Amendement*

15. est extrêmement préoccupé par la restriction continue de l'espace dévolu à la société civile et par l'augmentation des menaces qui pèsent sur le travail des défenseurs des droits de l'homme *et des défenseurs de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, en particulier les femmes*, ainsi que sur leurs familles, entourages et avocats, et juge particulièrement préoccupants les moyens de plus en plus sophistiqués utilisés pour les persécuter; soutient sans réserve le travail des défenseurs des droits de l'homme et *des défenseurs de la santé et des droits en matière de sexualité et de*

défenseurs des droits de l'homme par l'Union et ses États membres; demande que des efforts soient déployés pour renforcer la visibilité des actions et des canaux de l'Union pour la protection et le soutien des défenseurs des droits de l'homme;

*procréation et l'action de l'Union visant à garantir leur protection dans le monde entier; invite de nouveau l'Union européenne à tenir compte des menaces, des besoins et des défis liés au genre auxquels sont confrontées les défenseuses des droits de l'homme et prie instamment les institutions de l'Union de garantir leur accès à des mécanismes de protection spécifiques ainsi que de leur apporter un soutien politique et davantage d'aides financières directes; déplore que les défenseuses des droits de l'homme continuent d'être victimes de violations incessantes et de plus en plus sophistiquées; condamne l'impunité avec laquelle les auteurs de violations agissent contre les défenseuses des droits de l'homme, tant dans la sphère publique que privée; déplore que les dirigeants politiques ne parviennent souvent pas à protéger les défenseuses des droits de l'homme contre les mouvements anti-genre puissants et dangereux; demande l'application complète et cohérente des orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme par l'Union et ses États membres; demande que des efforts soient déployés pour renforcer la visibilité des actions et des canaux de l'Union pour la protection et le soutien des défenseurs des droits de l'homme et des défenseurs de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation; demande de soutenir les défenseurs des droits de l'homme et les organisations de la société civile engagés dans la promotion et l'amélioration de l'accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, dont l'activité est menacée par le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile; invite l'Union à s'engager à accroître et à maintenir le financement des mouvements de défense des droits des femmes, notamment dans le cadre du plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes post 2027;*

## Amendement 38

### Proposition de résolution Paragraphe 17

#### *Proposition de résolution*

17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; demande à l'Union et à ses États membres de poursuivre leur soutien politique et financier au travail accompli par les Nations unies; réaffirme qu'il est indispensable que l'Union et ses États membres parlent d'une seule voix au sein des Nations unies et des autres enceintes multilatérales; invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées;

#### *Amendement*

17. réaffirme que la promotion du respect, de la protection et de l'application des droits de l'homme dans le monde passe impérativement par une coopération internationale robuste à un niveau multilatéral; ***souligne que le territoire de l'Union fait toujours l'objet d'une occupation illégale, ce qui a des conséquences catastrophiques pour les droits humains, notamment pour les droits des femmes***; met l'accent sur le rôle particulièrement important de l'Organisation des Nations unies et de ses organes, en tant que principal espace de débats qui doit être en mesure de faire progresser efficacement les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, du développement durable et du respect pour les droits de l'homme et le droit international; demande à l'Union et à ses États membres de poursuivre leur soutien politique et financier au travail accompli par les Nations unies; réaffirme qu'il est indispensable que l'Union et ses États membres parlent d'une seule voix au sein des Nations unies et des autres enceintes multilatérales; invite les délégations de l'Union à jouer un rôle plus important dans les enceintes multilatérales, ce pour quoi elles devraient disposer de ressources appropriées;

## Amendement 39

### Proposition de résolution Paragraphe 21 bis (nouveau)

#### *Proposition de résolution*

#### *Amendement*

*21 bis. déplore, vu les conséquences spécifiques au genre des conflits armés, le peu d'importance et le niveau de priorité insuffisant accordés aux violences sexuelles et sexistes ainsi qu'à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation dans la réponse de l'Union aux crises humanitaires et des réfugiés; souligne une nouvelle fois que les crises humanitaires accentuent les menaces liées au genre et pesant sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, et rappelle que, dans les zones de crise, en particulier au sein des groupes vulnérables que sont les réfugiés et les migrants, les femmes et les filles sont particulièrement exposées aux violences sexuelles, aux maladies sexuellement transmissibles, à l'exploitation sexuelle, au viol comme arme de guerre et aux grossesses non désirées; demande à la Commission et aux États membres d'accorder une large priorité à l'égalité de genre et à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation dans leur réponse humanitaire, ainsi qu'à la responsabilité, à la poursuite en justice, à la réparation des violations des droits en matière de sexualité et de procréation et des violences fondées sur le genre, ainsi qu'à la formation des acteurs humanitaires et au financement actuel et futur;*

#### **Amendement 40**

##### **Proposition de résolution Paragraphe 21 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*21 ter. condamne les violences ciblées contre les femmes et les filles dans les situations de conflit armé; demande que des mesures décisives soient prises afin de mettre un terme à l'utilisation des violences sexuelles en tant qu'arme de guerre et à l'impunité des auteurs de ces*

*violations des droits de l'homme;  
demande à l'Union de veiller à ce que  
l'aide humanitaire soit fondée sur des  
évaluations des besoins tenant compte des  
spécificités de genre, menées en  
consultation avec des organisations  
spécialisées dans les droits des femmes et  
d'autres organisations de la société civile  
travaillant avec les femmes, les enfants et  
d'autres groupes marginalisés, y compris  
les personnes déplacées à l'intérieur de  
leur propre pays;*

#### **Amendement 41**

##### **Proposition de résolution Paragraphe 22**

###### *Proposition de résolution*

22. reconnaît qu'il est possible de mettre davantage en adéquation les approches en matière de protection et de promotion des droits de l'homme des ambassades des États membres et des délégations de l'Union dans les pays tiers; souligne l'occasion offerte aux ambassades des États membres de jouer un rôle de plus en plus actif dans la promotion et la protection des droits de l'homme, tout en soutenant la société civile dans ces pays; insiste sur l'importance d'une responsabilité partagée entre les États membres et les délégations de l'Union dans ces efforts; invite l'Union et ses États membres à intensifier leurs efforts collectifs pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et pour soutenir la démocratie dans le monde entier;

###### *Amendement*

22. reconnaît qu'il est possible de mettre davantage en adéquation les approches en matière de protection et de promotion des droits de l'homme des ambassades des États membres et des délégations de l'Union dans les pays tiers; souligne l'occasion offerte aux ambassades des États membres de jouer un rôle de plus en plus actif dans la promotion et la protection des droits de l'homme, tout en soutenant la société civile dans ces pays; insiste sur l'importance d'une responsabilité partagée entre les États membres et les délégations de l'Union, ***avec le soutien des délégations du Parlement européen***, dans ces efforts; invite l'Union et ses États membres à intensifier leurs efforts collectifs pour promouvoir le respect, la protection et l'application des droits de l'homme et pour soutenir la démocratie dans le monde entier;

#### **Amendement 42**

##### **Proposition de résolution Paragraphe 23**

### *Proposition de résolution*

23. condamne toute action ou tentative de légalisation, d'incitation, d'autorisation, de consentement ou d'acquiescement à la torture et à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en toutes circonstances; condamne l'utilisation de la torture par des acteurs étatiques dans des situations de conflit dans le monde entier, comme en font état de plus en plus d'informations, et réaffirme le caractère indérogeable du droit de ne pas être soumis à la torture ni à d'autres formes de traitements inhumains ou dégradants;

### *Amendement*

23. condamne toute action ou tentative de légalisation, d'incitation, d'autorisation, de consentement ou d'acquiescement à la torture et à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en toutes circonstances, ***y compris les actes de torture visant spécifiquement les femmes et les filles; souligne dans ce contexte que le fait d'empêcher les réfugiées ayant fui des conflits victimes de violences sexuelles d'accéder aux soins liés à l'avortement constitue une grave violation de leurs droits fondamentaux et peut s'apparenter à de la torture et à un traitement cruel, inhumain ou dégradant; demande une réforme des lois restrictives en matière d'avortement;*** condamne l'utilisation de la torture par des acteurs étatiques dans des situations de conflit dans le monde entier, comme en font état de plus en plus d'informations, et réaffirme le caractère indérogeable du droit de ne pas être soumis à la torture ni à d'autres formes de traitements inhumains ou dégradants; ***demande une nouvelle fois la ratification universelle de la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et de son protocole facultatif et réaffirme qu'il est nécessaire pour les États de mettre leurs dispositions nationales en conformité avec leurs engagements internationaux;***

### **Amendement 43 Proposition de résolution Paragraphe 24**

#### *Proposition de résolution*

24. rappelle que le droit à l'alimentation, y compris l'accès physique et économique à une alimentation adéquate ou aux moyens de se la procurer, est un droit fondamental; est extrêmement préoccupé par les difficultés qui pèsent sur le droit à l'alimentation dans le monde

#### *Amendement*

24. rappelle que le droit à l'alimentation, y compris l'accès physique et économique à une alimentation adéquate ou aux moyens de se la procurer, est un droit fondamental; est extrêmement préoccupé par les difficultés qui pèsent sur le droit à l'alimentation dans le monde

entier, en particulier dans les situations de guerre et de conflit; prend acte avec inquiétude des informations de plus en plus nombreuses faisant état d'une instrumentalisation des denrées alimentaires dans des situations de conflit armé; invite l'Union et ses États membres à promouvoir des lignes directrices obligatoires sur le droit à l'alimentation sans discrimination au sein du système des Nations unies;

entier, en particulier dans les situations de guerre et de conflit; ***souligne que les femmes et les filles subissent de manière disproportionnée les conséquences des pénuries alimentaires en raison des inégalités de genre préexistantes, qui peuvent limiter leur accès aux ressources et à l'aide; souligne que les enfants et les mères allaitantes sont davantage exposés au risque de famine et de malnutrition;*** prend acte avec inquiétude des informations de plus en plus nombreuses faisant état d'une instrumentalisation des denrées alimentaires dans des situations de conflit armé; invite l'Union et ses États membres à promouvoir des lignes directrices obligatoires sur le droit à l'alimentation sans discrimination au sein du système des Nations unies;

**Amendement 44**  
**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 25**

*Proposition de résolution*

25. souligne que le changement climatique et son incidence sur l'environnement ont des effets directs sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme; reconnaît le travail important des OSC, des autochtones, des défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et à la terre et des militants autochtones en faveur de la protection d'un environnement propre, sain et durable; déplore les risques auxquels sont exposés les défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et les militants autochtones et demande que leur protection effective soit garantie; constate avec une profonde inquiétude les menaces croissantes que le déploiement d'armes de destruction massive et d'autres formes de guerre, qui ont une incidence négative et disproportionnée sur l'environnement, font

*Amendement*

25. souligne que le changement climatique et son incidence sur l'environnement ont des effets directs sur la jouissance effective de tous les droits de l'homme; reconnaît le travail important des OSC, des autochtones, des défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et à la terre et des militants autochtones en faveur de la protection d'un environnement propre, sain et durable; déplore les risques auxquels sont exposés les défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et les militants autochtones et demande que leur protection effective soit garantie; constate avec une profonde inquiétude les menaces croissantes que le déploiement d'armes de destruction massive et d'autres formes de guerre, qui ont une incidence négative et disproportionnée sur l'environnement, font peser sur un environnement propre, sain et durable; ***souligne que les effets néfastes***

peser sur un environnement propre, sain et durable;

*du changement climatique et de la dégradation de l'écosystème touchent principalement les populations pauvres, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes issues d'autres minorités, les peuples autochtones et les autres communautés dépendantes des ressources naturelles; reconnaît le travail important des OSC, des autochtones, des défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et à la terre et des militants autochtones en faveur de la protection d'un environnement propre, sain et durable; déplore les risques auxquels sont exposés les défenseurs des droits de l'homme relatifs à l'environnement et les militants autochtones et demande que leur protection effective soit garantie; souligne que les femmes sont touchées de manière disproportionnée par le changement climatique en raison des inégalités de genre préexistantes qui exacerbent leur vulnérabilité dans les contextes socio-économique et environnemental; réaffirme qu'il est indispensable que les actions en faveur du climat, y compris la transition écologique, s'attaquent aux inégalités de genre existantes, notamment en encourageant la participation et la représentation égales et significatives des femmes dans l'action pour le climat, l'élaboration des politiques et les technologies vertes et propres innovantes;*

**Amendement 45**  
**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 26**

*Proposition de résolution*

26. demande la mise en place d'une approche systématique et constante de la promotion et de la défense des droits de l'enfant dans toutes les politiques extérieures de l'Union; demande que des efforts mieux concertés soient déployés pour promouvoir le respect, la protection et

*Amendement*

26. demande la mise en place d'une approche systématique et constante de la promotion et de la défense des droits de l'enfant dans toutes les politiques extérieures de l'Union; demande que des efforts mieux concertés soient déployés pour promouvoir le respect, la protection et

l'application des droits de l'enfant dans les situations de crise ou d'urgence; condamne la dégradation du respect des droits de l'enfant, les violations croissantes de ces droits et les atteintes croissantes à ces droits, notamment par la violence, les mariages précoces et forcés, les abus sexuels, y compris les mutilations génitales, la traite des êtres humains, le travail des enfants, le recrutement d'enfants soldats, le manque d'accès à l'éducation et aux soins de santé, la malnutrition et l'extrême pauvreté; condamne en outre l'augmentation du nombre de décès d'enfants dans des situations de conflit armé et souligne la nécessité d'une protection efficace des droits de l'enfant dans le cadre de guerres actives; demande à nouveau la mise en place d'une approche systématique et cohérente de la promotion et de la défense des droits de l'enfant dans l'ensemble des politiques extérieures de l'Union;

l'application des droits de l'enfant dans les situations de crise ou d'urgence; condamne la dégradation du respect des droits de l'enfant, les violations croissantes de ces droits et les atteintes croissantes à ces droits, ***qui touchent statistiquement plus fréquemment les filles et les jeunes femmes***, notamment par la violence, ***y compris la violence fondée sur le genre***, les mariages précoces et forcés, les abus sexuels, y compris les mutilations génitales, la traite des êtres humains, le travail des enfants, le recrutement d'enfants soldats, le manque d'accès à l'éducation et aux soins de santé, la malnutrition et l'extrême pauvreté; condamne en outre l'augmentation du nombre de décès d'enfants dans des situations de conflit armé et souligne la nécessité d'une protection efficace des droits de l'enfant dans le cadre de guerres actives; demande à nouveau la mise en place d'une approche systématique et cohérente de la promotion et de la défense des droits de l'enfant dans l'ensemble des politiques extérieures de l'Union; ***insiste sur le rôle que joue l'éducation dans le développement des enfants et des jeunes du monde entier; souligne que l'accès à une éducation à la sexualité et aux relations qui soit complète et adaptée à l'âge est un droit humain et un outil essentiel pour prévenir la discrimination, la violence et l'exploitation fondées sur le genre et pour doter les jeunes des connaissances nécessaires pour protéger leur santé et leur donner les moyens d'accéder à leur autonomie***;

#### Amendement 46

#### Proposition de résolution Sous-titre 20

*Proposition de résolution*

*Amendement*

Droits des femmes et égalité de genre

Droits des femmes, *y compris santé et droits en matière de sexualité et de procréation*, et égalité de genre

**Amendement 47**  
**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 27 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*27 bis. souligne que l'éducation et l'information relatives à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation font partie des principaux instruments permettant de respecter les engagements pris à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de la conférence internationale sur la population et le développement; insiste sur le fait que l'éducation et l'information relatives à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation peuvent contribuer de manière significative à réduire la violence fondée sur le genre et le harcèlement sexuel; souligne qu'une éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle ainsi que des informations sur la sexualité complètes et adaptées à l'âge sont essentielles pour que les enfants et les jeunes soient capables d'avoir des relations saines, équitables et sûres, qu'elles devraient aborder les normes de genre, l'égalité de genre, la dynamique du pouvoir dans les relations, le consentement ainsi que le respect des limites et qu'elles contribuent à la réalisation de l'égalité de genre; invite l'Union, les États membres et leurs partenaires internationaux à poursuivre leurs efforts pour garantir l'accès à une éducation à la sexualité et à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation complète et adaptée à l'âge, tout en éliminant les stéréotypes de genre et les normes sociétales préjudiciables, ainsi qu'à garantir l'accès à des soins de planification familiale complets, y*

*compris à la contraception, à la contraception d'urgence, à des informations impartiales, aux soins prénatals, durant l'accouchement et postnatals, aux services de fertilité, à l'avortement sûr et légal et au traitement, notamment préventif, pour toutes les questions liées à la santé sexuelle, y compris le VIH, ainsi qu'à l'information des enfants dans le monde entier, de manière à promouvoir la responsabilité partagée en matière de planification familiale et à soutenir les droits et le bien-être des femmes;*

#### **Amendement 48**

##### **Proposition de résolution Paragraphe 27 quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*27 ter. souligne que l'égalité de rémunération est un droit de l'homme reconnu; rappelle qu'il est essentiel de veiller à ce que le travail effectué par les femmes et les hommes soit valorisé équitablement et de mettre fin à la discrimination salariale pour parvenir à l'égalité de genre; invite les États membres à mettre en œuvre rapidement la directive sur la transparence des rémunérations<sup>1 bis</sup> et à promouvoir le principe d'un salaire égal pour un travail égal au niveau international;*

---

<sup>1 bis</sup> **Directive (UE) 2023/970 du Parlement européen et du Conseil du 10 mai 2023 visant à renforcer l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes pour un même travail ou un travail de même valeur par la transparence des rémunérations et les mécanismes**

## **Amendement 49**

### **Proposition de résolution Paragraphe 27 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**27 quater. condamne fermement le fait que, selon les déclarations des Nations unies, les personnes qui souffrent le plus dans tout conflit armé sont les femmes et les enfants;**

## **Amendement 50**

### **Proposition de résolution Paragraphe 28**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et

28. dénonce le recul des droits fondamentaux et de la sécurité des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force; réaffirme leurs droits humains inaliénables et leur droit fondamental de demander l'asile; rappelle que les États ont pour obligation de les protéger conformément au droit international; demande à l'Union et à ses États membres de défendre efficacement leurs droits dans le cadre de la politique de l'Union en matière de migration et d'asile et de la coopération de l'Union avec les pays partenaires à cet égard; souligne que l'Union devrait intensifier ses efforts pour comprendre et traiter les causes profondes de l'immigration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la résilience des communautés d'origine des migrants et les aider à offrir à leurs membres la possibilité de vivre décemment dans leur pays d'origine; invite l'Union et

ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»<sup>10</sup>, ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires;

---

<sup>10</sup> Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).

## **Amendement 51**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 29**

#### *Proposition de résolution*

29. déplore les violations des droits humains, y compris la discrimination, la persécution, la violence et le meurtre, commises envers des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, non binaires, intersexuées et queer (LGBTIQ+) dans le monde entier; est extrêmement préoccupé par la **diffusion de** discours haineux et **de** législations anti-LGBTIQ+ qui prennent pour cible les personnes LGBTIQ+ et les défenseurs des droits de

ses États membres à poursuivre et, lorsque cela est possible, à renforcer leur soutien aux pays accueillant la plus grande partie des réfugiés et aux pays de transit; rappelle que la coopération et le dialogue étroits avec les pays tiers restent essentiels pour empêcher le trafic de migrants; souligne qu'il est indispensable, à cet égard, de diffuser des informations et d'organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques que comporte le trafic orchestré par les passeurs; demande que les opérations humanitaires financées par l'Union prennent en considération les besoins spécifiques et les vulnérabilités des enfants et **des femmes et** assurent leur protection durant leurs déplacements; souligne qu'il importe de mettre en place un cadre efficace proposant des voies d'immigration sûres et légales vers l'Union et salue, à cet égard, la communication de la Commission intitulée «Attirer des compétences et des talents dans l'UE»<sup>10</sup>, ainsi que la création de partenariats destinés à attirer les talents avec les pays partenaires;

---

<sup>10</sup> Communication de la Commission du 27 avril 2022, «Attirer des compétences et des talents dans l'UE» (COM(2022)0657).

#### *Amendement*

29. déplore les violations **continues** des droits humains, y compris la discrimination, la persécution, la violence et le meurtre, commises envers des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, non binaires, intersexuées et queer (LGBTIQ+) dans le monde entier; est extrêmement préoccupé par la **montée des** discours haineux et **la multiplication des** législations anti-LGBTIQ+ qui prennent pour cible les personnes

l'homme; demande à nouveau la mise en œuvre intégrale de la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025 en tant qu'outil de l'Union pour améliorer la situation des personnes LGBTIQ+ dans le monde;

LGBTIQ+ et les défenseurs des droits de l'homme *et qui restreignent la jouissance de leurs droits et libertés fondamentaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union, en particulier par le recul observé dans certains États membres, comme en Hongrie, où des lois anti-LGBTIQ+, telle que la loi LXXIX de 2021, portent atteinte aux droits et à la sécurité des personnes LGBTIQ+;* demande à nouveau la mise en œuvre intégrale de la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025 en tant qu'outil de l'Union pour améliorer la situation des personnes LGBTIQ+ dans le monde; *condamne toutes les formes de violence, de discrimination, de stigmatisation, de persécution, de crimes haineux, de discours haineux, de thérapies de conversion, de mutilations génitales des personnes intersexuées et de violence sexuelle à l'égard des personnes LGBTIQ+ au sein de l'Union et dans le monde; invite l'Union et ses États membres à dénoncer ces injustices et à s'engager à protéger les droits, la dignité et la sécurité des personnes LGBTIQ+; dénonce, à cet égard, les pratiques de conversion ciblant les personnes LGBTIQ+ visant à modifier, réprimer ou éradiquer l'orientation sexuelle, l'identité de genre et/ou l'expression de genre de leurs victimes; demande la mise en œuvre d'une politique d'interdiction légale de ce genre de pratiques à l'échelle de l'Union; souligne les inquiétudes et les craintes croissantes au sein des communautés LGBTIQ+ et exhorte l'Union à adopter une position ferme contre toute action législative ou sociale mettant en danger les personnes LGBTIQ+;*

## **Amendement 52**

### **Proposition de résolution Paragraphe 29 bis (nouveau)**

**29 bis. exige, au vu de l'augmentation des législations restrictives concernant les droits des personnes LGTBIQ+ à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union, la garantie de voies sûres pour offrir l'asile aux personnes LGTBIQ+ persécutées, discriminées ou menacées dans leur pays d'origine;**

**Amendement 53**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 30**

*Proposition de résolution*

30. est préoccupé par les difficultés qui entravent la pleine jouissance des droits des personnes handicapées; demande une nouvelle fois à l'Union d'aider les pays partenaires à élaborer des politiques en faveur des aidants des personnes handicapées; demande que l'Union, dans sa politique extérieure, ait recours à la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 en tant qu'outil permettant d'améliorer la situation des personnes handicapées, en particulier en ce qui concerne la pauvreté et la discrimination, mais aussi les problèmes d'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi ainsi que la participation à la vie politique;

*Amendement*

30. est préoccupé par les difficultés qui entravent la pleine jouissance des droits des personnes handicapées; demande une nouvelle fois à l'Union d'aider les pays partenaires à élaborer des politiques en faveur des aidants des personnes handicapées; **souligne les besoins spécifiques des filles handicapées et des autres enfants handicapés dans le monde entier, en s'appuyant sur des initiatives législatives récentes telles que la carte européenne du handicap pour les citoyens de l'Union et les résidents de pays tiers;** demande que l'Union, dans sa politique extérieure, ait recours à la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 en tant qu'outil permettant d'améliorer la situation des personnes handicapées, en particulier en ce qui concerne la pauvreté et la discrimination, mais aussi les problèmes d'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi ainsi que la participation à la vie politique, **problèmes qui, dans le cas des femmes handicapées, entraînent des situations extrêmes de discrimination multiple;**

**Amendement 54**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 31**

*Proposition de résolution*

31. réitère sa demande à l'Union et à ses États membres de développer de nouvelles voies pour renforcer les droits des personnes âgées en tenant compte des multiples défis auxquels elles sont confrontées, tels que la discrimination fondée sur l'âge, la pauvreté, la violence et le manque de protection sociale, **de** soins de santé et d'autres services essentiels, ainsi que des obstacles à l'emploi; salue l'action du groupe de travail à composition non limitée des Nations unies sur le vieillissement en vue de l'élaboration d'un nouvel instrument juridique destiné à renforcer la protection des droits fondamentaux des personnes âgées, et demande à l'Union et à ses États membres d'envisager de participer activement à ces travaux;

*Amendement*

31. réitère sa demande à l'Union et à ses États membres de développer de nouvelles voies **et de nouveaux programmes** pour renforcer les droits des personnes âgées en tenant compte des multiples défis auxquels elles sont confrontées, tels que la discrimination fondée sur l'âge, la pauvreté, la violence et le manque de protection sociale, **l'accès limité à des** soins de santé et d'autres services essentiels **gratuits, surtout dans les zones rurales, isolées ou défavorisées** ainsi que des obstacles à l'emploi, **ce qui entraîne une perte d'expérience précieuse qui pourrait bénéficier aux jeunes en début de carrière**; salue l'action du groupe de travail à composition non limitée des Nations unies sur le vieillissement en vue de l'élaboration d'un nouvel instrument juridique destiné à renforcer la protection des droits fondamentaux des personnes âgées, et demande à l'Union et à ses États membres d'envisager de participer activement à ces travaux **et de veiller à sa mise en œuvre effective dans la législation et dans la vie quotidienne**;

**Amendement 55**  
**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 32**

*Proposition de résolution*

32. condamne une nouvelle fois toutes les formes de racisme, d'intolérance, de xénophobie et de discrimination fondées sur la race, l'origine ethnique, la nationalité, **la classe** sociale, le handicap, **la caste**, la religion, les convictions, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre; condamne la menace internationale croissante que représentent les discours haineux, y compris en ligne; rappelle

*Amendement*

32. condamne une nouvelle fois toutes les formes de racisme, d'intolérance, de xénophobie et de discrimination fondées sur **le sexe**, la race, **la couleur**, l'origine ethnique, la nationalité, **l'origine** sociale, **les caractéristiques génétiques, la langue**, le handicap, la religion, les convictions, **l'appartenance à une minorité, la fortune, la naissance**, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre; **souligne que la**

l'importance capitale de l'éducation et du dialogue pour la promotion de la tolérance, de la compréhension et de la diversité; exhorte l'Union et ses États membres à prendre la tête du combat mondial contre toutes les formes d'extrémisme et salue l'adoption d'une stratégie de l'Union dans ce domaine;

***discrimination sous toutes ses formes entraîne des violations des droits dans tous les domaines de la vie, y compris l'accès à l'éducation, aux soins de santé et, en particulier, aux soins de santé en matière de sexualité et de procréation, au travail et à la justice; demande une nouvelle fois aux États membres d'adopter et de mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des programmes visant à faire progresser la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation des groupes marginalisés de femmes et à éliminer les obstacles financiers, juridiques, pratiques et sociaux qu'elles rencontrent; souligne que les femmes et les filles qui subissent des formes intersectionnelles de discrimination sont particulièrement vulnérables;*** condamne la menace internationale croissante que représentent les discours haineux, y compris en ligne; rappelle l'importance capitale de l'éducation et du dialogue pour la promotion de la tolérance, de la compréhension et de la diversité; exhorte l'Union et ses États membres à prendre la tête du combat mondial contre toutes les formes d'extrémisme et salue l'adoption d'une stratégie de l'Union dans ce domaine;

## **Amendement 56**

### **Proposition de résolution Paragraphe 33**

#### *Proposition de résolution*

33. rappelle son opposition de principe à la peine de mort, qui est incompatible avec le droit à la vie et qui constitue un traitement cruel, inhumain, dégradant et sans retour; souligne que l'Union doit se battre sans relâche pour l'abolition totale de la peine capitale, objectif majeur de sa politique en matière de droits de l'homme; constate qu'en dépit de la tendance de

#### *Amendement*

33. rappelle son opposition de principe à la peine de mort, qui est incompatible avec le droit à la vie et qui constitue un traitement cruel, inhumain, dégradant et sans retour; souligne que l'Union doit se battre sans relâche pour l'abolition totale de la peine capitale, objectif majeur de sa politique en matière de droits de l'homme; constate qu'en dépit de la tendance de

certaines pays tiers à prendre des mesures en vue de l'abolition de la peine de mort, d'importantes difficultés subsistent à cet égard; déplore que, dans d'autres pays tiers, le nombre de condamnations à mort prononcées ait atteint son niveau le plus élevé au cours des cinq dernières années; invite de nouveau tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à abolir complètement la peine de mort ou à instaurer un moratoire immédiat sur la peine de mort comme première étape en vue de son abolition;

certaines pays tiers à prendre des mesures en vue de l'abolition de la peine de mort, d'importantes difficultés subsistent à cet égard; ***souligne que l'objectif de la justice pénale reste la réinsertion sociale du condamné, la réparation des dommages des victimes et la prévention de la récidive***; déplore que, dans d'autres pays tiers, le nombre de condamnations à mort prononcées ait atteint son niveau le plus élevé au cours des cinq dernières années; invite de nouveau tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à abolir complètement la peine de mort ou à instaurer un moratoire immédiat sur la peine de mort comme première étape en vue de son abolition;

## Amendement 57

### Proposition de résolution Paragraphe 34

#### *Proposition de résolution*

34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; recommande d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse exercer son mandat sans difficulté; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de

#### *Amendement*

34. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux violations du droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; déplore l'instrumentalisation des identités religieuses ou de conviction à des fins politiques et l'exclusion de personnes appartenant à des minorités religieuses et de conviction et des communautés religieuses dans certains pays tiers; ***constate avec inquiétude que l'utilisation abusive des convictions religieuses peut conduire à des violences et à des discriminations fondées sur le genre, qui touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles par des pratiques telles que le mariage forcé, les mutilations génitales féminines, les restrictions à l'éducation et les limitations des libertés individuelles***; recommande d'octroyer davantage de ressources à l'envoyé spécial pour la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union afin qu'il puisse

religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU;

exercer son mandat sans difficulté; souligne qu'il est nécessaire que l'envoyé spécial continue à collaborer de manière étroite et complémentaire avec le RSUE pour les droits de l'homme et le groupe de travail du Conseil sur les droits de l'homme; invite l'Union et ses États membres à redoubler d'efforts pour protéger le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction, à porter cette question devant les enceintes chargées des droits fondamentaux au sein des Nations unies et à continuer de collaborer avec les mécanismes et commissions compétentes de l'ONU;

## Amendement 58

### Proposition de résolution Paragraphe 35

#### *Proposition de résolution*

35. souligne l'importance capitale de la liberté d'expression et de l'accès à des informations fiables pour pérenniser la démocratie et un espace civique prospère; se déclare vivement préoccupé par les restrictions croissantes à la liberté d'expression imposées dans de nombreux pays du monde, en particulier pour les journalistes, au moyen de la censure et de l'autocensure forcée ainsi que par le recours abusif aux lois antiterroristes ou de lutte contre la corruption pour museler les journalistes **et** les groupes de la société civile; s'inquiète, en outre, de la sécurité physique des journalistes et des professionnels des médias et du fait qu'ils soient pris pour cibles dans les zones de conflit;

#### *Amendement*

35. souligne l'importance capitale de la liberté d'expression et de l'accès **sans restriction** à des informations **indépendantes et** fiables pour pérenniser la démocratie et un espace civique prospère **et libre, exempt de manipulation et de contraintes**; se déclare vivement préoccupé par les restrictions croissantes à la liberté d'expression **et à la liberté de réunion** imposées dans de nombreux pays du monde, en particulier pour les journalistes, au moyen de la censure et de l'autocensure forcée ainsi que par le recours abusif aux lois antiterroristes ou de lutte contre la corruption pour museler les journalistes, les groupes de la société civile **ainsi que les figures politiques de l'opposition et, dans les pires cas, les avocats**; s'inquiète, en outre, de la sécurité physique **des figures politiques de l'opposition, des dissidents, des avocats**, des journalistes et des professionnels des médias et du fait qu'ils soient pris pour cibles dans les zones de conflit;

## Amendement 59

### Proposition de résolution Paragraphe 39

#### *Proposition de résolution*

39. déplore que le droit de participer à des élections libres et régulières ne soit pas respecté dans les régimes autoritaires et illibéraux; souligne que ces régimes organisent des élections factices dans le but de consolider leur pouvoir, en l'absence d'une vraie opposition politique et d'un véritable pluralisme;

#### *Amendement*

39. déplore que le droit de participer à des élections libres et régulières ne soit pas respecté dans les régimes autoritaires et illibéraux; souligne que ces régimes organisent des élections factices dans le but de consolider leur pouvoir, en l'absence d'une vraie opposition politique et d'un véritable pluralisme; ***souligne qu'il importe de favoriser le leadership et la participation des femmes à la vie politique afin de renforcer les processus démocratiques et d'assurer une représentation diversifiée;***

## Amendement 60

### Proposition de résolution Paragraphe 41

#### *Proposition de résolution*

41. signale que, dans de nombreuses régions du monde, les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) sont souvent le moteur de l'économie locale; souligne que, dans le monde, elles représentent 90 % des entreprises, 60 à 70 % des emplois et 50 % du PIB; souligne l'importance de la contribution des MPME au programme à l'horizon 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable, à savoir ceux relatifs à l'éradication de la pauvreté et au travail décent pour tous;

#### *Amendement*

41. signale que, dans de nombreuses régions du monde, les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) sont souvent le moteur de l'économie locale; souligne que, dans le monde, elles représentent 90 % des entreprises, 60 à 70 % des emplois et 50 % du PIB; ***constate que les MPME dirigées par des femmes peuvent être confrontées à des difficultés uniques en matière d'accès aux ressources et aux perspectives, en partie en raison d'une discrimination systémique fondée sur le genre; souligne la nécessité d'un soutien pour améliorer leur croissance et leur inclusion afin de maintenir leur compétitivité sur le marché mondial et garantir un accès adéquat aux prêts, au crédit, aux investisseurs providentiels et aux investisseurs en***

*capital-risque, qui devraient être promus au moyen de programmes et de fonds de l'Union, ainsi que par la Banque européenne d'investissement pour l'accès au microfinancement; souligne que l'Union européenne et ses États membres doivent supprimer les obstacles qui empêchent les femmes de créer et de posséder des entreprises afin de combler l'écart entre les hommes et les femmes en matière d'entrepreneuriat; souligne l'importance de la contribution des MPME au programme à l'horizon 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable, à savoir ceux relatifs à l'éradication de la pauvreté et au travail décent pour tous;*

**Amendement 61**  
**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 42**

*Proposition de résolution*

42. est préoccupé par la menace que l'intelligence artificielle (IA) peut faire peser sur la démocratie et les droits de l'homme, en *particulier si elle n'est pas dûment réglementée*; se félicite des conclusions du Conseil sur la diplomatie numérique du 26 juin 2023 visant à renforcer le rôle et le leadership de l'Union dans la gouvernance numérique mondiale, en particulier son positionnement consistant à façonner un cadre réglementaire mondial sur le numérique; accueille favorablement, à cet égard, l'adoption du règlement de l'Union sur l'intelligence artificielle (IA), qui vise à harmoniser les règles relatives à l'IA en vue de protéger les droits de l'homme, ainsi que les avantages que l'IA peut offrir au bien-être humain; constate avec inquiétude les effets négatifs de «l'industrie du simulacre» sur le droit à l'information et à la liberté de la presse, y compris le développement rapide de l'IA et

*Amendement*

42. est préoccupé par la menace que l'intelligence artificielle (IA) peut faire peser sur la démocratie et les droits de l'homme, *tout en reconnaissant les avantages de l'IA et des nouvelles technologies; réaffirme la nécessité d'accorder une plus grande attention politique aux changements profonds découlant des systèmes d'IA, qui sont susceptibles de promouvoir, entre autres, l'égalité de genre et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles; souligne qu'en l'absence de mesure adéquate, les systèmes d'IA risquent de créer ou de perpétuer des inégalités et des préjugés de genre dans nos sociétés, ainsi que d'encourager la cyberviolence et la violence physique à l'égard des femmes; accueille favorablement l'adoption du règlement de l'Union sur l'intelligence artificielle, qui consacre un haut niveau de protection des droits fondamentaux et d'égalité de genre et qui vise à harmoniser les règles relatives à l'IA en vue de*

le renforcement du pouvoir de l'industrie de la désinformation qui s'ensuit<sup>12</sup>;

*protéger les droits de l'homme, et se félicite des avantages que l'IA peut offrir en matière de bien-être humain; se félicite de l'adoption de la première convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit; souligne l'importance de l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) pour doter les femmes et les filles de compétences tournées vers l'avenir, leur permettre d'accéder à l'emploi et remettre en question les stéréotypes fondés sur le genre selon lesquels ces domaines sont traditionnellement considérés comme dominés par les hommes; invite l'Union, les États membres et les partenaires internationaux à intensifier les efforts déployés au niveau mondial pour promouvoir et encourager l'apprentissage des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques dès le plus jeune âge afin de veiller à ce que les filles et les femmes ne soient pas désavantagées de manière injuste lorsqu'elles cherchent ultérieurement un emploi dans les secteurs scientifique et technique, ainsi qu'à améliorer l'accès des filles et des femmes à l'éducation et aux carrières dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques et des technologies de l'information et de la communication et à renforcer leur leadership dans ces domaines; souligne que l'égalité de genre doit être une priorité dans le processus de conceptualisation et de construction des systèmes d'IA; se félicite des conclusions du Conseil sur la diplomatie numérique du 26 juin 2023 visant à renforcer le rôle et le leadership de l'Union dans la gouvernance numérique mondiale, en particulier son positionnement consistant à façonner un cadre réglementaire mondial sur le numérique; accueille favorablement, à cet égard, l'adoption du règlement de l'Union sur l'intelligence artificielle (IA), qui vise à harmoniser les règles relatives à*

l'IA en vue de protéger les droits de l'homme, ainsi que les avantages que l'IA peut offrir au bien-être humain; constate avec inquiétude les effets négatifs de «l'industrie du simulacre» sur le droit à l'information et à la liberté de la presse, y compris le développement rapide de l'IA et le renforcement du pouvoir de l'industrie de la désinformation qui s'ensuit<sup>1 bis</sup>;

---

*1 bis Reporters sans frontières, «Classement mondial de la liberté de la presse 2023: les dangers de l'industrie du simulacre», <https://rsf.org/fr/classement-mondial-de-la-libert%C3%A9-de-la-presse-2023-les-dangers-de-l-industrie-du-simulacre>.*

---

*12 Reporters sans frontières, «Classement mondial de la liberté de la presse 2023: les dangers de l'industrie du simulacre», <https://rsf.org/fr/classement-mondial-de-la-libert%C3%A9-de-la-presse-2023-les-dangers-de-l-industrie-du-simulacre>.*

## **Amendement 62**

### **Proposition de résolution Paragraphe 42 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*42 bis. salue l'adoption en mai 2024 de la première convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, qui vise à garantir que les activités menées tout au long du cycle de vie des systèmes d'IA soient pleinement conformes aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'état de droit; rappelle qu'il est nécessaire d'accorder une attention législative accrue aux profonds changements découlant des activités tout au long du cycle de vie des systèmes d'IA, qui ont le potentiel de promouvoir la prospérité humaine, le bien-être*

*individuel et social, le développement durable, l'égalité de genre et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, mais qui risquent également de créer ou d'exacerber les inégalités et d'encourager la cyberviolence et la violence physique, y compris la violence subie par les femmes et les personnes en situation de vulnérabilité;*

### **Amendement 63**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 42 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*42 ter. réitère la nécessité d'établir un cadre juridique applicable à l'échelle mondiale énonçant des principes généraux et des règles communes pour régir les activités tout au long du cycle de vie des systèmes d'IA, préservant efficacement les valeurs communes et exploitant les avantages de l'intelligence artificielle pour promouvoir ces valeurs d'une manière propice à une innovation responsable; encourage l'Union à défendre une telle innovation législative et invite donc la Commission à se concentrer davantage sur les risques et les perspectives des systèmes d'apprentissage automatique dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratie, ainsi que de l'égalité des chances et de la prévention de la violence à l'égard des femmes;*

### **Amendement 64**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 43**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

43. souligne que l'internet devrait être un lieu où prévaut la liberté d'expression;

43. souligne *qu'il convient de respecter les droits de toutes les*

*estime néanmoins que les droits des personnes doivent être respectés*; est d'avis que, le cas échéant, ce qui est considéré comme illégal hors ligne devrait être considéré comme illégal en ligne; exprime son inquiétude face aux coupures de l'internet de plus en plus nombreuses; souligne que les coupures de l'internet sont souvent utilisées par les régimes autoritaires, entre autres, pour réduire au silence la dissidence politique et restreindre la liberté politique; demande instamment à l'Union de lutter contre ce phénomène alarmant;

*personnes; estime néanmoins que l'internet devrait être un lieu où prévaut la liberté d'expression; souligne le harcèlement et les abus (sexuels) disproportionnés auxquels sont confrontées les femmes et les filles en ligne*; est d'avis que, le cas échéant, ce qui est considéré comme illégal hors ligne devrait être considéré comme illégal en ligne; *déplore toute utilisation d'hypertrucages générés par l'IA et toute autre forme d'utilisation abusive d'images contre les femmes et les filles, qui peuvent avoir des conséquences dévastatrices sur la santé physique et mentale des femmes; exhorte l'Union à mettre en œuvre des mesures de protection pour détecter et prévenir les hypertrucages nuisibles et à s'attaquer aux menaces numériques spécifiques au genre dans le cadre des réglementations sur l'IA*; exprime son inquiétude face aux coupures de l'internet de plus en plus nombreuses; souligne que les coupures de l'internet sont souvent utilisées par les régimes autoritaires, entre autres, pour réduire au silence la dissidence politique et restreindre la liberté politique; demande instamment à l'Union de lutter contre ce phénomène alarmant;

**ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES  
DONT LA RAPPORTEURE POUR AVIS A REÇU DES CONTRIBUTIONS**

La rapporteure pour avis déclare, sous sa responsabilité exclusive, n'avoir reçu aucune contribution d'une entité ou personne devant être indiquée dans la présente annexe en vertu de l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur.

## INFORMATIONS SUR L'ADOPTION EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

|                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Date de l'adoption</b>                                                                          | 12.12.2024                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Résultat du vote final</b>                                                                      | + : 24<br>- : 10<br>0 : 0                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Membres présents au moment du vote final</b>                                                    | Irmhild Boßdorf, Mélissa Camara, Margarita de la Pisa Carrión, Valérie Devaux, Elisabeth Dieringer, Viktória Ferenc, Heléne Fritzson, Lina Gálvez, Alexandra Geese, Arba Kokalari, Sebastian Kruis, Judita Laššáková, Eleonora Meleti, Irene Montero, Carolina Morace, Alessandra Moretti, Mirosława Nykiel, Giusi Princi, Emma Rafowicz, Joanna Scheuring-Wielgus, Benedetta Scuderi, Laurence Trochu, Maria Walsh, Lucia Yar, Dainius Žalimas |
| <b>Suppléants présents au moment du vote final</b>                                                 | Kathleen Funchion, Elisabeth Grossmann, Billy Kelleher                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Députés visés à l'art. 216, par. 7, du règlement intérieur présents au moment du vote final</b> | Fredis Beleris, Jorge Buxadé Villalba, Mélanie Disdier, Geadis Geadis, Lukas Mandl, Alexandra Mehnert                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

## VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS

| 24        | +                                                                                                                           |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PPE       | Fredis Beleris, Arba Kokalari, Lukas Mandl, Alexandra Mehnert, Eleonora Meleti, Mirosława Nykiel, Giusi Princi, Maria Walsh |
| Renew     | Valérie Devaux, Billy Kelleher, Lucia Yar, Dainius Žalimas                                                                  |
| S&D       | Helène Fritzon, Lina Gálvez, Elisabeth Grossmann, Alessandra Moretti, Emma Rafowicz, Joanna Scheuring-Wielgus               |
| The Left  | Kathleen Funchion, Irene Montero, Carolina Morace                                                                           |
| Verts/ALE | Mélissa Camara, Alexandra Geese, Benedetta Scuderi                                                                          |

| 10  | —                                                                                                                           |
|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ECR | Geadis Gead, Laurence Trochu                                                                                                |
| ESN | Irmhild Boßdorf                                                                                                             |
| NI  | Judita Laššáková                                                                                                            |
| PfE | Jorge Buxadé Villalba, Elisabeth Dieringer, Mélanie Disdier, Viktória Ferenc, Sebastian Kruis, Margarita de la Pisa Carrión |

| 0 | 0 |
|---|---|
|   |   |

Légende des signes utilisés:

+ : pour

— : contre

0 : abstention

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION  
PAR LA COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND**

|                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Date de l'adoption</b>                                                                          | 30.1.2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Résultat du vote final</b>                                                                      | <div>+: 49</div> <div>–: 15</div> <div>0: 11</div>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Membres présents au moment du vote final</b>                                                    | <p>Mika Aaltola, Lucia Annunziata, Petras Auštrevičius, Jordan Bardella, Dan Barna, Wouter Beke, Robert Biedroń, Ioan-Rareș Bogdan, Marc Botenga, Grzegorz Braun, Sebastião Bugalho, Danilo Della Valle, Özlem Demirel, Elio Di Rupo, Loucas Furlas, Michael Gahler, Geadis Geadis, Giorgos Georgiou, Raphaël Glucksmann, Bernard Guetta, Rima Hassan, Rasa Juknevičienė, Sandra Kalniete, Łukasz Kohut, Rihards Kols, Andrey Kovatchev, Vilis Krištopans, Nathalie Loiseau, Claudiu Manda, David McAllister, Vangelis Meimarakis, Sven Mikser, Francisco José Millán Mon, Arkadiusz Mularczyk, Leoluca Orlando, Kostas Papadakis, Tonino Picula, Thijs Reuten, Nacho Sánchez Amor, Andreas Schieder, Alexander Sell, Villy Søvndal, Davor Ivo Stier, Sebastiaan Stöteler, Stanislav Stoyanov, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Michał Szczerba, António Tânger Corrêa, Marta Temido, Cristian Terheș, Riho Terras, Hermann Tertsch, Pierre-Romain Thionnet, Sebastian Tynkkynen, Reinier Van Lanschot, Roberto Vannacci, Hilde Vautmans, Harald Vilimsky, Željana Zovko</p> |
| <b>Suppléants présents au moment du vote final</b>                                                 | <p>Jaume Asens Llodrà, Malik Azmani, Engin Eroglu, Sandra Gómez López, Evin Incir, András László, Ana Catarina Mendes, Hans Neuhoﬀ, Nicolás Pascual de la Parte, Tineke Strik, Șerban Dimitrie Sturdza, Ingeborg Ter Laak, Matej Tonin, Ivaylo Valchev, Isabel Wiseler-Lima</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Députés visés à l'art. 216, par. 7, du règlement intérieur présents au moment du vote final</b> | Catarina Vieira                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

## VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL PAR LA COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND

| 49        | +                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PPE       | Mika Aaltola, Wouter Beke, Ioan-Rareș Bogdan, Sebastião Bugalho, Loucas Fourlas, Michael Gahler, Rasa Juknevičienė, Sandra Kalniete, Łukasz Kohut, Andrey Kovatchev, David McAllister, Vangelis Meimarakis, Francisco José Millán Mon, Nicolás Pascual de la Parte, Davor Ivo Stier, Michał Szczerba, Ingeborg Ter Laak, Riho Terras, Matej Tonin, Isabel Wiseler-Lima, Željana Zovko |
| Renew     | Petras Auštrevičius, Malik Azmani, Dan Barna, Engin Eroglu, Bernard Guetta, Nathalie Loiseau, Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Hilde Vautmans                                                                                                                                                                                                                                           |
| S&D       | Lucia Annunziata, Robert Biedroń, Elio Di Rupo, Raphaël Glucksmann, Sandra Gómez López, Evin Incir, Claudiu Manda, Ana Catarina Mendes, Sven Mikser, Tonino Picula, Thijs Reuten, Nacho Sánchez Amor, Andreas Schieder, Marta Temido                                                                                                                                                  |
| Verts/ALE | Jaume Asens Llodrà, Leoluca Orlando, Villy Søvndal, Tineke Strik, Reinier Van Lanschot, Catarina Vieira                                                                                                                                                                                                                                                                               |

| 15  | —                                                                                                                                                      |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ECR | Geadis Geadis, Sebastian Tynkkynen                                                                                                                     |
| ESN | Hans Neuhoﬀ, Alexander Sell, Stanislav Stoyanov                                                                                                        |
| NI  | Grzegorz Braun, Kostas Papadakis                                                                                                                       |
| PfE | Jordan Bardella, Vilis Krištopans, András László, Sebastiaan Stöteler, António Tânger Corrêa, Hermann Tertsch, Pierre-Romain Thionnet, Harald Vilimsky |

| 11       | 0                                                                                           |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| ECR      | Rihards Kols, Arkadiusz Mularczyk, Șerban Dimitrie Sturdza, Cristian Terheș, Ivaylo Valchev |
| PfE      | Roberto Vannacci                                                                            |
| The Left | Marc Botenga, Danilo Della Valle, Özlem Demirel, Giorgos Georgiou, Rima Hassan              |

Légende des signes utilisés:

+ : pour

— : contre

0 : abstention